



Rapport financier 2014

Informations financières 2014

Assemblée générale mixte du 11 juin 2015

1 Comptes consolidés

▪ Rapport du Conseil d'administration	6
▪ Etat consolidé de situation financière	23
▪ Compte de résultat consolidé	24
▪ Etat du résultat global	25
▪ Etat consolidé des flux de trésorerie	26
▪ Etat consolidé des variations des capitaux propres	27

2 Annexe des comptes consolidés

▪ Informations relatives au groupe Spir Communication	28
▪ Périmètre de consolidation	28
▪ Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	30
▪ Evénements significatifs de l'exercice	39
▪ Explication des postes du bilan et du compte de résultat	40
▪ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	66

3 Comptes sociaux

▪ Comptes sociaux Spir Communication SA	69
▪ Annexe des comptes sociaux	72
▪ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	86

4 Autres rapports et documents juridiques

- Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015
(Annexe 1) 88
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication **(Annexe 2)** 100
- Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Spir Communication **(Annexe 3)** 125
- Rapport spécial sur les opérations réalisées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions **(Annexe 4)** 127
- Rapport spécial sur les opérations réalisées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, au titre d'attributions gratuites d'actions **(Annexe 5)** 128
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce **(Annexe 6)** 129
- Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2014 **(Annexe 7)** 135
- Rapport sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2014 d'acquérir des actions de la société **(Annexe 8)** 139
- Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société **(Annexe 9)** 141
- Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attributions gratuites d'actions **(Annexe 10)** 143
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices **(Annexe 11)** 146
- Rapport Responsabilité Sociétale Environnementale (RSE) annexé au rapport du Conseil d'administration et attestation de KPMG sur ce rapport **(Annexe 12)** 147

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 29 avril 2015

Louis Echelard

Président du Conseil d'administration

1

Comptes consolidés

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015

L'exercice 2014 est une année de transition et de transformation pour le groupe Spir Communication.

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 435,9 millions d'euros. Il traduit la performance commerciale de l'ensemble des offres internet ainsi que celle de l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires.

Le déficit opérationnel courant est réduit de 5,5 % à périmètre comparable.

Le résultat opérationnel s'établit à – 58,3 millions d'euros. Il intègre notamment des provisions pour charges de restructuration et pour risques à hauteur de 42,6 millions d'euros.

L'exercice a également été marqué par la cession, le 31 juillet 2014, de 51 % de la filiale Car&Boat Média à Axel Springer Digital Classified Holding GmbH, filiale du groupe Axel Springer.

La structure bilantielle du Groupe est saine et affiche une trésorerie nette d'endettement de 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Evolution du groupe Spir Communication en 2014

Les comptes consolidés de l'exercice 2014 ainsi que les informations comparatives 2013 ont été préparées en appliquant les seules règles de reconnaissance et d'évaluation figurant dans les normes IFRS et interprétations IFRIC adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

La base de préparation des informations financières consolidées résulte en conséquence des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2014 telles qu'elles sont adoptées au 31 décembre 2014 par l'Union Européenne puisque le Groupe n'a procédé à aucune autre application par anticipation de normes dont l'application est postérieure au 1^{er} janvier 2014 mais dont l'application anticipée était possible.

Comptes consolidés

en millions d'euros	2013 publié	2013 Proforma IFRS 5 *	2014	Var 2014/2013 Proforma
Chiffre d'affaires	515,0	440,9	435,9	-1,1%
Résultat opérationnel courant	(1,6)	(20,0)	(18,9)	5,5%
Résultat opérationnel	(41,7)	(59,5)	(58,3)	2,0%
Résultat net des activités poursuivies	(55,6)	(67,4)	(67,0)	
Résultat net des activités cédées	0,0	12,1	24,5	
Résultat net des activités en cours de cession	0,0	(0,3)	(8,7)	
Résultat net consolidé	(55,6)	(55,6)	(51,2)	7,9%
Résultat net part du groupe	(55,6)	(55,6)	(51,2)	7,9%

* Le 31 juillet 2014, Spir Communication a cédé 51 % de sa filiale Car&Boat Media à Axel Springer Digital Classifieds Holding GmbH, filiale du groupe Axel Springer.

Au 31 décembre 2014, deux sites de l'activité d'Imprimerie étaient en cours de cession.

En conséquence, en application de la norme IFRS 5, l'activité Médias Thématiques Automobile et l'activité des sites d'Imprimerie en cours de cession ne sont plus intégrées.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2014 de Spir Communication atteint 435,9 millions d'euros.

Il est en diminution de 1,1 % par rapport à l'exercice 2013 à périmètre économique comparable.

La performance commerciale de l'ensemble des offres internet (+ 11,1 %) ainsi que celles des activités de Diffusion d'Imprimés Publicitaires (+ 4,0 %) et de Médias Thématiques Immobilier (+ 2,1 %) sont à souligner.

En revanche, le chiffre d'affaires global réalisé sur les supports Presse est en diminution (- 27,1 %) ainsi que le chiffre d'affaires de l'activité Imprimeries (- 39,1 %).

Le résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant consolidé est une perte de 18,9 millions d'euros.

Ce déficit est réduit de 5,5 % par rapport à l'exercice précédent à périmètre économique comparable.

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé est une perte de 58,3 millions d'euros.

Il intègre notamment :

- des coûts nets de restructuration et de réorganisation pour 36,2 millions d'euros,
- des provisions nettes couvrant des risques juridiques, commerciaux, sociaux et divers pour 6,0 millions d'euros,
- une plus-value relative à la cession d'une participation minoritaire (Média Courtage) pour 3,1 millions d'euros.

Le résultat net consolidé

L'exercice se solde par une perte de 51,2 millions d'euros.

Le résultat net consolidé inclut notamment :

- un résultat financier de - 1,5 million d'euros,
- une charge d'impôt de - 8,4 millions d'euros correspondant à la dépréciation d'impôts différés actifs,
- la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence pour 1,3 million d'euros,

- le résultat des activités cédées (Car&Boat Média) pour 24,5 millions d'euros,
- le résultat net des activités en cours de cession (deux sites d'imprimerie, Pacy sur Eure et Reyrieux) pour – 8,7 millions d'euros.

Le bilan

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 93,6 millions d'euros. Leur diminution par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le résultat net de l'exercice 2014 (- 51,2 millions d'euros) et par l'impact des écarts actuariels relatifs aux engagements retraite (3,2 millions d'euros).

Les passifs non courants s'élèvent à 42,2 millions d'euros. Ils sont en diminution de 23,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique notamment par :

- la baisse du niveau des provisions pour risques et charges à caractère juridique, commerciaux, sociaux et divers, dont le dénouement est attendu à plus d'un an,
- la baisse de la part des emprunts et des dettes financières à plus d'un an (49,01 % à fin 2013 et 13,38 % à fin 2014).

Les passifs courants s'élèvent à 222,7 millions d'euros. Ils progressent de 50 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique principalement par :

- la diminution à 0,83 an de la maturité des emprunts et des crédits-baux.
Les dettes à court terme (inférieures à 1 an), soit 31,6 millions d'euros, sont composées des échéances à venir en 2015 des prêts et crédits à moyen et long termes et des dettes associées à la mobilisation de créances (Préfinancement des CICE - Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi – et Affacturage).
Le taux moyen du financement par endettement long terme est de 3,75 %, marge incluse.
- l'augmentation (+ 33,4 millions d'euros) des provisions pour risques et charges dont le dénouement est attendu en 2015. Ces provisions sont relatives notamment aux coûts de restructuration et de réorganisation.

Les actifs non courants nets s'élèvent à 170,6 millions d'euros. Ils sont en diminution de 75,4 millions d'euros suite à la cession de 51 %, le 31 juillet 2014, de la filiale Car&Boat Média et à une dépréciation des impôts différés actifs.

Le total des actifs circulants s'élève à 188,0 millions d'euros. Il progresse de 48,2 millions d'euros, en lien avec l'augmentation du niveau de trésorerie suite à la cession mentionnée ci-dessus.

Flux de trésorerie

La trésorerie de clôture s'élève à 56,8 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement avant impôt est de – 32,3 millions d'euros à comparer à - 14,5 millions d'euros en 2013 à périmètre économique comparable. Cette diminution s'explique essentiellement par le décaissement des charges non récurrentes relatives aux opérations de restructuration et de réorganisation.

Le besoin en fonds de roulement est maîtrisé. Sa variation, hors créance relative CICE est favorable de 4,9 millions d'euros sur l'exercice.

Après prise en compte des impôts payés, les flux nets de trésorerie générés par l'activité sur l'exercice sont de – 37,2 millions d'euros.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement et de désinvestissement ont générés 64,5 millions d'euros de trésorerie.

Les produits des cessions de 51 % de la filiale Car&Boat Média et de 40 % de la filiale Média Courtage ont permis l'encaissement de 71,6 millions d'euros.

Les investissements corporels et incorporels nets de cession ont représenté 7,1 millions d'euros pour l'exercice 2014. Ceux-ci sont principalement dédiés aux activités internet, aux systèmes d'information front et back office, aux progiciels et au respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Les flux nets liés aux activités de financement s'élèvent à 9,6 millions d'euros. Ils intègrent l'ensemble des échéanciers des emprunts bancaires, des crédits-baux et des intérêts rattachés. Les ressources incluent le préfinancement du CICE 2014 et le recours à l'affacturage.

Indications sur l'utilisation des instruments financiers du Groupe

Les objectifs et la politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers sont présentés dans la Note 25 des annexes aux comptes consolidés.

Gestion des risques et incertitudes auxquels est confronté le groupe Spir Communication

Ces informations sont fournies dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en places par le Groupe (Annexe 2).

Evolution et résultats des activités du groupe Spir Communication en 2014

La contribution de chaque activité à l'évolution globale du chiffre d'affaires consolidé 2014 du groupe Spir Communication est la suivante :

en millions d'euros	31/12/2013 publié	31/12/2013 * Proforma IFRS 5	31/12/2014	Var 2014/2013 Proforma
Chiffre d'affaires	515,0	440,9	435,9	-1,1%
Diffusion d'Imprimés Publicitaires Adrexo / Advertising Productions	284,9	284,9	296,2	4,0%
Médias Thématiques Immobilier Logic-Immo.com	75,1	75,1	76,7	2,1%
Médias Généralistes TOP / Topannonces.fr	68,1	68,1	55,2	-18,9%
Médias Thématiques Automobile LaCentrale.fr / Caradisiac.com	48,5	-	-	-
Autres Imprimeries IPS	38,4	12,8	7,8	-39,1%

Diffusion d'Imprimés Publicitaires

en millions d'euros	31/12/2013 Proforma IFRS 5	31/12/2014	Var 2014/2013 Proforma
Chiffre d'affaires	284,9	296,2	4,0%
Résultat opérationnel courant	(11,5)	(12,0)	-4,3%

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires est en croissance de 4,0 % pour l'exercice 2014. Il atteint 296,2 millions d'euros.

L'imprimé publicitaire confirme toute sa pertinence auprès des annonceurs. Cette croissance traduit aussi les performances du réseau commercial d'Adrexo en termes de conquêtes de volumes et de parts de marché.

Le marché est cependant toujours marqué par une pression concurrentielle déflationniste. A cet effet vient s'ajouter l'augmentation des coûts de distribution.

Le résultat opérationnel courant s'établit en conséquence à – 12,0 millions d'euros.

Médias Thématiques Immobilier

en millions d'euros	31/12/2013 Proforma IFRS 5	31/12/2014	Var 2014/2013 Proforma
Chiffre d'affaires	75,1	76,7	2,1%
dont Presse	32,9	31,0	-5,8%
dont Internet	42,2	45,7	8,3%
Résultat opérationnel courant	7,9	4,7	-40,5%

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité Médias Thématiques Immobilier progresse de 2,1 % pour l'exercice 2014. Il atteint 76,7 millions d'euros.

Le magazine est en retrait de 5,8 % tandis que les offres internet poursuivent leur développement à hauteur de 8,3 %. Logic-Immo.com renforce son positionnement concurrentiel et accroît son attractivité pour les annonceurs et les internautes.

Intégrant des efforts marketing soutenus au cours de la période, le résultat opérationnel courant s'établit à 4,7 millions d'euros.

Médias Généralistes / Regicom

en millions d'euros	31/12/2013 Proforma IFRS 5	31/12/2014	Var 2014/2013 Proforma
Chiffre d'affaires	68,1	55,2	-18,9%
dont Presse	38,3	20,9	-45,4%
dont Internet	29,8	34,3	15,1%
Résultat opérationnel courant	(12,4)	(8,9)	28,2%

Le chiffre d'affaires de l'activité Médias Généralistes (Regicom) est en recul de 18,9 % pour l'exercice 2014. Il s'élève à 55,2 millions d'euros.

La réduction significative de la périodicité du magazine TOP et l'arrêt de certaines éditions, dans un marché particulièrement faible, explique la chute du chiffre d'affaires Presse de 45,4 %.

Les offres internet, si elles ne suffisent pas encore à compenser le recul du magazine, ont poursuivi leur croissance au rythme soutenu de 15,1 %.

Les plans d'économie ont permis de réduire la perte opérationnelle de 28,2 %. Le résultat opérationnel courant est de – 8,9 millions d'euros.

Autres

en millions d'euros	31/12/2013 Proforma IFRS 5	31/12/2014	Var 2014/2013 Proforma
Chiffre d'affaires externe	12,8	7,8	-39,1%
Résultat opérationnel courant	(4,0)	(2,7)	32,5%

Retraité des deux sites d'impression cédés le 9 février 2015, le chiffre d'affaires externe des autres activités maintenues est en diminution de 39,1 % pour l'exercice 2014. Il s'élève à 7,8 millions d'euros.

Les différentes adaptations des moyens de production et des coûts de fonctionnement ont permis de réduire la perte opérationnelle courante de 32,5 %, à – 2,7 millions d'euros.

Événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 26 des annexes aux comptes consolidés.

Perspectives d'avenir

Le produit de la cession de 51 % de Car&Boat Média doit permettre au groupe Spir Communication de financer les plans déjà engagés. L'exécution et la réussite de ces plans sont les objectifs de l'exercice 2015.

Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) 2014 du groupe Spir Communication

Le rapport RSE 2014 du groupe Spir Communication est annexé au présent rapport de gestion (Annexe 12). Il est également présenté sur le site internet du Groupe www.spir.fr dans la rubrique « Groupe / Développement durable ».

Les informations fournies dans ce rapport ont fait l'objet d'une vérification de la société KPMG, organisme indépendant tiers, désigné par le Directeur Général, dont l'attestation est jointe au rapport RSE 2014.

Comité d'Audit

L'exposé sur l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figure dans le Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication en Annexe 2 au présent rapport.

Evolution des activités de la société Spir Communication SA en 2014

en millions d'euros	2013	2014
Chiffre d'affaires	7,9	7,9
Résultat d'exploitation	(0,4)	0,0
Résultat financier	(31,0)	(18,0)
Résultat exceptionnel	9,4	(6,1)
Impôt	3,7	0,5
Résultat net	(18,2)	(23,6)

Le chiffre d'affaires s'élève à 7,9 millions d'euros. Il est constitué principalement de prestations de management facturées aux filiales du Groupe.

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre compte-tenu du principe de refacturation à ses filiales des coûts relatifs au management portés par Spir Communication SA.

Le résultat financier se traduit par une perte de 18 millions d'euros. Il comprend principalement des dividendes perçus à hauteur de 10,2 millions d'euros et des provisions pour dépréciation de titres et de comptes courants de filiales déficitaires pour un montant de 30,0 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 6,1 millions d'euros. Il intègre notamment des honoraires liés aux cessions de titres et des coûts de réorganisation interne.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 0,5 million d'euros relatif à l'intégration fiscale, le résultat net s'établit à – 23,6 millions d'euros.

Prise de participations financières

Le groupe Spir Communication n'a pas pris de participation au cours de l'exercice 2014.

Solde des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des échéances des dettes fournisseurs de la société, par date d'échéance, y compris les fournisseurs qui sont des sociétés appartenant au groupe Spir Communication, à la clôture des deux derniers exercices :

Au 31 décembre 2014 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2015 : 1 328 milliers d'euros,
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2015 et le 28/02/2015: 273 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2014 : 1 426 milliers d'euros.
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2014 et le 28/02/2014 : 11 milliers d'euros.

Activités et résultats des filiales et des participations

Les résultats sociaux des principales filiales et participations détenues à la clôture de l'exercice de la société Spir Communication SA sont les suivants :

en millions d'euros		Chiffre d'affaires		Résultat net	
		2013	2014	2013	2014
Regicom	Régie journaux gratuits	72,1	60,6	(16,1)	(16,8)
Adrexo	Diffusion d'imprimés publicitaires	288,6	298,2	(28,3)	(35,4)
Cip	Gestion administrative	22,0	21,0	(1,1)	(0,5)
Imprimeries IPS	Imprimerie rotativiste	65,8	50,7	(16,4)	(17,6)
Concept Multimédia	Edition thématiques immobiliers	78,4	79,5	2,9	2,2
Spir Médias	Holding	0,0	0,0	10,0	13,8
Les Oiseaux	Société Civile Immobilière	0,4	0,4	0,1	0,2
20 Minutes France	Edition de journaux d'information gratuite	51,5	45,4	(3,0)	(0,6)
Advertising Productions	Préparation, assemblage et conditionnement d'objets ou documents distribués en BAL ou en dépôts	4,7	4,8	(0,9)	(1,0)
Spir Médias 1	Services internet	0,0	0,0	0,0	0,0
Spir Médias 2	Services internet	0,0	0,0	0,0	0,0

Actionnariat et cours de bourse

Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital et des droits de vote de la société Spir Communication SA est la suivante :

en millions d'euros	Nombre d'actions au 31/12/2014	Capital au 31/12/2014	Droits de vote théoriques	Droits de vote théoriques (%)	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote exerçables en AG (%)
Prépart SCS	3 485 692	55,8%	6 970 984	67,1%	6 970 984	68,1%
Sofiouest SA	662 348	10,6%	1 324 696	12,7%	1 324 696	12,9%
Total Sofiouest	4 148 040	66,4%	8 295 680	79,8%	8 295 680	81,0%
Public	1 935 879	31,0%	1 937 842	18,6%	1 937 842	0,0%
Autodétention	161 492	2,6%	161 492	1,6%	0	19,0%
Total	6 245 411	100,0%	10 395 014	100,0%	10 233 522	100,0%

Le capital social de la société est détenu par la société Sofiouest SA (RCS Rennes 549 200 509), à hauteur de 66,42 %, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la société Prépart qu'elle contrôle ; par l'actionnariat public à hauteur de 31,0 %, et 2,6 % du capital est détenu par la société elle-même.

Il est rappelé que les filiales contrôlées par Spir Communication ne détiennent aucune action de son capital social et précisé que les salariés du groupe Spir Communication détiennent moins de 1 % du capital à travers le plan d'épargne entreprise mis en place par la société Spir Communication SA.

Les actions détenues par la société elle-même sont destinées à réguler le cours de l'action, octroyer des options de souscription ou d'achats d'actions (stocks options) ou des attributions gratuites d'actions (ce qui n'est pas envisagé pour le moment, s'agissant des octrois et attributions) et financer des opérations de croissance (ainsi que l'a autorisé l'Assemblée générale des actionnaires en date du 27 mai 2014).

Les informations relatives aux acquisitions d'actions en vue de consentir des options d'achat, ou encore d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants figurent dans le rapport spécial en annexe au présent rapport (Annexe 5).

La société Sofiouest SA détient 79,8 % des droits de vote théoriques et 81,0 % des droits de vote nets

de la société ; en conséquence la société n'est pas susceptible de faire aisément l'objet d'une offre publique.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 29 des statuts de la société prévoient un droit de vote double des actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Au 31 décembre 2014, 4 149 603 actions à droits de vote double sont détenues par les actionnaires du Groupe.

En application des dispositions de l'article 16 des statuts de la société, chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action de la société Spir Communication SA.

Enfin, aucune action de la société n'est privée de droits de vote (nets), à l'exception des actions auto-détenues.

Evolution du cours de bourse

Le cours a baissé de 18,1 % au cours de l'exercice, évoluant de 13,30 euros le jeudi 2 janvier 2014 à 10,89 euros le mercredi 31 décembre 2014.

Options de souscription et d'achats d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice ainsi qu'il résulte du rapport spécial en annexe au présent rapport (Annexe 4).

La situation des options valides se présente ainsi au 31 décembre 2014 :

Date d'attribution et type d'options	Prix d'exercice en euros	Options valides au 31/12/2014	Augmentation de capital	Période d'exercice
15/05/2007 Achat	105,26	16 075		15/05/2011 au 15/05/2015

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 27 mai 2014 a autorisé, pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, le Conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des cadres supérieurs des sociétés du Groupe des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation a été donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de consentir ces options ou attributions gratuites (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Aucune autre délégation de compétence ou de pouvoir n'a été octroyée par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 par la société, les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par les sociétés qui la contrôlent au sens de ce même article, à savoir la SCS Prépart et Sofiouest SA.

La rémunération individuelle peut comprendre :

- la rémunération fixe,
- la rémunération variable annuelle (et le cas échéant pluriannuelle),
- les rémunérations exceptionnelles,
- les stock-options, actions gratuites et tout autre élément de rémunération de long terme,
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions,
- le régime de retraite complémentaire,
- les avantages de toute nature,
- les jetons de présence.

Il est précisé que les jetons de présence de Spir Communication sont versés avec un décalage d'un an par rapport à leur exercice d'attribution. Les jetons de présence versés par la société contrôlante sont attribués et versés la même année.

De plus, conformément au § 24.3 du Code AFEP-MEDEF de juin 2013, nous vous présentons également les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social.

Le Guide d'application diffusé en janvier 2014 par le Haut Comité de gouvernement précise les notions de rémunérations « dues » et « attribuées » :

- une rémunération « due » est une rémunération en numéraire acquise de manière certaine tant dans son principe que dans son montant, qu'elle ait ou non été versée ;
- une rémunération « attribuée » est une rémunération en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté mais dont le montant et/ou le nombre n'est pas encore acquis au moment de sa mise en place.

Eléments de la rémunération des mandataires sociaux

Monsieur François Régis HUTIN, Vice-Président depuis le 20 juin 2014 et Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA, Cogérant de Prépart SCS, a perçu la somme de 47 597 euros en 2014. Cette somme se compose d'une rémunération fixe versée par la société contrôlante égale à 27 597 euros et de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par Spir Communication SA et de 10 000 euros versés par Sofiouest. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Louis ECHELARD, Administrateur de la SA Sofiouest depuis le 20 juin 2014, Président et Administrateur de Spir Communication SA, Membre du Conseil de Surveillance de 20 Minutes France SAS, a perçu la somme de 20 000 euros en 2014. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 20 000 euros.

Monsieur Philippe TOULEMONDE, Administrateur de la Spir Communication SA, a perçu en 2014 la somme de 15 000 euros au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 15 000 euros.

Monsieur François-Xavier HUTIN, Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA a perçu en 2014 la somme de 20 000 euros. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 10 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Georges COUDRAY, Président Directeur Général depuis le 20 juin 2014 et Administrateur de Sofiouest SA, Représentant de Sofiouest SA au Conseil d'Administration de Spir Communication SA, Administrateur de Spir Communication SA, Cogérant de Prépart SCS, a perçu la somme de 30 000 euros en 2014. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 20 000 euros.

Monsieur Patrice HUTIN, Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme 30 000 euros. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 20 000 euros.

Madame Arielle DINARD, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 15 000 euros en 2014 au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 15 000 euros.

Monsieur Henri TRACOU, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 10 000 euros en 2014 au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Thierry VALLENET, Directeur Général de Spir Communication SA, Directeur Général de CIP SAS jusqu'au 14 novembre 2014, Représentant de Spir Communication SA, Présidente des sociétés Adrexo SAS, Advertising Productions SAS, CIP SAS, Concept Multimédia SAS, Imprimeries IPS SAS, Regicom SAS, Spir Médias SAS depuis le 30 octobre 2014, Spir Médias 1 SAS, Spir Médias 2 SAS et de la SCI Les Oiseaux depuis le 14 novembre 2014.

Thierry VALLENET ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général de Spir Communication. Spir Communication bénéficie des services de Monsieur Thierry VALLENET au travers d'un contrat de prestations de services conclu entre les sociétés CIP et Alixio Executive Management, dans le cadre de la centralisation de l'ensemble des services support auprès de Spir Communication et des filiales du Groupe par la société CIP. En contrepartie des prestations de services réalisées, la société Alixio Executive Management facture à la société CIP un montant forfaitaire mensuel. L'allocation d'une rémunération variable est également prévue pour la période du 1er février 2014 au 15 avril 2015 en cas d'atteinte des objectifs fixés entre les parties et n'a donc pas produit d'effet en 2014. La somme facturée au titre de l'exercice 2014 s'élève à 512 925 euros HT. Un montant de 515 925 euros a été versé en 2014.

Madame Christine BLANC-PATIN, Administratrice de Spir Communication SA depuis le 27 mai 2014, n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Madame Viviane NEITER, Administratrice de Spir Communication SA depuis le 27 mai 2014, n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2014 s'élève à 10 000 euros.

Mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, est présenté en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (Annexe 7).

Opérations sur titres des mandataires sociaux et des dirigeants

Toute opération d'achat, de vente, souscription ou échange d'actions réalisée par un mandataire social sur l'action Spir Communication ainsi que toute transaction opérée sur des instruments financiers qui lui est liée doit être déclarée à la société afin qu'elle puisse réaliser les formalités de déclaration auprès de l'AMF.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, aucune opération de ce type n'a été déclarée à la société.

Informations diverses

Conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que nos commissaires aux comptes vous soumettront, lequel rapport est annexé au présent rapport (Annexe 6).

Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe ne réalise pas d'opérations de cette nature qui seraient inscrites à l'actif du bilan.

Dépenses non déductibles fiscalement

Au titre de l'exercice, les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 25 538 euros et ont donné lieu à une imposition de l'ordre de 8 512 euros.

Aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été opérée.

Injonction ou sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles

La société Spir Communication n'a pas fait l'objet d'une injonction ou d'une sanction pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle prononcée par l'Autorité de Contrôle.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (Annexe 11), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 26 des annexes aux comptes consolidés.

Code de gouvernement d'entreprise

Spir Communication se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) sous les réserves figurant dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (Annexe 2).

Présentation et objectifs des résolutions proposées

Approbation des comptes annuels

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui font apparaître une perte nette de 23 584 650 euros et les dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts (**première résolution**).

Quitus aux administrateurs

Il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de donner quitus de leur gestion aux administrateurs et de décharger de leur mission les Commissaires aux Comptes de la société (**deuxième résolution**).

Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en totalité au compte report à nouveau (**troisième résolution**).

Approbation des comptes consolidés

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver les comptes consolidés du groupe Spir de l'exercice clos le 31 décembre 2014 qui font ressortir une perte nette de 51,2 millions d'euros (**quatrième résolution**).

Conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que les Commissaires aux Comptes soumettent à l'approbation des actionnaires (**cinquième résolution**).

Renouvellement ou non renouvellement de mandats d'administrateurs

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire de renouveler les mandats de Georges Coudray, Arielle Dinard, François-Régis Hutin, Patrice Hutin et de la société SOFIOUEST pour une durée de six années (**sixième, septième, huitième, neuvième et dixième résolutions**) et de ne pas renouveler le mandat de François-Xavier Hutin ni pourvoir à son remplacement (**onzième résolution**).

Fixation du montant des jetons de présence

Il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de se prononcer sur le montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration pour l'exercice en cours (**douzième résolution**).

Rémunération des mandataires sociaux

En application du § 24.3 du Code de gouvernement d'Entreprise Afep-Medef publié le 16 juin 2013, il est soumis au vote consultatif des actionnaires l'ensemble des éléments de rémunération de Louis Echelard, président du Conseil d'administration, (**treizième résolution**) et de Thierry Vallenet, directeur général de la Société, (**quatorzième résolution**).

Autorisation d'opérer en bourse

En vue de valider les acquisitions, par la société de ses propres actions, est joint en annexe au présent rapport (annexe 8), le rapport établi par le Conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 2014 (**quinzième résolution**).

Il est par ailleurs demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat

par la société de ses propres actions (**seizième résolution**) dont le descriptif est donné aux termes du rapport du Conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe 9 du présent rapport.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée.

Afin de donner au Conseil d'administration toute latitude sur l'utilisation des actions qu'il aura rachetées, il est par ailleurs proposé à l'Assemblée générale extraordinaire (**vingt-et-unième résolution**) de compléter cette autorisation par une autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions acquises dans le cadre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce dans la limite prévue par les dispositions légales en vigueur.

Pouvoirs pour les formalités

Comme usuellement, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de conférer tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités et publications nécessaires (**dix-septième résolution**).

Autorisation de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions

Comme les autres années et afin de favoriser la souscription ou l'acquisition d'actions de la société, il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux et des cadres supérieurs des sociétés du Groupe (ou de certains d'entre eux), des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions dans les termes et conditions qui sont exposés dans le rapport du Conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe 10 au présent rapport (**dix-huitième et dix-neuvième résolutions**).

Ces autorisations seraient données pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée.

Autorisation de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

Il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire, aux seules fins de satisfaire aux obligations légales en matière de décision d'augmentation, immédiate ou à terme, ou de délégation de compétence pour procéder à une telle augmentation, de déléguer au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de 26 mois, pour décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et suivants du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Code du travail dans la limite de 1 % du capital à la date de la décision du Conseil d'administration (**vingtième résolution**).

Modifications des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires

En application de modifications législatives intervenues en 2014 :

- la procédure des conventions dites réglementées n'est désormais plus applicable aux conventions conclues entre une société et sa filiale à 100%. Par ailleurs, la justification du droit de participer à l'assemblée générale résulte désormais de l'inscription en comptes des titres au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée (et non plus de l'enregistrement comptable au troisième jour ouvré précédant l'assemblée comme indiqué à ce jour dans les statuts de la Société).

Il est donc demandé à l'Assemblée générale extraordinaire de modifier les articles 22 et 27 des statuts en conséquence (**vingt-deuxième et vingt-troisième résolution**).

Pouvoirs pour les formalités

Comme usuellement, il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire de conférer tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités et publications nécessaires (**vingt-quatrième résolution**).

Le détail du texte des résolutions proposées à la présente assemblée figure en annexe au présent rapport (annexe 1).

Le Président du Conseil d'administration

Le 29 avril 2015

Etat consolidé de situation financière

ACTIF

(en milliers d'euros)

31/12/2014 31/12/2013
Publié

Actifs non courants			
Note 1	Goodwill	60 468	177 066
Note 2	Autres immobilisations incorporelles	12 180	16 851
Note 3	Immobilisations corporelles	14 566	29 494
Note 4	Participations entreprises associées	77 346	7 541
Note 5	Autres actifs financiers	6 017	5 563
Note 6	Impôts différés		9 517
Total actifs non courants		170 577	246 032
Actifs courants			
Note 7	Stocks et en-cours	797	3 907
Note 8	Clients et autres débiteurs	97 865	106 940
Note 9	Créances d'impôt	26 185	16 361
Note 10	Autres actifs courants	1 951	2 200
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 789	10 435
Note 12	Actifs non courants des activités en cours de cession	4 425	
Total actifs courants		188 012	139 843
Total de l'actif		358 589	385 875

PASSIF

(en milliers d'euros)

31/12/2014 31/12/2013
Publié

Capitaux propres			
	Capital	24 982	24 982
	Primes liées au capital	25 136	25 136
	Réserves	94 720	152 981
	Résultat consolidé	(51 214)	(55 578)
Capitaux propres réserves attribuables aux actionnaires de la société mère		93 624	147 521
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total capitaux propres		93 624	147 521
Passifs non courants			
Note 13	Emprunts et dettes financières	4 880	14 051
Note 14	Dettes au personnel	15 916	15 313
	Provisions et autres passifs non courants	21 438	36 280
Total passifs non courants		42 234	65 644
Passifs courants			
Note 13	Emprunts et concours bancaires	31 581	14 619
Note 15	Fournisseurs et autres créditeurs	147 510	150 571
Note 16	Provisions et autres passifs courants	40 854	7 520
Note 12	Passifs associés aux actifs non courants des activités en cours de cession	2 786	
Total passifs courants		222 731	172 710
Total du passif et des capitaux propres		358 589	385 875

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)

31/12/2014 31/12/2013 31/12/2013
Retraité (1) Publié

	Chiffre d'affaires	435 918	440 825	515 023
	Achats consommés	(33 112)	(40 366)	(53 472)
	Charges de personnel (dont participation des salariés)	(268 719)	(268 087)	(288 990)
	Charges externes	(120 796)	(117 520)	(133 075)
	Impôts et taxes	(13 772)	(13 871)	(15 140)
	Dotation aux amortissements	(9 749)	(10 259)	(14 544)
	Dotation aux provisions	(6 513)	(8 251)	(8 922)
	Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(146)	(105)	(105)
	Autres produits et charges d'exploitation	(1 990)	(2 409)	(2 348)
	Résultat opérationnel courant	(18 879)	(20 043)	(1 573)
	Autres produits opérationnels	3 107		
Note 18	Charges de restructuration et autres charges opérationnelles	(42 566)	(39 458)	(40 111)
	Résultat opérationnel	(58 338)	(59 501)	(41 684)
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	57	34	34
	Coût de l'endettement financier brut	(1 588)	(949)	(998)
Note 19	Coût de l'endettement financier net	(1 531)	(915)	(964)
Note 6	Impôt sur le bénéfice	(8 432)	(3 566)	(9 519)
Note 4	Quote-part résultat net des participations dans les entreprises associées	1 276	(3 411)	(3 411)
	Résultat net des activités poursuivies	(67 025)	(67 393)	(55 578)
Note 12	Résultat net d'impôt des activités cédées	24 519	12 070	
Note 12	Résultat net d'impôt des activités en cours de cession	(8 708)	(255)	
	Résultat net	(51 214)	(55 578)	(55 578)
	Attribuable aux participations de donnant pas le contrôle			
	Attribuable aux actionnaires de la société mère	(51 214)	(55 578)	(55 578)
	Résultat net de base par action (*)	(8,42)	(9,13)	(9,13)
	Résultat dilué par action (**)	(8,15)	(8,85)	(8,85)
Note 22	(*) Nombre d'actions moyen hors titres auto-détenus	6 083 919	6 088 837	6 088 837
Note 22	(**) Nombre d'actions moyen utilisé pour le calcul du résultat dilué par actio	6 280 976	6 280 976	6 280 976

(1) Retraité des effets de la norme IFRS 5

Etat du résultat global

(en milliers d'euros)

31/12/2014

31/12/13
publié

Eléments qui ne seront pas retraités en résultat ultérieurement		
Ecarts actuariels	(3 245)	(362)
Effet impôt		
Sous total	(3 245)	(362)
Eléments qui seront retraités en résultat ultérieurement		
Ecart de conversion		
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	390	594
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Effet impôt		
Sous total	390	594
<i>Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	(2 855)	232
<i>Résultat net de la période</i>	(51 214)	(55 578)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(54 069)	(55 346)
<i>Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	(54 069)	(55 346)
<i>Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		

Etat consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2014	31/12/2013 Retraité (1)	31/12/2013 Publié
	Résultat net des activités poursuivies	(67 025)	(67 393)	(55 578)
	+/- quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	(1 276)	3 411	3 411
	+/- dotations nettes aux amortissements et provisions	28 656	43 452	47 618
	+/- profits et pertes de réévaluation (juste valeur)	418	(159)	(151)
	-/+ plus et moins values de cessions	(2 207)	1 025	1 025
	Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(41 434)	(19 664)	(3 675)
	+ Coût de l'endettement financier net (hors autres produits et charges financiers)	845	1 586	1 579
Note 20	+/- charge d'impôt	8 308	3 569	9 519
	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(32 281)	(14 509)	7 423
	- Variation du BFR lié à l'activité	4 902	16 152	8 775
	- Impôts payés	(9 848)	(7 481)	(7 481)
	Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	(37 227)	(5 838)	8 717
Note 12	+/- incidence des variations de périmètre	68 985	10 700	10 700
	- décaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 078)	(8 906)	(11 828)
	+ encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	917	848	848
	cession d'actifs financiers	102		
	+/- variation des prêts et avances consentis	2 604	(2 458)	(2 458)
	Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	64 530	184	(2 738)
	Acquisition nette d'actions propres		0	(59)
Note 13	- remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(6 402)	(9 565)	(11 573)
	- intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	(918)	(1 575)	(1 513)
	+/- autres flux liés aux opérations de financement (y compris concours bancaires)	16 962	(704)	(704)
	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 642	(11 844)	(13 849)
	Variation de trésorerie	36 945	(17 498)	(7 870)
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	10 435	18 305	18 305
Note 12	Flux nets liés aux activités cédées	9 409	9 628	0
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	56 789	10 435	10 435

(1) Retraité des effets de la norme IFRS 5

Etat consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultats non distribués	Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère	Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013	24 982	25 136	157 342	(4 713)	202 747	0	202 747
Affectation du résultat 2012			(4 713)	4 713			0
Paiements fondés sur des actions			61		61		61
Opérations sur titres auto-détenus			59		59		59
<i>Résultat net 2013</i>				(55 578)	(55 578)		(55 578)
<i>Gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			232		232		232
Résultat global de l'exercice					(55 346)		(55 346)
Situation au 31 décembre 2013	24 982	25 136	152 981	(55 578)	147 521	0	147 521
Affectation du résultat 2013			(55 578)	55 578			0
Variation de périmètre			172		172		172
<i>Résultat net 2014</i>				(51 214)	(51 214)		(51 214)
<i>Gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			(2 855)		(2 855)		(2 855)
Résultat global de l'exercice					(54 069)		(54 069)
Situation au 31 décembre 2014	24 982	25 136	94 720	(51 214)	93 624	0	93 624

2

Annexes Comptes consolidés

1. Informations relatives au groupe Spir Communication

Spir Communication est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment C. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Spir Communication ». Le siège social de la société est situé à Aix-en-Provence.

Spir Communication est un acteur global de la communication de proximité qui structure son offre autour de nombreux supports et services de communication.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2014 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 février 2015, qui en a autorisé la publication.

2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2014

2.1 Evolution du périmètre de consolidation

Les principales évolutions du périmètre sur l'exercice 2014 concernent les entités suivantes :

Le 31 juillet 2014, Spir Communication a cédé 51% de sa filiale Car&boat Media à Axel Springer Digital Classifieds Holding GmbH, filiale du groupe Axel Springer. En conséquence, la société Car&boat Media et sa filiale à 100% Garantie System sont consolidées par intégration globale du 1er janvier au 31 juillet 2014 et présentées sur la ligne « résultat net d'impôt des activités cédées » et par mise en équivalence à compter du 1er août 2014, et présentées sur la ligne « quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées ».

Au cours de l'exercice 2014, Spir Communication a cédé la totalité de sa participation (soit 22% du capital) de la société Epic Dream, anciennement dénommée Prixing.

Le 28 décembre 2014, la transmission universelle de patrimoine de Mobiljob au profit de la société Regicom a pris effet.

Le 31 décembre 2014, Spir Communication a cédé la totalité de sa participation (soit 40% du capital) de la société Media Courtage.

2.2 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2014

Société	Activité et siège social	Méthode de consolidation	n° siren	% intérêt 12/2014	% intérêt 12/2013
Spir Communication SA	Holding, Aix-en-Pce	Société mère	317 082 675	100%	100%
Cip SAS	Gestion administrative, Aix-en-Pce	Globale	319 428 967	100%	100%
Régicom SAS	Editeur et Régie publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	316 811 876	100%	100%
Mobiljob SA	Services internet et mobile, Paris	Globale	480 616 978	-	100%
Spir Medias (ex Carboat Media Holding) SAS	Holding, Aix-en-Pce	Globale	423 746 023	100%	100%
Car&boatmedia SAS (1)	Services internet, Paris	Globale / Mee	318 771 623	49%	100%
Garantie System SAS (1)	Services internet, Paris	Globale / Mee	410 534 150	49%	100%
Imprimeries IPS SAS	Imprimerie, Aix-en-Pce	Globale	304 711 369	100%	100%
Les Oiseaux SCI	Immobilier, Châteaurenard	Globale	388 823 148	100%	100%
Concept Multimedia SAS	Editeur, Aix-en-Pce	Globale	399 146 356	100%	100%
Concept Multimedia Switzerland	Editeur, Genève	Globale	Suisse	100%	100%
Adrexo SAS	Diffusion publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	315 549 352	100%	100%
Advertising Productions SAS	Diffusion publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	532 611 977	100%	100%
Média Courtage SAS	Services internet, Brest	Mee	524 259 975	-	40%
20 minutes France SAS	Editeur, Paris	Mee	438 049 843	25%	25%
Epic Dream (ex Prixing) SAS	Services mobile, Paris	Mee	529 991 119	-	22%

(1) Compte-tenu de la cession majoritaire de titres, les sociétés Car&Boat Media et Garantie System ont été intégrées par la méthode d'intégration globale du 1er janvier au 31 juillet 2014 puis par mise en équivalence à compter du 1er août 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014.

2.3 Comparabilité des comptes

Outre l'impact de la cession majoritaire de titres de la société Car&Boat Media, intervenue le 31 juillet 2014, le Groupe a également fait application de la norme IFRS 5 pour les actifs en cours de cession des Imprimeries IPS. Au 31 décembre 2014, deux principaux sites d'impression (Pacy et Reyrieux) étaient en cours de cession. Le groupe Spir comptabilise cette opération en application de la norme IFRS 5, étant précisé que la cession effective est intervenue en date du 9 février 2015.

Suite au processus de cession engagé par le Groupe, des retraitements sur le compte de résultat et le bilan ont été opérés afin d'être en conformité avec la norme IFRS 5. Au niveau du compte de résultat, ces retraitements consistent à présenter les charges et produits nets sur une ligne spécifique «Résultat net d'impôt des activités en cours de cession» pour chacune des périodes présentées. Au bilan du 31 décembre 2014, les actifs et passifs relatifs aux activités destinées à la vente sont présentés sur les lignes «Actifs d'activités en cours de cession» et «Passifs d'activités en cours de cession».

Afin de faciliter la comparabilité des comptes, un bilan retraité au 31 décembre 2013 des incidences des activités classées en activités en cours de cession ou cédées au 31 décembre 2014 est présenté en note 12 de l'annexe. Les comptes de résultat des activités cédées et des activités en cours de cession ainsi que les flux nets de trésorerie correspondants sont également présentés dans cette même note.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Spir Communication sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2014.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations applicables à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2014

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2014 :

- IFRS 10 : Etats financiers consolidés,
- IFRS 11 : Partenariats,
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IAS 27 révisée : Etats financiers individuels,
- IAS 28 révisée : Participations dans des entreprises associées et des coentreprises,
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 : Dispositions transitoires,
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : Entités d'investissement,
- Amendement à IAS 32 : Compensation d'actifs et de passifs financiers,
- Amendement à IAS 36 : Information sur la valeur recouvrable des actifs non financiers,
- Amendement à IAS 39 : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Aucune de ces nouvelles normes et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2014.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne non anticipés par le Groupe

A l'exception des normes décrites ci-avant, le Groupe n'a procédé à aucune autre application par anticipation de normes dont la date d'application est postérieure au 1er janvier 2014 mais dont l'application anticipée était possible, à savoir :

- IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique » : interprétation faisant l'objet d'une application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.
- Amendements à IAS 19 « régime à prestations définies : cotisations des membres du personnel »,
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2010-2012 et cycle 2011-2013

L'application anticipée de ces normes n'aurait pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.2 Continuité d'exploitation

A périmètre comparable, le groupe Spir Communication a vu son chiffre d'affaires consolidé diminuer de seulement 1.1% en 2014 à 435.9 millions d'euros grâce à la performance commerciale des offres internet et de l'activité de diffusion d'imprimés publicitaires et malgré la faiblesse de la presse gratuite d'annonces.

Le déficit opérationnel courant est réduit de 5.5% à périmètre comparable.

Le résultat opérationnel intègre des provisions pour charges de restructuration et pour risques à hauteur de 42.6 millions d'euros.

Le résultat net s'élève à -51.2 millions d'euros contre -55.6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La structure bilantielle reste cependant saine avec une trésorerie de clôture excédentaire s'élevant à 56.8 millions d'euros, supérieure à l'endettement du Groupe.

Les prévisions de trésorerie à 12 mois sont basées sur la réalisation du budget 2015, intégrant des mesures conservatoires et d'économies, une gestion optimisée du besoin en fonds de roulement, le préfinancement du CICE et le remboursement d'une créance de carry back et le recours, le cas échéant, à des moyens de financement à court terme de type affacturage.

Le produit de la cession de 51% de Car&Boat Media, encaissé sur l'exercice, doit permettre au groupe Spir Communication de financer les plans de transformation déjà engagés.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus ont permis d'établir les états financiers consolidés en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

3.3 Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période de changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

La situation financière et les résultats du Groupe dépendent des méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements retenus lors de l'élaboration des comptes consolidés. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du Groupe. Les réalisations pourraient néanmoins différer de façon significative des estimations retenues.

Les caractéristiques des principales méthodes comptables, les jugements et autres incertitudes affectant l'application de ces méthodes comptables, ainsi que la sensibilité des résultats aux changements des conditions

et hypothèses, sont des facteurs à prendre en compte. En effet, le Groupe élabore des estimations et des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables ainsi obtenues seront, par définition, rarement égales aux réalisations.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- la dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles (cf. note 1),
- les provisions pour risques et charges (cf. note 16),
- les dépréciations pour créances douteuses (cf. note 8),
- l'évaluation de la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options d'achats d'actions (cf. note 21),
- la détermination des engagements de retraite (cf. note 14)

3.4 Modalités de consolidation

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2014.

a) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

b) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

c) Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

d) Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des entreprises associées et une coentreprise.

Les entités associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint. La coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les

autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

En application de ces normes, la cession de 51% des titres Carboat intervenue en juillet 2014 conduit à constater la perte de contrôle sur Carboat Média qui est alors mise en équivalence à partir de cette date.

3.5 Méthodes et règles d'évaluation

1) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat net. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

2) Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres.

3) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat au poste « Coût de l'endettement financier brut ».

4) Dépenses de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, à l'exception des frais de développement qui sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères définis par IAS 38 et suivants sont réunies.

5) Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable d'un actif serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

- Goodwill : ils font l'objet au moins une fois par an d'un test de dépréciation (Impairment test). La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du groupe Spir Communication, aux actifs nets correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont les plus hautes valeurs entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 années compte tenu des perspectives de développement des acquisitions et d'une valeur terminale. Les taux d'actualisation pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les budgets et business plans les plus récents se situent dans la fourchette moyenne des taux utilisés par les analystes pour le secteur d'activité du Groupe, la taille du Groupe et la maturité des métiers du Groupe. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. L'appréciation des indices de perte de valeur en cours d'exercice se fait au travers de l'analyse et du suivi de chaque activité grâce au reporting mensuel. Pour les UGT faisant l'objet de transactions récentes ou en cours, la valeur d'entreprise retenue est celle de la dernière transaction.

Une analyse de la sensibilité des tests de dépréciation figure en note 1.

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

- Pour la France, les business units suivantes constituent chacune une UGT : Médias Généralistes, Médias Thématiques Immobilier, Diffusion d'imprimés publicitaires.
- Autres immobilisations incorporelles : Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés ou acquis, notamment des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur des durées comprises entre 1 et 5 ans.
- Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements techniques	5 à 8 ans
Matériel technique	5 à 12 ans
Véhicules	3 à 5 ans
Autres matériels et mobiliers	3 à 8 ans

Le mode d'amortissement économique utilisé par le Groupe à partir du 1er janvier 2005 est exclusivement le mode linéaire.

Les biens en contrat de location, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable le cas échéant. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur sur certains actifs ou groupe d'actifs, un test de dépréciation est réalisé. Ce test de dépréciation tient compte des prévisions d'utilisation de l'actif.

6) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention.

Les actifs financiers au bilan sont constitués de prêts et de créances,

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Les autres immobilisations financières correspondant à des dépôts et cautionnements versés sont incluses dans cette catégorie.

7) Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat par application de la méthode FIFO. Les travaux en cours sont évalués au prix de revient. L'écart éventuel entre le prix de revient et la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une dépréciation.

8) Capitaux propres

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

Les achats d'actions propres sont destinés :

- soit à couvrir les plans de stock-options destinés aux salariés
- soit à des fins de régulation de cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI d'avril 2001 confié à un prestataire de services d'investissement.

9) Avantages au personnel

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues (aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées).

Les provisions au titre du régime d'indemnités de fin de carrière, dit à prestations définies, sont déterminées selon la méthode dite des unités de crédits projetés consistant à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié du Groupe au moment de son départ en fin de carrière.

10) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

11) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. L'approche bilantielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où la société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés. Les déficits reportables sont activés sur la base d'une analyse des prévisions de recouvrabilité de ces déficits sur un horizon défini (moyen terme).

12) Coût de financement

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en tant qu'élément du coût de cet actif.

13) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments de gestion du risque de taux portant sur le financement de ses investissements (location financement et emprunts bancaires). Les contrats d'échange (« swaps ») de taux d'intérêt permettent au Groupe d'échanger le taux d'une dette contractée en taux variable contre du taux fixe et donc d'emprunter à taux fixe. Le Groupe et sa contrepartie échangent à intervalles prédéterminés la différence entre le taux fixe convenu et le taux variable, calculé sur la base du montant notionnel du swap.

Les instruments financiers dérivés sont estimés à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture. Pour les besoins de la couverture, les couvertures sont qualifiées, soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés du Groupe éligibles à la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat pour la partie inefficace. Les profits et pertes cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction prévue couverte affecte le résultat.

Pour les instruments dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées immédiatement en résultat.

14) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme et liquides, facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, sous déduction des découverts bancaires.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat (en charges et produits financiers relatifs aux disponibilités et aux valeurs mobilières de placement).

15) Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « Paiements fondés sur des actions » et en diminution du résultat dans le poste « Charges de personnel ».

La juste valeur des stock-options est déterminée selon la méthode Black and Scholes. Cette dernière permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires (application d'un taux de turn-over).

16) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les produits de l'activité du groupe Spir Communication sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut-être mesuré de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.
- plus spécifiquement, on distingue les principes suivants de reconnaissance du chiffre d'affaires :
- les recettes publicitaires sont comptabilisées pour leur montant net de remises commerciales,
- les revenus des activités sont appréhendés à la réalisation de la prestation (parution des journaux, parution des annonces ou campagne publicitaire sur les sites internet, diffusion des imprimés publicitaires...) et/ou à la livraison des produits (métier imprimerie).

17) Présentation du compte de résultat

Spir Communication s'est conformé à la présentation du compte de résultat indiquée dans la recommandation du CNC. Les éléments compris entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel répondent à la définition des critères énoncés par le CNC.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel et s'élève à 10 338 milliers d'euros.

18) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées

Conformément à IFRS 5, les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente. Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont pas amortis.

Le classement comme activité cédée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité cédée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité cédée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Au 31 décembre 2014, le Groupe a appliqué la norme IFRS5 aux deux sites d'impression (Pacy et Reyrieux) en cours de cession.

19) Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method").

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

4. Evénements significatifs de l'exercice

L'exercice 2014 est marqué par l'ensemble des décisions et mesures prises dans le cadre de la transformation du Groupe et par la cession de 51% de la participation détenue dans Car&Boat Media.

Dans un contexte économique difficile et contrasté, le Groupe affiche :

- un chiffre d'affaires de 435,9 millions d'euros,
- une perte opérationnelle courante de 18,9 millions d'euros.

Le résultat opérationnel s'établit à – 58,3 millions d'euros. Il intègre notamment des provisions pour charges de restructuration et pour risques à hauteur de 42.6 millions d'euros.

Le résultat net est une perte de 51,2 millions d'euros. Il inclut le résultat net des activités cédées et des activités en cours de cession.

Compte tenu de sa trésorerie de clôture qui s'élève à 56,8 millions d'euros, la trésorerie nette d'endettement est de 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Explication des postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 – Analyse des Goodwill

Mouvements 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution et dépréciation	Variation périmètre	31/12/2014
Goodwill nets	177 066		0	(116 598)	60 468

Mouvements 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution et dépréciation	Variation périmètre	31/12/2013
Goodwill nets	190 230		(13 164)	0	177 066

La cession de 51% de la filiale Car&Boat Media au groupe Axel Springer le 31 juillet 2014 a conduit à la diminution des écarts d'acquisition précédemment constatés sur l'UGT Media Thématiques Automobile pour 116 598 k€.

Les tests de dépréciation ont été actualisés au 31 décembre 2014.

Pour l'UGT Diffusion d'imprimés publicitaires, le business plan tient compte des hypothèses du plan de transformation dont l'incidence est déterminante sur la valeur d'entreprise. Certaines actions majeures, contenues dans les prévisions précédentes, ont déjà été entreprises au cours de l'exercice 2014 et se sont déroulées globalement conformément aux prévisions budgétaires.

Pour l'UGT Médias Thématiques Immobilier, la société intègre dans ses hypothèses la poursuite de la croissance des offres internet et les actions mises en œuvre pour compenser l'incidence défavorable de l'arrêt de certaines offres commerciales.

Il est rappelé que les dépréciations constatées sur l'exercice 2013 portaient sur :

- L'UGT Diffusion d'imprimés publicitaires : le test de dépréciation du 30 juin 2013 avait conduit à une dépréciation de 11 000 milliers d'euros qui avait été confirmée au 31 décembre 2013.
- L'UGT Imprimerie : la baisse de rentabilité avait conduit à constater une dépréciation totale du Goodwill par une dotation complémentaire de 2 164 milliers d'euros,

Concernant l'UGT Médias Thématiques Immobilier (France et Suisse), la société intègre dans ses hypothèses la poursuite de la croissance des offres Internet.

La sensibilité des tests de perte de valeur a été vérifiée au regard des variations de paramètres suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur nette 31/12/2014	Valeur nette 31/12/2013	Taux de croissance	Taux d'actualisation	Sensibilité (*)	Sensibilité (**)	Sensibilité (***)	Sensibilité (****)
UGT								
Diffusion d'imprimés publicitaires	38 862	38 862	1,0%	10,25%	11,20%	< 0%	2 400	-2 400
Médias thématiques immobilier	21 606	21 606	1,0%	10,25%	33,70%	< 0%	400	-400
Médias thématiques automobile	0	116 598	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Imprimeries	0	0	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	60 468	177 066						

(*) Taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation serait comptabilisée

(**) Taux de croissance à partir duquel une dépréciation serait comptabilisée

(***) Impact d'une variation à la hausse de 0,1 point de taux d'Ebitda/CA sur la valeur terminale

(****) Impact d'une variation à la baisse de 0,1 point de taux d'Ebitda/CA sur la valeur terminale

Note 2 – Variation des autres immobilisations incorporelles

Les principaux mouvements de l'exercice 2014 ont porté sur le développement des sites internet et les systèmes d'information front et back office.

Les variations de périmètre correspondent aux activités cédées en cours d'exercice et aux activités en cours de cession à la clôture de l'exercice.

Mouvements 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et IFRS 5	31/12/2014
- Droit au bail	616		(159)			457
- Logiciels, droits de marque	53 201	2 319	(842)	2 838	(7 951)	49 565
- Immobilisations incorporelles en cours	1 762	3 484	(427)	(2 838)	(379)	1 602
Immobilisations incorporelles brutes	55 579	5 803	(1 428)	0	(8 330)	51 624

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et IFRS 5	31/12/2014
- Droit au bail						
- Logiciels, droits de marque	38 728	6 386	(525)		(5 145)	39 444
- Immobilisations incorporelles en cours						
Amort des immobilisations incorporelles	38 728	6 386	(525)	0	(5 145)	39 444

Immobilisations incorporelles nettes	16 851	(583)	(903)	0	(3 185)	12 180
---	---------------	--------------	--------------	----------	----------------	---------------

Mouvements 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2013
- Droit au bail	788		(172)			616
- Logiciels, droits de marque	45 246	4 556	(800)	4 199		53 201
- Immobilisations incorporelles en cours	949	5 019	(7)	(4 199)		1 762
Immobilisations incorporelles brutes	46 983	9 575	(979)	0	0	55 579

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2013
- Droit au bail	14		(14)			0
- Logiciels, droits de marque	32 544	6 869	(685)	0	0	38 728
- Immobilisations incorporelles en cours						
Amort des immobilisations incorporelles	32 558	6 869	(699)	0	0	38 728

Immobilisations incorporelles nettes	14 426	2 706	(280)	0	0	16 851
---	---------------	--------------	--------------	----------	----------	---------------

Note 3 – Variation des immobilisations corporelles

Mouvements 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et IFRS 5	31/12/2014
- Terrains	1 764					1 764
- Constructions	27 726				(7 942)	19 784
- Inst. techniques, matériel et out.industriel	93 695	2 216	(7 236)	289	(34 019)	54 945
- Autres immob. corporelles	48 834	1 164	(1 011)	7	(1 833)	47 161
- Immob.corporelles en cours	14	541		(296)	(2)	257
- Avances et acomptes	20		(9)			11
Immobilisations corporelles brutes	172 053	3 921	(8 256)	0	(43 796)	123 922

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et IFRS 5	31/12/2014
- Constructions	16 607	1 350			(5 829)	12 128
- Installation tech, mat.et out.ind.	83 525	4 206	(5 902)		(27 116)	54 713
- Autres immob. corporelles	42 427	1 991	(888)		(1 015)	42 515
Amort des immobilisations corporelles	142 559	7 547	(6 790)	0	(33 960)	109 356

Immobilisations corporelles nettes	29 494	(3 626)	(1 466)	0	(9 836)	14 566
---	---------------	----------------	----------------	----------	----------------	---------------

L'appréciation à la juste valeur, établie en tenant compte des valeurs vénales de la lettre d'intention de l'acquéreur des sites d'impression de Pacy et de Reyrieux, a généré une dépréciation complémentaire de 7 062 milliers d'euros, avant de réaliser le déclassement au bilan des actifs en cours de cession en application de la norme IFRS 5.

Cette dépréciation n'est pas reprise dans le tableau ci-dessus puisqu'elle est intégrée dans le compte de résultat des activités en cours de cession (cf note 12).

Elle s'applique aux constructions pour 1 614 milliers d'euros et aux installations techniques, matériel et outillages industriels pour le solde.

Mouvements 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	31/12/2013
- Terrains	1 764				1 764
- Constructions	27 765		(39)		27 726
- Inst. techniques, matériel et out.industriel	94 702	658	(2 350)	685	93 695
- Autres immob. corporelles	49 564	2 241	(2 980)	9	48 834
- Immob.corporelles en cours	1 324	634	(1 252)	(692)	14
- Avances et acomptes	38		(18)	0	20
Immobilisations corporelles brutes	175 157	3 533	(6 639)	2	172 053

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	31/12/2013
- Constructions	15 894	753	(40)		16 607
- Installation tech, mat.et out.ind.	81 566	4 299	(2 340)		83 525
- Autres immob. corporelles	42 482	2 637	(2 694)	2	42 427
Amort des immobilisations corporelles	139 942	7 689	(5 074)	2	142 559

Immobilisations corporelles nettes	35 215	(4 156)	(1 565)	0	29 494
---	---------------	----------------	----------------	----------	---------------

Les principaux investissements de l'exercice 2013 ont porté sur des investissements courants liés au fonctionnement des agences et centres de distribution ainsi qu'au renouvellement du parc de présents.

Les sorties d'immobilisations corporelles ont concerné principalement des mises au rebut et la cession d'une machine de mécanisation des « poignées » destinée à l'activité de Diffusion des imprimés publicitaires..

Immobilisations faisant l'objet d'un retraitement au titre de contrats de location financement :

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont :

- les constructions liées aux imprimeries et au siège social,
- les matériels lourds (rotatives) liés au métier imprimerie.

Toutes ces immobilisations suivent les mêmes modes et durée d'amortissement que les immobilisations acquises.

Détail des immobilisations faisant l'objet d'un retraitement au titre de contrats de location-financement (hors activités en cours de cession)

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2014	Amortissements et dépréciations 31/12/2014	Valeur nette comptable 31/12/2014
Terrain siège social	924	0	924
Construction siège social	8 932	3 076	5 856
Rotative Mainstream Châteaurenard	13 543	13 543	0
Rotative Ferag Sorgues	1 276	0	1 276
Immobilisations corporelles en crédit-bail	24 675	16 619	8 056

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 5, la valeur nette comptable des rotatives de Pacy et de Reyrieux ont été déclassées et figurent dans les actifs non courants des activités en cours de cession pour 1 454 milliers d'euros.

Les autres informations relatives aux immobilisations financées par contrats de location financement sont présentées dans la « Note 13 – Ventilation des emprunts et dettes financières ».

Note 4 – Analyse des participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Valeur Brute	Réserves consolidées à l'ouverture	Quote-part résultat exercice 2013	Valeur au 31/12/2013	Valeur Brute Entrée périmètre	Retraitement	Variation de périmètre	Quote-part résultat exercice 2014	Valeur au 31/12/2014
20 minutes France	9 806	(4 002)	(806)	4 998		10		(147)	4 861
Média Courtage	80	(1 137)	(1 117)	(2 174)			3 027	(853)	0
Epic dream (ex Prixing)	1 173	(62)	66	1 178			(1 178)	0	0
Car&boat Media				0	68 017			2 098	70 115
Garantie System				0	2 193			178	2 370
<i>Sous Total</i>	<i>11 059</i>	<i>(5 201)</i>	<i>(1 857)</i>	<i>4 002</i>	<i>70 210</i>	<i>10</i>	<i>1 849</i>	<i>1 276</i>	<i>77 346</i>
Avance Spir accordée à Media Courtage				3 539			(3 539)		0
Participations dans les entreprises associées	11 059	(5 201)	(1 857)	7 541	70 210	10	(1 690)	1 276	77 346

Les principales données issues des comptes individuels de ces sociétés sont les suivantes pour l'exercice 2014 :

2014

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Actifs totaux nets	Résultat net
20 minutes France	45 358	43 739	(568)
Média Courtage (1)	1 826	764	(2 142)
Car&boat Media (2)	20 816	72 742	4 281
Garantie System (2)	755	5 593	363

(1) cession le 31/12/2014 : les chiffres présentés couvrent donc l'ensemble de l'exercice 2014.

(2) cession le 31/07/2014 : les chiffres présentés couvrent donc la période du 1^{er} août au 31 décembre 2014.

- Carboat

La société Carboat exerce une activité de petites annonces dans le secteur automobile sous les marques la Centrale et Caradisiac.

La valeur brute d'entrée dans le périmètre de Car&boat Media et de Garantie System correspond à la juste valeur de ces titres, qui a été appréciée en fonction du prix de cession du 31 juillet 2014.

Par ailleurs des options croisées ont été signées à l'occasion de l'opération de juillet 2014 pouvant conduire à la cession de la participation résiduelle de 49%.

Au 31/12/14, la juste valeur de ces options est proche de 0 compte tenu du caractère récent de la transaction de cession des 51% et des modalités financières d'exercice des options proches de celles appliquées lors de a cession de la première quote-part.

- 20 Minutes France

La société 20 Minutes France, créée en 2002, édite 11 journaux quotidiens gratuits d'information en local (Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse), une édition nationale et est présente sur 20 agglomérations. Elle édite également un site internet d'information 20minutes.fr et offre des applications mobile et tablette.

Ainsi, 15,7 millions de personnes sont en contact avec au moins un support de la marque 20 Minutes chaque mois.

- Média Courtage

La société Média Courtage, créée en 2010, propose une solution de courtier conseil indépendant des assureurs à partir du site AcommeAssure.com.

Le groupe Spir n'a conclu aucun accord de soutien financier avec l'une de ces participations au 31 décembre 2014 et n'a plus d'avance accordée aux entreprises associées à cette même date.

Note 5 – Variation des autres actifs financiers

Mouvements 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Variation périmètre et IFRS 5	31/12/2014
- Autres titres de participations	63		(2)		61
- Prêts, cautionnements et autres créances	5 557	1 667	(931)	(280)	6 013
Autres actifs financiers bruts	5 620	1 667	(933)	(280)	6 074

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Variation périmètre et IFRS 5	31/12/2013
- Autres titres de participations	48				48
- Autres	9				9
Dépréciation autres actifs financiers	57	0	0	0	57

Autres actifs financiers nets	5 563	1 667	(933)	(280)	6 017
--------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

▪ Prêts, cautionnements et autres créances

L'augmentation des prêts, cautionnements et autres créances est liée à l'effort construction, versé sous forme de prêts depuis l'exercice 2013, et à la constatation de la créance relative au paiement du solde du prix de cession de Concept Belgium. Ces créances ont fait l'objet d'une actualisation.

La diminution des prêts, cautionnements et autres créances est principalement liée à l'encaissement de l'échéance annuelle de règlement dans la société S3G Com.

Les autres mouvements correspondent essentiellement à la variation des dépôts et cautionnements versés dans le cadre de baux immobiliers ou de contrats de locations de véhicules.

Mouvements 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Variation périmètre et IFRS 5	31/12/2013
- Autres titres de participations	78		(15)		63
- Prêts, cautionnements et autres créances	4 771	1 492	(351)		5 557
Autres actifs financiers bruts	4 849	1 492	(366)	0	5 620

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Variation périmètre et IFRS 5	31/12/2013
- Autres titres de participations	63		(15)		48
- Autres	9				9
Dépréciation autres actifs financiers	72	0	(15)	0	57

Autres actifs financiers nets	4 777	1 492	(351)	0	5 563
--------------------------------------	--------------	--------------	--------------	----------	--------------

▪ Prêts, cautionnements et autres créances

L'augmentation des prêts, cautionnements et autres créances est principalement liée aux prêts relatifs à l'effort de construction, suite au changement opéré dans le mode de versement de cette taxe.

La valeur actualisée de la part à plus d'un an de la créance sur cession de la participation dans la société S3G Com a diminué de 0,7 millions d'euros.

Les autres mouvements correspondent essentiellement à la variation des dépôts et cautionnements versés.

Note 6 – Détail des impôts différés

Sur la base d'une planification fiscale établie sur une période de 5 ans, tenant compte de la cession partielle de Car&Boat Media, de la convention d'intégration fiscale et des règles d'imputation des déficits, le Groupe a déprécié totalement le montant de ses impôts différés, à hauteur de 8 432 milliers d'euros.

Par ailleurs, les impôts différés propres aux sociétés cédées ont été intégrés dans le calcul de la plus-value de cession à hauteur de 1 085 milliers d'euros.

Le montant des déficits non activés au 31 décembre 2014 calculé à partir d'une base de 242,7 M€ s'élève à 80,9 M€.

Note 7 – Détail des stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Matières premières et autres approvisionnements	1 304	5 156
En-cours de production de biens	52	146
Total brut	1 356	5 302
Dépréciations	(559)	(1 395)
Total net	797	3 907

Les stocks de matières premières sont constitués principalement du papier journal 45 grammes utilisé par l'imprimerie IPS.

Les en-cours de production de biens représentent les journaux qui ont été fabriqués au 31/12/2014 mais qui n'ont pas encore été distribués. Ces en-cours sont calculés au prix de revient et incluent les coûts directs et les coûts indirects de fabrication des journaux concernés.

Les dépréciations concernent du papier et des pièces détachées ayant une rotation trop lente et pour lesquels le risque de non utilisation est important.

Les stocks des sites de Pacy et de Reyrieux ont été déclassés pour un montant net de 2 471 k€ et figurent dans les actifs non courants liés aux activités en cours de cession.

Note 8 – Détail des clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Clients et comptes rattachés	91 152	104 322
Créances sur le personnel et les organismes sociaux	953	419
Créances fiscales hors impôt société	11 911	11 516
Comptes courants actifs	8	8
Créances sur cessions d'actifs	589	510
Autres créances	2 631	2 719
Total brut	107 244	119 494
Dépréciations des comptes clients	(9 379)	(12 554)
Total des provisions	(9 379)	(12 554)
Total net	97 865	106 940
Montants à moins d'un an	97 865	106 940

L'analyse des variations doit prendre en compte l'impact de la norme IFRS 5 intervenu sur l'exercice 2014.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	IFRS 5	31/12/2013 retraité IFRS 5	Variations 2014 / 2013 retraité
Clients et comptes rattachés	91 152	104 322	9 155	95 167	(4 015)
Créances sur le personnel et les organismes sociaux	953	419	0	419	534
Créances fiscales hors impôt société	11 911	11 516	613	10 903	1 008
Comptes courants actifs	8	8	0	8	0
Créances sur cessions d'actifs	589	510	0	510	79
Autres créances	2 631	2 719	623	2 096	535
Total brut	107 244	119 494	10 391	109 103	(1 859)
Dépréciations des comptes clients	(9 379)	(12 554)	(1 046)	(11 508)	2 129
Dépréciations des autres débiteurs		0			
Total des provisions	(9 379)	(12 554)	(1 046)	(11 508)	2 129
Total net	97 865	106 940	9 345	97 595	270
Montants à moins d'un an	97 865	106 940			

La variation du poste clients, après retraitement, est essentiellement liée à la diminution du chiffre d'affaires de 1.1% sur l'exercice à périmètre comparable.

Note 9 – Créances d'impôt

Les créances d'impôt correspondent principalement à la créance de carry back à hauteur de 8.8 millions d'euros, remboursable en 2015, et au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) du Groupe pour les années 2013 et 2014 s'élevant à 15.5 millions d'euros.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé en minoration des charges de personnel.

Note 10 – Détail des autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Charges constatées d'avance	1 951	2 200
Total des autres actifs courants	1 951	2 200

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation.

Note 11 – Détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilités	56 789	10 435
SICAV et Fonds commun de placement		
Total du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 789	10 435

Les disponibilités sont constituées de soldes bancaires à vue et de dépôts à terme.

Note 12 – Activités cédées et activités en cours de cession

Les activités cédées correspondent aux sociétés Car&Boat Media et de sa filiale à 100% Garantie System en raison de la cession d'une participation majoritaire intervenue le 31 juillet 2014.

Les activités en cours de cession correspondent aux activités d'imprimerie de Pacy et de Reyrieux en raison de l'opération en cours à la clôture de l'exercice avec la société ST Finance.

Au 31 décembre 2014, le Groupe Spir Communication a fait application de la norme IFRS 5 pour l'opération de cession des deux sites d'impression de Pacy et de Reyrieux

Afin de faciliter la comparabilité des comptes, les tableaux ci-dessous présentent également le bilan retraité 2013.

Incidence sur le bilan des activités cédées et en cours de cession :

ACTIF

(en milliers d'euros)

31/12/2014 31/12/2013 31/12/2013
Retraité (1) Publié

	Actifs non courants		
Note 1	Goodwill	60 468	177 066
Note 2	Autres immobilisations incorporelles	12 180	16 851
Note 3	Immobilisations corporelles	14 566	29 494
Note 4	Participations entreprises associées	77 346	7 541
Note 5	Autres actifs financiers	6 017	5 563
Note 6	Impôts différés		9 517
	Total actifs non courants	170 577	246 032
	Actifs courants		
Note 7	Stocks et en-cours	797	3 907
Note 8	Clients et autres débiteurs	97 865	106 940
Note 9	Créances d'impôt	26 185	16 361
Note 10	Autres actifs courants	1 951	2 200
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 789	10 435
Note 12	Actifs non courants des activités en cours de cession	4 425	142 311
	Total actifs courants	188 012	139 843
	Total de l'actif	358 589	385 875

(1) Retraité des effets de la norme IFRS 5

PASSIF

(en milliers d'euros)

31/12/2014 31/12/2013 31/12/2013
Retraité (1) Publié

	Capitaux propres		
	Capital	24 982	24 982
	Primes liées au capital	25 136	25 136
	Réserves	94 720	152 981
	Résultat consolidé	(51 214)	(55 578)
	Capitaux propres réserves attribuables aux actionnaires de la société mère	93 624	147 521
	Participations ne donnant pas le contrôle		
	Total capitaux propres	93 624	147 521
	Passifs non courants		
Note 13	Emprunts et dettes financières	4 880	14 051
Note 14	Dettes au personnel	15 916	15 313
	Provisions et autres passifs non courants	21 438	36 280
	Total passifs non courants	42 234	65 644
	Passifs courants		
Note 13	Emprunts et concours bancaires	31 581	14 619
Note 15	Fournisseurs et autres créditeurs	147 510	150 571
	Dettes d'impôts exigibles		7 520
Note 16	Provisions et autres passifs courants	40 854	6 697
Note 12	Passifs associés aux actifs non courants des activités en cours de cession	2 786	12 151
	Total passifs courants	222 731	172 710
	Total du passif et des capitaux propres	358 589	385 875

(1) Retraité des effets de la norme IFRS 5

12.1 Détail du résultat des activités cédées

Présentation du compte de résultat des activités cédées au 31 décembre 2014

En milliers d'euros

31/12/2014 (1) 31/12/2013

Chiffre d'affaires	29 390	48 474
Résultat opérationnel courant	10 116	18 723
Résultat opérationnel	10 116	18 067
Coût de l'endettement financier net	15	(47)
Impôt sur le bénéfice	(3 381)	(5 950)
Plus-value de cession	10 128	
Revalorisation titres à la juste valeur	9 729	
Frais de cession des titres	(2 088)	
Résultat net	24 519	12 070

(1) période du 1er janvier 2014 au 31 juillet 2014

Les flux nets de trésorerie sur activités cédées se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	11 764	12 245
Flux nets de trésorerie liés aux investissements	(2 355)	(2 617)
Total variation de trésorerie sur activités cédées	9 409	9 628

12.2 Détail du résultat des activités en cours de cession

Présentation du compte de résultat des activités en cours de cession au 31 décembre 2014

En milliers d'euros

31/12/2014 31/12/2013

Chiffre d'affaires	24 601	25 724
Résultat opérationnel courant	(1 487)	(255)
Résultat opérationnel	(8 708)	(255)
Résultat net	(8 708)	(255)

Les flux nets de trésorerie sur activités en cours de cession se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Flux nets de trésorerie générés par l'activité en-cours de cession	1 061	2 313
Flux nets de trésorerie liés aux investissements de l'activité en-cours de cession	(137)	(305)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement de l'activité en-cours de cession	(924)	(2 008)

Le détail des sommes reclassées à l'actif et au passif est présenté ci-dessous :

Actifs non courants des activités en cours de cession

En milliers d'euros

31/12/2014

Immobilisations corporelles nettes	1 954
Stocks en valeurs nettes	2 471
Total	4 425

Passifs non courants des activités en cours de cession

En milliers d'euros

31/12/2014

Emprunts et dettes financières	1 454
Provisions et autres passifs non courants	405
Dettes sociales	927
Total	2 786

Il est rappelé que le Groupe n'avait réalisé aucune cession au cours de l'exercice 2013.

Note 13 – Analyse des emprunts et dettes financières

Ventilation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Total	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Crédit-bail retraité et emprunts	4 619	4 619	
Autres emprunts et dettes financières diverses	0	0	
Sous-total emprunts et dettes financières long terme	4 619	4 619	0
Comptabilité de couverture de juste valeur des swaps	261		
Total emprunts et dettes financières long terme	4 880		
Crédit-bail retraité et emprunts	8 600		
Autres emprunts et dettes financières diverses	22 981		
Total emprunts et dettes financières diverses (part à moins d'un an)	31 581		

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	Variation de périmètre	31/12/2014
Crédit-bail retraité et emprunts	13 498	952		(8 871)	(960)	4 619
Autres emprunts et dettes financières diverses	0					0
Comptabilité de couverture de juste valeur des swaps	554		(293)			261
Total emprunts et dettes financières	14 052	952	-293	-8 871	-960	4 880
Crédit-bail retraité et emprunts	8 543	324	(8 644)	8 871	(494)	8 600
Autres emprunts et dettes financières diverses	6 076	16 905				22 981
Total emprunts et dettes financières diverses (part à moins d'un an)	14 619	17 229	-8 644	8 871	-494	31 581

Les principales variations de l'exercice correspondent au préfinancement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et au recours à l'affacturage.

Le préfinancement du CICE encaissé en 2014, à hauteur de 9.5 millions d'euros, est constitué de 8.9 millions d'euros au titre du CICE 2014 et d'un reliquat de 0.6 million d'euros pour le CICE 2013.

A la clôture de l'exercice, le recours à l'affacturage s'élève à 7 454 milliers d'euros contre une dette financière de 48 milliers d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

Une opération de lease-back a été réalisée le 18 décembre 2014 à hauteur de 1 276 k€ sur le matériel industriel d'Advertising Productions.

Les remboursements d'emprunts et de crédit-bail sont conformes aux échéanciers pour respectivement 5,0 millions d'euros et 3,6 millions d'euros.

L'essentiel du crédit-bail retraité et des emprunts est couvert par des swaps de taux efficaces. La juste valeur de ces derniers a évolué favorablement de 293 milliers d'euros au cours de l'exercice et s'élève à 261 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

Le « crédit-bail retraité » représente à la clôture de l'exercice un montant de 5,7 millions d'euros. Les contrats ne prévoient pas de loyers conditionnels, de sous-location ni de restrictions particulières. Ils concernent plus particulièrement:

- à hauteur de 1 576 milliers d'euros, le financement du siège social à Aix-en-Provence par crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois d'une durée de 12 années.
Ce crédit-bail a pour partie (90%) fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 4,36% sur une durée de 8 années, spread inclus.
La dernière échéance de ce swap est intervenue le 1^{er} octobre 2014.
- à hauteur de 2 890 milliers d'euros, le financement de la rotative Goss mise en service en 2007 sur le site de Châteaurenard.
Cette rotative est financée par un crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois, lequel a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 3,93% sur une durée de 8 années.
Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de flux futurs du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour -1 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,
- à hauteur de 1 276 milliers d'euros, le financement de la machine Ferag à l'actif d'Advertising Productions.
Ce matériel est financé par un crédit-bail d'une durée de 4 ans souscrit en décembre 2014 à un taux fixe.

Le crédit-bail relatif au financement des deux rotatives Goss mises en service fin 2005 sur le site de Reyrieux est terminé suite à la levée de l'option d'achat au cours de l'exercice précédent. Ces rotatives sont incluses dans les actifs en cours de cession pour une valeur nette comptable nulle.

Le contrat de crédit-bail relatif au financement de la rotative Lithoman IV mise en service en 2012 sur le site de Pacy a été transféré à ST Finance dans le cadre de la cession de ce site d'impression et figure dans les actifs en cours de cession pour une valeur nette comptable de 1 454 milliers d'euros.

Un autre emprunt pour un montant restant dû de 7,5 millions d'euros fait l'objet de swap de taux d'intérêt à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois pour une durée de 5 années. Le swap conduit à un taux fixe de 2.87 %.

Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de flux futurs du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour - 260 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé.

Note 14 – Détail des dettes au personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution (utilisée)	Diminution (non utilisée)	OCI	Variation périmètre	31/12/2014
Provisions pour pensions et retraites	15 097	1 630	(114)	(2 320)	3 244	(1 621)	15 916
Médailles travail	216					(216)	0
Total dettes au personnel	15 313	1 630	(114)	(2 320)	3 244	(1 837)	15 916

Pour le calcul de l'engagement retraite, les hypothèses suivantes sont retenues :

- un taux d'actualisation (taux retenu de 2,12% pour cet exercice),
- des hypothèses d'augmentation des salaires,
- un taux de mortalité correspondant aux tables INSEE H/F 2004-2006, distinguant hommes et femmes,
- application d'un taux de charges sociales patronales spécifique à chaque catégorie de salariés et à chaque société et appliqué au montant brut de l'engagement,
- un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans,
- un taux de rotation du personnel calculé par société, fonction de l'âge du salarié ou de l'ancienneté pour la seule population des distributeurs, et déterminé à partir des seuls cas de démissions effectivement constatés sur les trois derniers exercices.

Le tableau suivant rapproche les soldes d'ouverture et de clôture du passif net au titre des prestations définies et de ses composantes.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Coûts des services rendus exercice	Coût financier	Effet des réductions	Effets des restructurations	Ecart actuariels	Prestations payées	Variation périmètre	31/12/2014
Provisions pour pensions et retraites	15 097	1 133	497	(666)	(1 657)	3 245	(114)	(1 619)	15 916
Médailles travail	216							(216)	0
Total dettes au personnel	15 313	1 133	497	(666)	(1 657)	3 245	(114)	(1 835)	15 916

La diminution sur l'exercice s'explique principalement par l'effet de la reprise de l'engagement des salariés concernés par les plans de sauvegarde et de départs volontaires, qui se traduiront par des départs effectifs en 2015, et qui ne seront donc plus présents à l'âge de la retraite.

Note 15 – Détail des fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs	37 861	35 886
Dettes sur acquisitions d'actifs	1 793	2 311
Dettes sociales	60 832	70 771
Dettes fiscales	35 541	28 474
Comptes courants créditeurs	448	140
Autres dettes	11 035	12 989
Total des fournisseurs et autres créditeurs	147 510	150 571
Montants à moins d'un an	147 510	150 571

L'analyse des variations doit prendre en compte l'impact de la norme IFRS 5 et du reclassement de certaines dettes sociales (formation, effort construction, taxe d'apprentissage) en dettes fiscales intervenu sur l'exercice 2014.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	IFRS 5	Reclassements	31/12/2013 retraité	Variations 2014 / 2013 retraité
Dettes fournisseurs	37 861	35 886	3 200		32 686	5 175
Dettes sur acquisitions d'actifs	1 793	2 311	272		2 039	(246)
Dettes sociales	60 832	70 771	5 047	7 533	58 191	2 641
Dettes fiscales	35 541	28 474	1 150	(7 533)	34 857	684
Comptes courants créditeurs	448	140	0		140	308
Autres dettes	11 035	12 989	12		12 977	(1 942)
Total des fournisseurs et autres créditeurs	147 510	150 571	9 681	0	140 890	6 620
Montants à moins d'un an	147 510	150 571				

L'accroissement des dettes sociales est lié à des coûts de réorganisation et à des charges provisionnées sur un niveau d'activité supérieur en fin d'année 2014.

Note 16 – Détail des provisions et autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	7 702	18 734
Provisions pour restructurations	2 915	
Autres provisions pour charges	10 821	17 546
Total des provisions et autres passifs non courants	21 438	36 280
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	18 499	
Provisions pour risques commerciaux	313	512
Provisions pour restructurations	21 609	5 104
Autres provisions pour charges	433	1 305
Produits constatés d'avance	0	599
Total des provisions et autres passifs courants	40 854	7 520

Variation des provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentation	Diminution (provisions utilisées)	Diminution (provisions non utilisées)	Reclassements	Ifrs 5	31/12/2014
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	35 750	14 104	(7 652)	(1 835)	(18 499)	(430)	21 438
Autres provisions pour charges	530			0	(530)		0
Total des provisions et autres passifs non courants	36 280	14 104	-7 652	-1 835	-19 029	-430	21 438
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	0				18 499		18 499
Provisions pour risques commerciaux	512	153	0	(349)		(3)	313
Provisions pour restructurations	5 104	22 080	0	(4 577)		(998)	21 609
Autres provisions pour charges	1 305	309	(1 146)	(575)	530	10	433
Produits constatés d'avance	599				(599)		0
Total des provisions et autres passifs courants	7 520	22 542	(1 146)	(5 501)	18 430	(991)	40 854

Les provisions constituées au cours de l'exercice 2014 couvrent principalement les plans de restructuration des activités Média Généralistes, Imprimerie, Diffusion d'imprimés publicitaires et Média Thématiques immobilier engagés dans le cadre de la transformation du Groupe.

Les autres provisions pour charges comprennent essentiellement des provisions relatives aux contrôles Urssaf couvrant les exercices 2008 à 2010 et celui réalisé au cours de l'exercice portant sur les exercices clos au 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, notifié en fin d'année 2014.

Sur la base des échanges avec les conseillers juridiques du Groupe, une analyse du risque a été effectuée à partir des notifications de redressement déjà reçues.

Une dotation complémentaire a été constituée pour couvrir ces risques.

L'estimation des risques peut néanmoins différer sensiblement des montants demandés ou notifiés et évoluer encore en fonction du déroulement de la procédure.

La classification « courante » et « non courante », a été réalisée au mieux des informations connues à la date d'arrêté des comptes selon, d'une part, les modalités d'exécution des plans pour restructurations et, d'autre part, de l'avancée des contrôles avec l'Urssaf.

Les reclassements qui ont été opérés traduisent la réalisation attendue de la provision à plus ou moins d'un an. Les produits constatés d'avance sont essentiellement liés à un effet calendaire sur l'activité de diffusion d'imprimés publicitaires et ont été reclassés dans la rubrique « fournisseurs et autres créditeurs » pour 599 milliers d'euros.

Note 17 – Informations sectorielles

Les informations figurant dans cette note sont conformes à la définition des secteurs retenue dans les comptes établis selon les principes comptables de la norme IFRS 8.

Ce découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du groupe Spir Communication.

En 2013, sont présentées dans la colonne « activités cédées », les données relatives aux sociétés Car&Boat Media et de sa filiale à 100% Garantie System en raison de la cession d'une participation majoritaire intervenue le 31 juillet 2014.

La colonne « activités en cours de cession » reprend les données relatives aux activités d'imprimerie de Pacy et de Reyrieux en raison de l'opération en cours à la clôture de l'exercice avec la société ST Finance.

31/12/2014

(en milliers d'euros)	Médias généralistes et Autres activités (*)	Médias Thématiques Immobilier	Autres	Diffusion Imprimés Publicitaires	Total Groupe Spir Communication
Chiffre d'affaires total du métier	83 080	81 122	13 936	298 093	476 231
Résultat opérationnel courant	(8 864)	4 744	(2 718)	(12 041)	(18 879)
Résultat opérationnel	(14 512)	4 251	(12 572)	(35 505)	(58 338)
Résultat opérationnel en % du CA net HG	-26,3%	5,5%	-161,2%	-12,0%	-13,4%
Immobilisations corporelles et incorporelles	13 713	23 897	1 586	47 978	87 174
Investissements corporels et incorporels	3 308	826	479	3 355	7 968
Effectifs permanents	618	312	162	949	2 041
Distributeurs				20 586	20 586
Chiffre d'affaires net hors groupe	55 213	76 670	7 800	296 235	435 918

La ligne "Immobilisations corporelles et incorporelles" intègre les goodwills pour leur valeur nette comptable.

Le chiffre d'affaires inter-secteurs s'élève à 52 774 milliers d'euros au 31 décembre 2014.

31/12/2013

(en milliers d'euros)	Médias généralistes	Médias Thématiques Immobilier	Autres	Diffusion Imprimés Publicitaires	Activités cédées	Total Groupe Spir Communication Publié	Activités cédées	Activités en cours de cession	Pro forma IFRS5
Chiffre d'affaires total du métier	93 767	80 547	65 804	287 827	48 474	576 419	48 474	25 724	502 221
Résultat opérationnel courant	(12 440)	7 997	(4 236)	(11 581)	18 687	(1 573)	18 687	(217)	(20 043)
Résultat opérationnel	(13 971)	8 095	(14 787)	(39 052)	18 031	(41 684)	18 031	(214)	(59 501)
Résultat opérationnel en % du CA net HG	-20,5%	10,8%	-38,6%	-13,7%	37,2%	-8,1%	37,2%	-0,8%	-13,5%
Immobilisations corporelles et incorporelles	19 379	21 238	14 962	47 233	120 599	223 411	120 599		
Investissements corporels et incorporels	4 626	1 257	805	4 204	2 216	13 108	2 216		
Effectifs permanents	453	325	425	926	196	2 325	196	153	1 976
Distributeurs				22 828		22 828			22 828
Chiffre d'affaires net hors groupe	68 111	75 146	38 269	285 023	48 474	515 023	48 474	25 724	440 825

La ligne "Immobilisations corporelles et incorporelles" intègre les goodwills pour leur valeur nette comptable.

Note 18 – Charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels**Détail 2014**

(en milliers d'euros)	Total
Produits liés aux variations de périmètre	3 107
Total autres produits opérationnels 2014	3 107
Coûts nets des restructurations	(32 753)
Dépréciation d'actifs corporels et incorporels	0
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	(6 026)
Coûts réorganisation	(3 471)
Autres	(316)
Total charges de restructuration et autres charges opérationnelles 2014	(42 566)

Les produits liés aux variations de périmètre correspondent à la cession des titres Media Courtage.

Les coûts nets de restructuration ont fait l'objet d'explications en note 16.

Une indemnité transactionnelle de résiliation d'un contrat de sous-traitance pour 3,0 millions d'euros a été constatée au cours du premier semestre de l'exercice.

Détail 2013

(en milliers d'euros)	Total
Produits liés aux variations de périmètre	10 772
Total autres produits opérationnels 2013	10 772
Coûts nets des restructurations	(6 775)
Dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(13 164)
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	(17 137)
Coûts réorganisation	(1 779)
Autres	(1 256)
Total charges de restructuration et autres charges opérationnelles 2013	(40 111)

Les autres produits opérationnels comprenaient essentiellement un produit de 10,0 millions d'euros relatif à un complément de prix lié à l'opération de vente réalisée en 2010 de la société Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site Leboncoin.fr.

Les autres charges opérationnelles étaient principalement composées :

- des coûts nets de litiges sociaux collectifs, juridiques et commerciaux pour 9,7 millions d'euros,
- des coûts de réorganisation pour 3,4 millions d'euros,
- des coûts nets de restructuration relatifs aux Imprimeries IPS à hauteur de 2,5 millions d'euros,
- des dépréciations d'actifs corporels et incorporels portant essentiellement sur du matériel industriel à hauteur de 1 million d'euros.

Note 19 – Coût de l'endettement financier net

Les charges d'intérêts correspondent essentiellement aux intérêts payés dans le cadre des financements en crédit-bail et par emprunts.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	57	34
Total produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	57	34
Charges d'intérêts	(902)	(1 370)
Autres charges financières	(911)	79
Autres produits financiers	225	293
Total coût de l'endettement financier brut	(1 588)	(998)
Total coût de l'endettement financier net	(1 531)	(964)

La diminution des charges d'intérêt s'explique par la baisse du niveau de l'endettement.

Les autres charges financières incluent cette année une dotation de 497 milliers d'euros liée aux engagements de retraite.

Note 20 – Charge d'impôt

Ventilation de l'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
- Impôt exigible	0	0
- Impôt différé	(8 432)	(9 519)
Total Impôt sur les bénéfices	(8 432)	(9 519)

La différence avec le taux normal d'imposition en France de 33,33% s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net de l'ensemble consolidé	(51 214)	(55 578)
Quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	(1 276)	3 411
Impôt société	8 432	9 520
Résultat taxable au taux courant	(44 058)	(42 647)
Taux d'impôt applicable	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	(14 686)	(14 216)
Déficits non activés	(18 126)	(10 807)
Retraitements permanents		(940)
Dépréciation impôt différé	(8 432)	(9 520)
Dépréciation goodwill	0	(4 388)
Quote-part frais et charges	0	(400)
Crédits d'impôt (CICE)	3 440	2 320
Charge d'impôt société comptabilisée	(8 432)	(9 519)

**Note 21 – Paiements fondés sur des actions
(plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions)**

Au 31 décembre 2014, seuls sont en cours des plans d'acquisition d'actions au bénéfice de certains dirigeants sociaux et membres du personnel du groupe Spir Communication.

Date d'attribution et type d'option	Prix d'exercice	Nombre d'options à l'origine du plan	Options valides et non encore exercées au 31/12/2013	Options annulées en 2014	Options valides et non encore exercées au 31/12/2014	Période d'exercice
15/05/2007 Achat	105,26 €	45 375	16 075	0	16 075	du 15/05/2011 au 15/05/2015
TOTAL			16 075	0	16 075	

Note 22 – Composition du capital social et opérations sur titres auto-détenus

Composition du capital social

Le capital social de la société Spir Communication SA se compose de 6 245 411 actions au nominal de 4 euros.

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital est la suivante :

	Nbre d'actions détenues au 31/12/2014	% du capital au 31/12/2014	% droits de vote nets au 31/12/2014	Nbre d'actions détenues au 31/12/2013	% du capital au 31/12/2013	% droits de vote nets au 31/12/2013
Prépart SCS	3 485 692	55,81%	68,10%	3 485 692	55,81%	68,10%
Sofiouest SA	662 348	10,61%	12,90%	662 348	10,61%	12,90%
Actions propres	161 492	2,59%		156 574	2,51%	
Public	1 935 879	31,00%	19,00%	1 940 797	31,08%	19,00%
Total	6 245 411	100,00%	100,00%	6 245 411	100,00%	100,00%

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Ces actions sont acquises dans le cadre du contrat de liquidité afin d'animer le marché des titres, afin de les conserver et de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Les droits de vote nets correspondent aux droits de vote exerçables en assemblées générales.

Opérations sur titres auto-détenus

(en nombre d'actions)	31/12/2014	31/12/2013
Actions auto-détenues au début de l'exercice	156 574	162 797
Variation des actions destinées à couvrir les plans de stock-options	0	0
Variation des actions affectées à la régulation de cours	4 918	(6 223)
Variation totale de l'exercice	4 918	(6 223)
Actions auto-détenues à la fin de l'exercice	161 492	156 574
Nombre d'actions composant le capital social	6 245 411	6 245 411
Nombre d'actions hors titres auto-détenus	6 083 919	6 088 837

Note 23 – Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Spir Communication SA et des filiales énumérées dans le tableau du paragraphe 2.2. **Liste des sociétés consolidées au 31.12.2014.**

Le groupe Spir Communication est lui-même consolidé dans le groupe SIPA Ouest France.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2014		31/12/2013	
Emprunts auprès des parties liées	Dettes	Intérêts versés	Dettes	Intérêts versés
Pas de mouvement				
Prêts aux parties liées	Créances	Intérêts reçus	Créances	Intérêts reçus
Media Courtage SAS - Coentreprise à 40% depuis 2012	0	43	3 539	33
Acquisitions et cessions d'actifs aux parties liées	Acquisitions	Cessions	Acquisitions	Cessions
Cession de titres Media Courtage - Sofiouest		245		
Dividendes versés aux parties liées		Dividendes		Dividendes
Pas de mouvement				
Compte courants de trésorerie avec les parties liées	Dettes	Intérêts versés	Dettes	Intérêts versés
Pas de mouvement				
Achats / Ventes aux parties liées	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Media Courtage SAS - Coentreprise à 40% depuis 2012		199	187	250
20 minutes France SAS - Entreprise associée	689	6 147	418	9 289
Ouest France - Autre partie liée		988		972
Intrasipa - Autre partie liée			525	
Precom		1 601		1 389
Principaux dirigeants de l'entité			73	
Dettes / Créances d'exploitation envers les parties liées	Dettes	Créances	Dettes	Créances
Media Courtage SAS - Coentreprise à 40% depuis 2012	100	206		123
20 minutes France SAS - Entreprise associée		673	257	1 470
Ouest France - Autre partie liée		138		158
Intrasipa - Autre partie liée			156	
Precom		509		
Principaux dirigeants de l'entité			54	

Rémunération globale des autres dirigeants du Groupe

Les autres dirigeants du Groupe sont les membres du Comité de Direction du groupe Spir, instance de gouvernance qui s'est substituée au Comité de Coordination Groupe au début de l'exercice. Il réunit le Directeur Général du Groupe et les directeurs des entités opérationnelles du Groupe.

En conséquence, les rémunérations totales de toute nature allouées, au titre de l'exercice, aux membres du Comité de Direction du groupe Spir en fonction au 31 décembre 2014, s'élèvent à 1 737 milliers d'euros. Les données ne sont pas comparables avec celles de l'exercice précédent.

Intérêts des dirigeants dans les plans d'intéressement en actions du personnel

Les options d'achat d'actions détenues par les dirigeants présentent les modalités (dates et prix d'exercice) suivantes :

Date d'attribution et type d'option	Prix d'exercice	Nombre d'options à l'origine du plan	Options valides et non encore exercées au 31/12/2013	Options annulées en 2014	Options valides et non encore exercées au 31/12/2014	Période d'exercice
15/05/2007 Achat	105,26 €	45 375	16 075	0	16 075	du 15/05/2011 au 15/05/2015
TOTAL			16 075	0	16 075	

Aucune option n'a été octroyée aux administrateurs non indépendants et non dirigeants dans le cadre de ces plans.

Note 24 – Engagements hors bilan

Les engagements et garanties donnés sont :

- Nantissement d'un compte titre regroupant 50% des titres de la société Spir Medias. Ce nantissement a été effectué au profit des banques constituant le pool bancaire partie à une convention de prêt syndiqué de 25M€ de 5 ans de maturité à l'origine et amortissable linéairement, convention de prêt destinée à refinancer de manière partielle l'achat en date du 30/11/2010 de 50% de titres de la société Spir Medias SAS.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Adrexo envers la société Dupliprint, destinée à la sous-location d'un bien situé 44 avenue de l'Europe à Domont (95 330) d'une superficie de 654 m2, à effet du 15 juin 2012, moyennant un loyer annuel de 56 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 10 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Advertising Productions envers la société Prologis France LXXXII, destinée à la sous-location d'un bien situé ZAC de Sainte Anne à Sorgues d'une superficie de 6 299 m2, à effet du 23 mai 2011, moyennant un loyer annuel de 252 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 54 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Regicom envers la société Proxiland, destinée à la sous-location de bureaux à Ronchin situé 230 rue Jean Jaurès, immeuble le Tripode (59 790) d'une superficie de 289.5 m2, à effet du 1^{er} juin 2013, moyennant un loyer annuel de 32 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 7 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société IPS envers la société SCA Graphic Paper France, destinée à la fourniture de papier pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 dans la limite de 1M€.
- Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société GE Factofrance, en cas de défaillance financière de Concept Multimedia, dans le cadre du contrat d'affacturage signé le 21 février 2014, à hauteur d'un montant maximum de 4 000 milliers d'euros. Ce cautionnement est accordé pour une période allant de la date de signature du contrat d'affacturage à la date à laquelle les fonds propres de la société Concept Multimedia auront été reconstitués à hauteur de la moitié du capital social, ce qui est réalisé au 31 décembre 2014.

- Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société Perlen France, en cas de défaillance financière d'Imprimeries IPS, à hauteur d'un montant maximum de 300 milliers d'euros hors taxes. Ce cautionnement est accordé pour la période du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des relations commerciales de fournitures de papier établies entre les sociétés Imprimeries IPS et Perlen France.
- Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société Rotocayfo, en cas de défaillance financière d'Imprimeries IPS, à hauteur d'un montant maximum de 650 milliers d'euros hors taxes. Ce cautionnement est accordé pour la période du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des relations commerciales d'impression de journaux établies entre les sociétés Imprimeries IPS et Rotocayfo.

Note 25 – Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du groupe Spir Communication sont constitués d'emprunts, de dettes de location financement, et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe Spir Communication. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du Groupe. La politique du Groupe est, depuis 2009, de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie (le risque de change étant marginal). Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est concentrée sur l'endettement court terme.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison de financements à taux fixe et à taux variable.

L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir à un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Par ailleurs, le groupe Spir Communication a recours ponctuellement à de la mobilisation de créances, qui constitue un financement à court terme à taux variable. Compte tenu des conditions de marché favorables et des fluctuations de cet encours au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas jugé opportun de transformer ce taux variable en taux fixe.

Le préfinancement du CICE est à taux variable.

Au 31 décembre 2014, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 45% de la dette du Groupe, hors mobilisation des créances clients, est à taux d'intérêt fixe.

La dette à taux variable est uniquement constituée de mobilisations de créances (CICE et clients).

Concernant les passifs à taux variables après couverture, l'impact d'une hausse homogène de 1% sur la courbe des taux résulterait en une hausse des frais financiers payés par le groupe Spir Communication de 27 milliers d'euros.

Risque de taux change

Le groupe Spir Communication n'a aucune position de change significative.

Risque actions

Le groupe Spir Communication ne détient aucune action dans son portefeuille de placements.

Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur nette comptable, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit. Aucun client du Groupe ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires consolidé.

La répartition des créances clients nettes entre encours non échus et encours échus est la suivante au 31/12/2014 :

(en milliers d'euros)	Encours non échus	Encours échus		Total
		0 à 150 jours	plus de 150 jours	
Créances clients et comptes rattachés (TTC)	50 610	25 084	15 458	91 152
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés (HT)	0	(679)	(8 700)	(9 379)
Total créances clients et comptes rattachés	50 610	24 405	6 758	81 773

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du groupe Spir Communication est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation d'emprunts bancaires, de contrats de mobilisation de créances et de contrats de location financement.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires, les dépôts à vue et les dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois. Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de son taux global d'utilisation de sa capacité de financements nette de la trésorerie disponible, par le suivi du taux de gearing (endettement net /capitaux propres). Le risque de liquidité est également appréhendé au travers du ratio de leverage, soit l'endettement net sur l'EBITDA défini contractuellement.

Au 31 décembre 2014, le taux de gearing s'élève à -21,70% et le taux de leverage à 0,7.

Une clause associée au crédit syndiqué en cas de non maintien par Sofiouest de sa participation dans Spir Communication pourrait conduire au remboursement anticipé du prêt.

Justes valeurs des instruments financiers

Tous les instruments financiers du groupe Spir Communication ont des justes valeurs identiques à leurs valeurs comptables, à l'exception des emprunts et dettes financières.

En effet, au 31 décembre 2014, le groupe Spir Communication a deux contrats de swap de taux d'intérêt en cours. Ces contrats de swap sont détaillés dans la Note 13, leur juste valeur est défavorable au Groupe pour un montant de 158 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placement détenu jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Prêts, cautionnements et autres créances	6 017	5 563			X	
Clients et comptes rattachés	81 772	91 768			X	
Autres créances	25 472	27 726			X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 789	10 435	X			

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux
Prêts, cautionnements et autres créances	6 017	5 563		X	
Clients et comptes rattachés	81 773	91 768	X		
Autres créances	16 092	15 172	X		
Disponibilités	56 789	10 435		X	
SICAV et Fonds commun de placement				X	X
Crédit-bail retraité et emprunts	13 219	22 118		X	X
Autres emprunts et dettes financières diverses	22 981	6 076		X	X

Hiérarchie de juste valeur

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs »), autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données (« inputs ») qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (« inputs » non observables)

(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Au 31 décembre 2014			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Passifs financiers dérivés		261	
Au 31 décembre 2013			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat			
Passifs financiers dérivés		554	

Note 26 – Événements postérieurs à la clôture

Les évènements significatifs intervenus entre le 31 décembre 2014 et le 18 février 2015, date d'arrêté des états financiers par le Conseil d'Administration, sont les suivants :

- cession des sites d'impression de Pacy et de Reyrieux, intervenue le 9 février 2015,
- acquisition de la société Rodacom, web agency pour l'activité Media Thematique Immobilier, réalisée le 29 janvier 2015.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés



KPMG Audit
Parc Edonia, Bâtiment 5
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France



Ernst & Young et Autres
400 Promenade des Anglais
BP 33124
06203 Nice Cedex 3
France

Spir Communication S.A.

Siège social : Europarc de Pichaury - 1330, avenue Guillibert de la Lauzière - 13592 Aix en Provence

Capital social : €24 981 644

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Spir Communication S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-après, nous attirons votre attention sur les notes 2.3 « Comparabilité des comptes », 3.5.18 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées » et 12 « Activités cédées et activités en cours de cession » du paragraphe « Explication des postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent les retraitements réalisés sur les comptes publiés au 31 décembre 2013 afin d'assurer une meilleure comparabilité des comptes.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Actifs non courants détenus en vue de la vente et activité cédées

Les notes 2.3 « Comparabilité des comptes », 3.5.18 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées » et 12 « Activités cédées et activités en cours de cession » du paragraphe « Explication des postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités de traitement des actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct traitement de ces opérations et de la présentation qui en est faite dans les notes de l'annexe.

Test de dépréciation des goodwill et autres immobilisations

Le paragraphe 3.5 « Méthodes et règles d'évaluation », ainsi que la note 1 « Analyse des Goodwill » et la note 3 « Variation des immobilisations corporelles » du paragraphe « Explication des postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités selon lesquelles la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et à des tests de dépréciation des autres immobilisations lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces hypothèses par la direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, comme indiqué dans le paragraphe 3.3. « Jugements et estimations », les principales hypothèses découlant d'estimations fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, de ces prévisions.

Provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges et restructurations, tels que décrits dans le paragraphe 3.5 (10) « Provisions » et dans la note 16 « Détail des provisions et autres passifs courants et non courants ».

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations concourant à ces provisions, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rennes, le 29 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Vincent Broyé
Associé

Nice, le 29 avril 2015

Ernst & Young et Autres



Camille de Guillebon
Associé

3

Comptes sociaux

Comptes sociaux Spir Communication SA

Bilan

	Actif (en milliers d'euros)	31/12/2014			31/12/2013
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
	Immobilisations incorporelles				
	Fonds de commerce	63		63	63
	Autres immobilisations incorporelles	5 053	4 569	484	1 101
Note 1	Total immobilisations incorporelles	5 116	4 569	547	1 164
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	199		199	199
	Constructions et agencements	1 919	1 902	17	51
	Installations techniques	70	59	11	24
	Autres immobilisations corporelles	6 138	5 598	541	684
Note 1	Total immobilisations corporelles	8 326	7 558	769	958
	Immobilisations financières				
	Participations	260 482	123 481	137 000	137 370
	Autres immobilisations financières	247	8	238	239
Note 1	Total immobilisations financières	260 728	123 490	137 239	137 609
	Total actif immobilisé	274 170	135 616	138 554	139 731
	Actif circulant				
	Clients	6 192	4	6 188	3 330
	Autres créances d'exploitation	182 780	147 322	35 459	43 015
	Valeurs mobilières de placements	15 833	13 885	1 948	2 041
	Disponibilités	54 360		54 360	6 913
Note 2	Total actif circulant	259 166	161 211	97 956	55 300
Note 2	Comptes de régularisation	175		175	81
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	55		55	110
	Total de l'actif	533 566	296 827	236 739	195 221

Bilan

	Passif (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
	Capitaux propres		
	Capital	24 982	24 982
	Réserves	167 970	167 970
	Report à nouveau	-61 219	-42 994
	Résultat	-23 585	-18 225
	Provisions réglementées	1 619	1 619
Note 3	Total capitaux propres	109 767	133 352
Note 4	Provisions pour risques et charges	389	335
	Dettes financières		
	Emprunts et dettes financières divers	7 551	12 588
Note 5	Total dettes financières	7 551	12 588
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs	3 575	1 437
	Autres dettes d'exploitation	115 457	47 509
Note 5	Total dettes d'exploitation	119 032	48 946
	Total du passif	236 739	195 221

Compte de résultat

	(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Note 8	Chiffre d'affaires	7 918	7 861
Note 9	Reprises sur provisions et amortissements et transferts de charges	4 696	3 511
	Autres produits	1	20
	Total produits d'exploitation	12 615	11 393
	Achats et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	(9 283)	(7 096)
	Impôts, taxes et versements assimilés	(251)	(275)
	Charges de personnel		
	Salaires	(1 153)	(1 862)
	Charges sociales	(719)	(750)
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 037)	(1 603)
	Dotations aux provisions pour risques et charges	(50)	(39)
	Autres charges	(120)	(129)
	Total charges d'exploitation	(12 614)	(11 754)
	Résultat d'exploitation	1	(361)
	Reprises sur provisions et transferts de charges	965	122
	Produits de participation	10 171	10 409
	Autres produits financiers	1 861	1 612
	Total produits financiers	12 996	12 144
	Dotations financières aux amortissements et provisions	(30 186)	(42 036)
	Autres charges financières	(812)	(1 118)
	Total charges financières	(30 998)	(43 153)
Note 10	Résultat financier	(18 002)	(31 010)
	Résultat courant avant impôt	(18 001)	(31 371)
	Produits sur opérations en capital	383	10 000
	Reprises sur provisions et transfert de charges		43
	Total produits exceptionnels	383	10 043
	Charges sur opérations de gestion	(2 646)	(530)
	Charges sur opérations en capital	(3 698)	
Note 10	Dotation exceptionnelle / correction erreur		(31)
	Dotations aux amortissements et provisions	(152)	(65)
	Total charges exceptionnelles	(6 495)	(626)
Note 11	Résultat exceptionnel	(6 112)	9 417
Note 12	Impôt sur les bénéfices	529	3 729
	Résultat net	(23 585)	(18 225)

Annexe des comptes sociaux

• **Faits majeurs de l'exercice**

La société Spir Communication est la holding de tête du groupe Spir et elle n'a développé au cours de l'exercice aucune autre activité financière ou commerciale.

Depuis 2012, la société Spir Communication a transféré les fonctions « support » du Groupe à sa filiale CIP.

En 2014, son portefeuille de participations a enregistré les cessions de la totalité des participations minoritaires détenues dans les sociétés Prixing et Mediacourtage.

Ce portefeuille n'avait pas connu de variation au cours de l'exercice précédent.

Sur l'ensemble du périmètre, l'opération la plus significative est la cession de 51% des titres de Car&Boat Media par la société Spir Medias au groupe Axel Springer le 31 juillet 2014.

• **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 sont établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

A périmètre comparable, le groupe Spir Communication a vu son chiffre d'affaires consolidé diminuer de seulement 1.1% en 2014 à 435.9 millions d'euros grâce à la performance commerciale des offres internet et de l'activité de diffusion d'imprimés publicitaires et malgré la faiblesse de la presse gratuite d'annonces.

Le déficit opérationnel courant est réduit de 5.5% à périmètre comparable.

Le résultat opérationnel intègre des provisions pour charges de restructuration et pour risques à hauteur de 42.6 millions d'euros.

Le résultat net s'élève à -51.2 millions d'euros contre -55.6 millions d'euros au 31 décembre 2013.

La structure bilantielle reste cependant saine avec une trésorerie de clôture excédentaire s'élevant à 56.8 millions d'euros, supérieure à l'endettement du Groupe.

Les prévisions de trésorerie à 12 mois sont basées sur la réalisation du budget 2015, intégrant des mesures conservatoires et d'économies, une gestion optimisée du besoin en fonds de roulement, le préfinancement du CICE et le remboursement d'une créance de carry back et le recours, le cas échéant, à des moyens de financement à court terme de type affacturage.

Le produit de la cession de 51% de Car&Boat Media, encaissé sur l'exercice, doit permettre au groupe Spir Communication de financer les plans de transformation déjà engagés.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus ont permis d'établir les états financiers en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations

Les amortissements retenus pour la détermination du résultat d'exploitation sont calculés sur la durée d'utilisation estimée.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

2) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC. Concernant les fonds de commerce une provision peut être constatée si la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés d'après la durée d'utilisation prévue suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels inférieurs à 15 000 euros	linéaire	1 an
Logiciels supérieurs à 15 000 euros	linéaire	5 ans
Logiciels développés en interne	linéaire	3 ans

Il n'a pas été constaté de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation estimée suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC.

Cette application est sans incidence significative sur les comptes.

Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	20 à 30 ans
Agencements techniques	linéaire	5 à 8 ans
Matériels techniques	linéaire	5 à 8 ans
Véhicules	linéaire	3 à 5 ans
Autres matériels et mobiliers	linéaire	3 à 8 ans

4) Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat, frais accessoires compris, conformément à la méthode préférentielle du PCG et suivant l'avis 2007-C du CNC. La valeur d'utilité est déterminée soit à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée

de 5 années compte tenu des perspectives de développement des acquisitions et d'une valeur terminale, soit à partir de la situation nette de la filiale.

5) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque le cours à la clôture de l'exercice est inférieur à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31/12/2014 est constitué :

- de 151 444 actions Spir Communication pour un montant de 15 688 milliers d'euros, destinées à couvrir 5 plans d'attribution d'actions au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants du Groupe. La différence constatée entre le prix de revient et le cours moyen de Bourse du mois de clôture est provisionnée. La provision constatée s'élève à 13 885 milliers d'euros au 31 décembre 2014,
- de 10 048 actions Spir Communication pour un montant de 121 milliers d'euros détenues dans le cadre d'un contrat de régulation de cours conclu avec une société de bourse,
- d'autres valeurs mobilières de placement pour un montant de 24 milliers d'euros.

6) Frais d'émission d'emprunt

A la date d'émission de l'emprunt syndiqué de 25 millions d'euros, la société a choisi de répartir les frais d'émission d'emprunt d'un montant de 275 milliers d'euros sur la durée de ce dernier, soit 5ans.

7) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06.

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les mouvements correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

8) Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 5 438 milliers d'euros contre 2 066 milliers d'euros en N-1 et correspondent à des charges d'exploitations courantes.

9) Engagement de retraite

La société comptabilise le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite dans ses comptes sociaux depuis 1995.

Le Groupe a fait effectuer une évaluation actuarielle de ses engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, en date du 31 décembre 2014.

Les droits acquis par les salariés sont issus de l'application de la convention collective applicable (Syntec) et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- un taux annuel d'actualisation financière de 2,12 %,
- un taux d'augmentation des salaires de 1 %,
- un taux de mortalité correspondant aux tables de survie TD 2004/2006, distinguant hommes et femmes,
- un âge de départ à la retraite de 65 ans,
- les charges sociales patronales sont prises en compte dans le montant de l'engagement.
- un taux de turnover identique à celui retenu l'année précédente et décroissant en fonction de l'âge.
- les écarts actuariels ont été comptabilisés dans les comptes sociaux en résultat d'exploitation pour ceux liés aux écarts d'expérience, et en résultat financier pour ceux liés à la diminution du taux d'actualisation et à l'actualisation du coût des services rendus.
- le tableau des provisions fait apparaître la variation de l'engagement sur l'exercice.

10) Droit individuel à la formation (DIF)

Suite au changement de réglementation, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) succède au DIF. Les heures de DIF constatées au 31 décembre 2014 demeurent néanmoins utilisables jusqu'à la fin de l'année 2020, selon les règles applicables au CPF.

Le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 1052 heures au 31 décembre 2014.

Tout l'effectif de Spir est de statut cadre.

11) Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Pas de constatation de CICE au cours de cet exercice au titre de la rémunération de l'effectif.

En tant que société-mère du Groupe, une créance de 17 297 milliers d'euros figure à ce titre à l'actif du bilan.

Complément d'informations

Note 1 – Informations sur l'actif immobilisé

• Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Transfert	Montant brut au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles					
Concession, marques, fonds de commerce	49	0	0	0	49
Droit au bail	59	0	0	0	59
Logiciels	4 629	0	0	0	4 629
Immob. incorporelles en cours	284	94	0	0	378
Total immobilisations incorporelles	5 021	94	0	0	5 115
Immobilisations corporelles					
Terrains	199	0	0		199
Constructions et agencements	1 919	0	0	0	1 919
Installations techniques	4 998	79	27	0	5 049
Autres	1 157	2	0	0	1 159
Immob. corporelles en cours	0	0	0	0	0
Total immobilisations corporelles	8 273	81	27	0	8 326
Immobilisations financières					
Participations	261 737		1 255	0	260 482
Autres	249		3	0	246
Total immobilisations financières	261 986	0	1 258	0	260 728
Total général brut	275 280	175	1 285	0	274 170

Amortissements et provisions sur immobilisations

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Transfert	Amortissements au 31/12/2014
Immobilisations incorporelles					
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels et autres	3 858	711	0	0	4 569
Total immobilisations incorporelles	3 858	711	0	0	4 569
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	1 868	34	0	0	1 902
Installations techniques	4 641	205	27	0	4 819
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Autres	806	31	0	0	838
Total immobilisations corporelles	7 315	271	27	0	7 558
Immobilisations financières					
Participations	124 366	40	925	0	123 481
Autres	10	0	2	0	8
Total immobilisations financières	124 377	40	927	0	123 490
Total général amort. et provisions	135 549	1 022	954	0	135 617

Actif immobilisé net

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette au 31/12/2014
Total actif immobilisé net	139 731	(847)	331	0	138 554

Les variations des titres de participations et de leur dépréciation s'expliquent par :

- Une dotation pour dépréciation des titres de la filiale Advertising Productions constatée pour un montant de 40 milliers d'euros,
- Une reprise de provision pour dépréciation des titres de Prixing constatée pour un montant de 925 milliers d'euros lors de la cession des titres.

● **Informations relatives aux biens financés en crédit-bail**

La société a financé son siège social sis à Aix-en-Provence en crédit-bail sur une durée de 12 ans.

(en milliers d'euros)	Valeur initiale	Redevances versées au 31/12/2014	Redevances restant à verser
Terrain siège social	924		
Construction siège social	8 932	919	
Biens financés en crédit bail	9 856	10 513	1 836
Echéancier	dont à un an au plus		902
	dont de un à cinq ans		934
	dont à plus de cinq ans		0

Si ce bien avait été acquis en propre par la société et amorti en linéaire sur une durée de 30 ans, les dotations aux amortissements de l'année auraient été de 298 milliers d'euros et le montant cumulé des amortissements à la fin de cet exercice serait de 3 077 milliers d'euros.

Note 2 – **Autres informations sur les postes de l'actif**

Echéances des créances

(en milliers d'euros)	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	247	0	247
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	6 192	6 192	0
Autres créances	182 780	164 783	17 997
Total	189 219	170 975	18 244
dont entreprises liées	158 779	158 779	0

Les autres créances à plus d'un an correspondent notamment à :

- La créance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) du Groupe pour un montant de 17 297 milliers d'euros,
- une créance liée à la cession des titres S3G Com pour un montant de 700 milliers d'euros.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres (Plans de stock-options)	15 688	15 688
Actions propres (Régulation de cours)	121	66
Certificats de dépôts	24	0
Total brut	15 833	15 754
Disponibilités		
Comptes courants bancaires débiteurs	54 360	6 913
Total	54 360	6 913

Comptes de régularisation

Ils sont essentiellement composés de charges constatées d'avance pour un montant de 175 milliers d'euros et correspondent à des charges d'exploitation courante.

Note 3 – Capitaux propres**Composition du capital social**

	Nombre de titres	Nominal
Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 245 411	4 euros
Mouvements de l'exercice		
Actions composant le capital social à la clôture de l'exercice	6 245 411	4 euros

Variation de la situation nette

(en milliers d'euros)	Situation au 31/12/2013	Affectation résultat 2013	Résultat 2014	Situation au 31/12/2014
Capital	24 982			24 982
Prime d'émission	18 351			18 351
Prime de fusion	6 785			6 785
Réserves	142 834			142 834
Report à nouveau	(42 994)	(18 225)		(61 219)
Résultat	(18 225)	18 225	(23 585)	(23 585)
Provisions réglementées	1 619			1 619
Capitaux propres	133 352	0	(23 585)	109 768

Note 4 – Etat des provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2013	Augmentations	Diminutions (provisions utilisées)	Diminutions (provisions non utilisées)	Montant au 31/12/2014
Amortissements dérogatoires	1 619				1 619
Provisions règlementées	1 619	0	0	0	1 619
Provisions pour retraites	272	87		185	174
Autres provisions	64	152			216
Provisions pour risques et charges	335	239	0	185	389
Provisions sur immobilisations financières	124 377	40	927		123 490
Provisions sur comptes clients	4				4
Provisions sur autres créances	117 378	29 944			147 321
Provisions sur actions propres	13 719	166			13 885
Provisions pour dépréciations	255 478	30 149	927	0	284 700
Total	257 431	30 388	927	185	286 708

Les dotations aux provisions se ventilent de la manière suivante :

- exploitation : 50 milliers d'euros,
- financières : 30 186 milliers d'euros (dépréciation des titres et des comptes courants débiteurs)
- exceptionnelles : 152 milliers d'euros

- Une dotation pour dépréciation des titres de la filiale Advertising Productions a été provisionnée pour un montant de 40 milliers d'euros et une dépréciation du compte courant a été constatée pour un montant de 7 052 milliers d'euros,

- Une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale Regicom a été constatée pour un montant de 14 360 milliers d'euros,

- Une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale Imprimeries IPS a été constatée pour un montant de 8 531 milliers d'euros.

Note 5 – Etat des dettes

Echéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières diverses	7 551	5 051	2 500
Fournisseurs et comptes rattachés	3 575	3 575	
Dettes fiscales et sociales	4 059	4 059	
Compte courant passif	95 287	95 287	
Autres dettes	16 112	16 112	
Total	126 583	124 083	2 500
dont entreprises liées	95 146	95 146	

Note 6 – Informations concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
Bilan		
Actif immobilisé		
Participations	137 000	137 000
Autres immobilisations financières	238	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	6 188	5 148
Autres créances	35 459	6 309
Dettes		
Dettes Actionnaires		
Emprunts et dettes financières divers	7 551	0
Fournisseurs et comptes rattachés	3 575	42
Autres dettes	115 457	95 146
	Montant net au résultat	Dont entreprises liées
Produits et charges financiers		
Dividendes reçus	10 170	10 170
Autres produits financiers	2 826	2 592
Charges financières	30 998	30 261

Note 7 – Engagements financiers et dettes garanties par des sûretés réelles

Les engagements et garanties donnés sont :

- Caution donnée pour garantir les loyers de la société Imprimeries IPS dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec un établissement bancaire pour financer l'acquisition d'une rotative Goss Mainstream le montant des loyers restant dus au 31/12/2014 est de 2 102 milliers d'euros.
- Nantissement d'un compte titre regroupant 50% des titres de la société Spir Medias SAS. Ce nantissement a été effectué au profit des banques constituant le pool bancaire partie à une convention de prêt syndiqué de 25 millions d'euros de 5 ans de maturité à l'origine et amortissable linéairement, convention de prêt destinée à refinancer de manière partielle l'achat en date du 30/11/2010 de 50% de titres de la société CarboatMedia Holding SAS.
- En garantie des engagements de la société Imprimeries IPS, la société Lixxbail a demandé à la société SPIR Communication un engagement de poursuite de crédit-bail en substitution de la société Imprimeries IPS en cas de résiliation du contrat dont le montant total des loyers s'élève à 3,3 millions d'euros. La durée du contrat est du 29 juin 2012 au 29 mars 2016 et les redevances restant dues au 31/12/2014 s'élèvent à 1 454 milliers d'euros. Ce contrat de crédit-bail est inclus dans la cession des sites d'impression de Pacy et de Reyrieux et a été transféré à la société ST Finance le 9 février 2015.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Adrexo envers la société Dupliprint, destinée à la sous-location d'un bien situé 44 avenue de l'Europe à Domont (95 330) d'une superficie de 654 m², à effet du 15 juin 2012, moyennant un loyer annuel de 56 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 10 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Advertising Productions envers la société Prologis France LXXXII, destinée à la sous-location d'un bien situé ZAC de Sainte Anne à Sorgues d'une superficie de 6 299 m², à effet du 23 mai 2011, moyennant un loyer annuel de 252 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 54 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Regicom envers la société Proxiland, destinée à la sous-location de bureaux à Ronchin situé 230 rue Jean Jaurès, immeuble le Tripode (59 790) d'une superficie de

289.5 m2, à effet du 1^{er} juin 2013, moyennant un loyer annuel de 32 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 7 milliers d'euros.

- Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société GE Factofrance, en cas de défaillance financière de Concept Multimedia, dans le cadre du contrat d'affacturage signé le 21 février 2014, à hauteur d'un montant maximum de 4 000 milliers d'euros. Ce cautionnement est accordé pour une période allant de la date de signature du contrat d'affacturage à la date à laquelle les fonds propres de la société Concept Multimedia auront été reconstitués à hauteur de la moitié du capital social.
- Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société Perlen France, en cas de défaillance financière d'Imprimeries IPS, à hauteur d'un montant maximum de 300 milliers d'euros hors taxes. Ce cautionnement est accordé pour la période du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des relations commerciales de fournitures de papier établies entre les sociétés Imprimeries IPS et Perlen France.
- Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société Rotocayfo, en cas de défaillance financière d'Imprimeries IPS, à hauteur d'un montant maximum de 650 milliers d'euros hors taxes. Ce cautionnement est accordé pour la période du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des relations commerciales d'impression de journaux établies entre les sociétés Imprimeries IPS et Rotocayfo.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Imprimeries IPS envers la société SCA Graphic Paper France, destinée à la fourniture de papier pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 dans la limite de 1 000 milliers d'euros.
- Lettres de soutien aux filiales directes et indirectes suivantes : Advertising Productions, CIP, Imprimeries IPS, Regicom et Adrexo.

Note 8 – **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 918 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Management fees	6 546	4 892
Autres	1 372	2 969
Total	7 918	7 861

La totalité du chiffre d'affaires est réalisée avec les sociétés du groupe Spir Communication.

Il est principalement constitué de prestations de management facturées aux filiales et par des refacturations de loyers.

Note 9 – **Transferts de charges**

Les transferts de charges pour un montant de 4 511 milliers d'euros correspondent principalement à des refacturations internes de frais généraux pour 3 812 milliers d'euros et à des transferts de charges de personnel pour 699 milliers d'euros.

Note 10 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits financiers		
Produits de participation	10 170	10 409
Revenus des prêts	1 627	1 499
Reprises sur provisions et transfert de charges	965	122
Prod.nets sur cessions valeurs mobilières de placement	36	52
Intérêts sur placement	198	61
Total produits financiers	12 996	12 144
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(30 186)	(42 036)
Autres intérêts et charges assimilés	(812)	(1 118)
Total charges financières	(30 998)	(43 153)
Résultat financier	(18 002)	(31 010)

Le résultat financier est principalement constitué :

- de la distribution des dividendes des filiales de Spir S.A. pour un montant de 10 170 milliers d'euros,
- des intérêts versés par les filiales de Spir S.A. pour les comptes courants avancés pour un montant de 1 627 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale Regicom pour un montant de 14 360 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale IPS pour un montant de 8 531 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale Advertising Productions pour un montant de 7 052 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation des titres de la société Advertising Productions pour un montant de 40 milliers d'euros,
- d'une dotation pour provision sur actions propres à hauteur de 166 milliers d'euros.
- des intérêts versés aux filiales de Spir S.A. pour les comptes courants avancés pour un montant de 76 milliers d'euros,
- des intérêts versés relatifs aux emprunts et swaps à hauteur de 711 milliers d'euros,

Note 11 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur opérations en capital	383	10 000
Reprises sur provisions et transfert de charges	0	43
Total produits exceptionnels	383	10 043
Charges sur opérations de gestion	(2 646)	(530)
Charges sur opérations en capital	(3 698)	0
Dotations aux amortissements et provisions	(152)	(97)
Total charges exceptionnelles	(6 496)	(627)
Résultat exceptionnel	(6 113)	9 417

Le résultat exceptionnel est principalement constitué d'opérations liées aux cessions de titres (honoraires de cession supportés directement par la société mère, prix de cession et valeurs nettes comptables) et de coûts de réorganisation interne.

Note 12 – Fiscalité

La société Spir a opté pour le régime fiscal de Groupe, à compter du 1^{er} janvier 1989.

En tant que société-mère, elle s'est constituée seule redevable de l'impôt sur le résultat d'ensemble du Groupe Spir Communication, conformément à l'article 223A du Code Général des Impôts.

Les économies d'impôts réalisées par le Groupe constitué entre la société mère et les sociétés intégrées, liées aux déficits éventuels, seront réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires, qui bénéficieront ainsi d'un produit immédiat.

Les économies ou charges autres que celles liées aux déficits réalisées à l'occasion de l'intégration tels que correctifs, avoir fiscaux et crédits d'impôts des déficitaires, exemption de l'imposition de la quote-part de frais et charges, seront conservées chez la société mère et constatées en produits ou charges.

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	produit d'impôt	Résultat net après impôt
Répartition			
Résultat courant	(18 001)	529	(17 472)
Résultat exceptionnel	(6 112)	0	(6 112)
Total	(24 113)	529	(23 584)

Ce produit d'impôt de 529 milliers d'euros résulte uniquement de l'application de la convention d'intégration fiscale.

Le montant du déficit d'ensemble du Groupe au titre de l'exercice 2014 est de 67 113 milliers d'euros.

Note 13 – Rémunération

Les rémunérations brutes allouées aux membres du Comité de Direction présents au 31 décembre 2014 se sont élevées en 2014 à 1 026 milliers d'euros.

Le détail de la rémunération des mandataires sociaux est précisé dans le rapport de gestion.

Note 14 – Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement de cette nature n'est à signaler.

Note 15 – Identité de la société mère consolidante

La société Spir Communication établit des comptes consolidés aux normes IFRS publiés concomitamment aux comptes sociaux. Ces comptes consolidés sont eux-mêmes intégrés globalement dans les comptes consolidés établis par la société Sofiouest (Siren 549 200 509).

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Capital en fin d'exercice					
-Capital social	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644
-Nombre d'actions ordinaires existantes	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411
-Nombre d'actions à dividende prioritaire					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
'- Par conversion d'obligations					
'- Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
-Chiffres d'affaires hors taxes	7 917 928	7 860 974	8 030 338	15 971 727	4 810 358
-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 311 485	21 820 511	13 395 786	10 996 966	170 772 067
-Impôts sur les bénéfices	(528 961)	(3 729 142)	(4 427 875)	774 897	3 546 330
-Dotations aux amortissements et provisions	31 425 096	43 774 234	15 479 136	55 560 971	86 577 080
-Participation des salariés due au titre de l'exercice					
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(23 584 650)	(18 224 581)	2 344 525	(45 338 902)	80 648 657
-Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
-Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,26	4,09	2,85	1,64	26,78
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3,78)	(2,92)	0,38	(7,26)	12,91
-Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
-Effectif moyen des salariés de l'exercice	9	8	8	48	1
-Montant de la masse salariale de l'exercice	1 871 831	1 861 635	2 128 921	3 349 139	840 174
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	718 900	750 176	955 266	1 720 251	362 627

Liste des filiales et participations

(en euros)	Capital social Capitaux propres hors capital	% du capital détenu titres détenus (valeur nette)	Cautions et avals fournis Prêts et avances consentis	Chiffre d'affaires du dernier exercice Résultat courant du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice Dividendes encaissés durant l'exercice
Régicom SAS Aix-en-Provence	500 000 (125 141 454)	100,00%	111 822 215	60 570 242 (12 206 459)	(16 789 067)
Adrexo SAS Aix-en-Provence	836 000 (32 293 243)	100,00%	4 053 596	298 157 031 (12 464 731)	(35 360 895)
Imprimeries IPS SAS Châteaurenard	9 035 568 (44 817 571)	100,00%	5 506 000 26 262 861	50 687 654 (4 119 342)	(17 647 587)
Concept Multimédia SA Aix-en-Provence	1 074 000 2 912	100,00%	4 000 000 15 169 478	79 512 633 3 978 647	2 210 318
Les Oiseaux SCI Châteaurenard	100 254 464	90,00%	872 861	372 775 271 819	181 212 86 188
CIP SAS Aix-en-Provence	560 000 (1 568 525)	100,00%	8 621 193	20 985 474 (364 170)	(483 036)
Spir Medias SAS Aix-en-Provence	46 473 180 92 066 766	100,00%	111 894 382	0 10 076 087	13 813 646 10 084 680
20 minutes France SAS Paris	5 776 544 729 553	25,00%	5 000 000	45 358 272 148 214	(568 357)
SPIR médias 1 SAS Aix-en-Provence	5 000 (5 221)	100,00%	5 000	(1 408)	(1 387)
SPIR médias 2 SAS Aix-en-Provence	5 000 (5 221)	100,00%	5 000	(1 408)	(1 387)
Advertising Productions SAS Aix-en-Provence	40 000 (7 368 968)	100,00%	6 924 097	4 805 015 (1 017 021)	(1 017 872)

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35758 Rennes Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
400, promenade des Anglais
B.P. 33124
06203 Nice Cedex 3
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Spir Communication

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Spir Communication, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations financières

La note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation relatives aux participations.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier, sur la base des informations disponibles à ce jour, les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que cette note de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes et Nice, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A



Vincent Broyé

ERNST & YOUNG et Autres



Camille de Guillebon

4

Autres rapports et documents juridiques

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 11 juin 2015 (Annexe 1)

I) Points relevant d'une assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion dans lequel est inclus le rapport du Groupe établi par le conseil d'administration,
- Lecture du rapport Responsabilité Sociétale Environnementale (RSE) annexé au rapport de gestion, et de l'attestation de la société KPMG, co-commissaire aux comptes désigné comme organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des charges non déductibles (**première résolution**),
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes (**deuxième résolution**),
- Affectation du résultat de l'exercice (**troisième résolution**),
- Approbation des comptes consolidés du groupe Spir Communication de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (**quatrième résolution**),
- Lecture du rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication et du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport,
- Lecture du rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- Lecture du rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 au titre d'attributions gratuites d'actions,
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions (**cinquième résolution**),
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Georges Coudray (**sixième résolution**),
- Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Arielle Dinard (**septième résolution**),

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Régis Hutin (**huitième résolution**),
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrice Hutin (**neuvième résolution**),
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOFIOUEST (RCS Rennes 549 200 509) (**dixième résolution**),
- Non renouvellement et non remplacement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Xavier Hutin (**onzième résolution**),
- Jetons de présence (**douzième résolution**),
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Louis Echelard, président du conseil d'administration (**treizième résolution**),
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Thierry Vallenet, directeur général (**quatorzième résolution**),
- Autorisation donnée ou à donner au conseil d'administration d'acquérir des actions de la société :
 - Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014 d'acquérir des actions de la société (**quinzième résolution**),
 - Lecture du rapport du conseil d'administration visant à solliciter l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**seizième résolution**),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**dix-septième résolution**).

II) Points relevant d'une assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions :
 - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**dix-huitième résolution**),
- Autorisation à donner au conseil d'administration d'attribuer des plans d'attribution gratuite d'actions :
 - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**dix-neuvième résolution**),
- Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du groupe Spir Communication adhérant à un plan d'épargne entreprise :
 - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**vingtième résolution**),
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société :
 - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**vingt-et-unième résolution**),
- Modification de l'alinéa 2 de l'article 22 « Conventions entre la Société et un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire » des statuts de la Société à l'effet de se conformer au nouvel article L.225-39 du Code de commerce modifié par l'article 6 de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 (**vingt-deuxième résolution**),

- Modification de l'alinéa 1 de l'article 27 « Accès aux assemblées, pouvoirs » des statuts de la Société à l'effet de se conformer aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce modifié par les dispositions de l'article 4 du décret n°2014-1 466 du 8 décembre 2014 (**vingt-troisième résolution**),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**vingt-quatrième résolution**).

I. PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et des charges non déductibles)

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires apportées, les observations échangées en cours de séance et après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, l'assemblée générale approuve les comptes annuels dans leur intégralité et en toutes leurs parties (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et visées dans ces rapports.

Elle constate et approuve les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 25 538 (vingt-cinq mille cinq cent trente-huit) euros et qui ont donné lieu à une imposition d'environ 8 513 (huit mille cinq cent treize) euros.

Elle constate que les comptes annuels présentent une perte nette comptable de 23 584 650,23 euros (vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros et vingt-trois cents).

DEUXIEME RESOLUTION

(Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes)

L'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte nette comptable de 23 584 650 (vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante) euros, l'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide de l'affectation suivante :

Perte de l'exercice :	23 584 650 euros
En intégralité au compte « report à nouveau » qui passe d'un montant de (61 218 959,55) euros à un montant de (84 803 609,78) euros	-----
Total égal au résultat de l'exercice	23 584 650 euros

Il est précisé qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés du groupe Spir Communication de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que les explications complémentaires, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un chiffre d'affaires de 435,9 millions d'euros, une perte nette de l'ensemble consolidé de 51,2 millions d'euros et une perte nette part du Groupe de 51,2 millions d'euros.

CINQUIEME RESOLUTION

(Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions)

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice ainsi que les conventions antérieures dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice et qui sont décrites dans ledit rapport spécial.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Georges Coudray)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Georges Coudray vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administratrice de Madame Arielle Dinard)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administratrice de Madame Arielle Dinard vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Régis Hutin)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur François-Régis Hutin vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrice Hutin)

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Patrice Hutin vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020.

DIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOFIOUEST (RCS Rennes 549 200 509))

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE FINANCEMENT DANS LA COMMUNICATION (SOFIOUEST), SA au capital de 6 794 727 €, dont le siège social est 38 Rue du Pré Botté, 35100 Rennes, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 549 200 509, vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020.

ONZIEME RESOLUTION

(Non renouvellement et non remplacement du mandat d'administrateur de Monsieur François-Xavier Hutin)

L'assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur François-Xavier Hutin vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler ce mandat et de ne pas pourvoir à son remplacement.

DOUZIEME RESOLUTION

(Jetons de présence)

L'assemblée générale décide que le montant global annuel des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'année 2015 s'élève à la somme de 140 000 euros.

TREIZIEME RESOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Louis Echelard, président du conseil d'administration)

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du §24.3 du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF publié le 16 juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Louis Echelard, président du conseil d'administration, tels que présentés dans le rapport de gestion 2014 de la société au paragraphe « Eléments de la rémunération des mandataires sociaux » soumis aux actionnaires.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Thierry Vallenet, directeur général)

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du §24.3 du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF publié le 16 juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à Monsieur Thierry Vallenet, directeur général, tels que présentés dans le rapport de gestion 2014 de la société au paragraphe « Eléments de la rémunération des mandataires sociaux » soumis aux actionnaires.

QUINZIEME RESOLUTION

(Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014 d'acquérir des actions de la société)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur l'utilisation de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014 d'acquérir des actions de la société, constate que les objectifs fixés ont été respectés et approuve les dites acquisitions.

SEIZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration d'acquérir des actions de la société)

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il lui plaira, des actions de la société dans la limite de 8% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente assemblée, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée générale prend acte que, lorsque les actions sont rachetées pour animer le marché et favoriser la liquidité dans les conditions ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 8% correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées, conformément aux indications du rapport du conseil, avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4 % du capital social,
- l'attribution d'actions aux salariés (ou à certains d'entre eux) et/ou aux mandataires sociaux éligibles (ou à certains d'entre eux) de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achat ou de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles (ou à certaines catégories d'entre eux) conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- la conservation et l'utilisation dans le cadre des opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre), en respectant le plafond légal de 5 % du capital social.

En outre, il est précisé, que les achats ou cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens et de toutes manières autorisés par la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 100 euros par action à confirmer et le prix minimum de vente être inférieur à 5 euros par action à confirmer. Ce prix d'achat maximum sera, le cas échéant, ajusté par le conseil d'administration conformément au nombre d'actions de la société existant après d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal susceptible d'être affecté par la société aux rachats de ses actions au titre du présent programme est fixé à 49 963 200 (quarante-neuf millions neuf-cent soixante-trois mille deux cents) euros à confirmer.

La présente autorisation est donnée pour dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, et prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014 dans sa treizième résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et d'en fixer les modalités dans les conditions légales et dans celles de la présente résolution, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes et conclure tous accords (notamment un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement), effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation et en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, il informera l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour réaliser tous dépôts et publications éventuellement nécessaires.

II. PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIEME RESOLUTION
(Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi (ou de certains d'entre eux) et/ou des cadres supérieurs (ou de certains d'entre eux) des sociétés du groupe Spir Communication des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions.

Cette autorisation est donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, de consentir de tels plans et compte tenu des attributions éventuellement consenties en vertu de l'autorisation sollicitée aux termes de la dix-neuvième résolution ci-après (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation), étant précisé que dans ce montant maximum de 4 %, le pourcentage maximum d'options d'achat ou de souscription d'actions pouvant être attribué aux mandataires sociaux est fixé à 60 %, compte tenu des attributions éventuellement consenties en vertu de l'autorisation sollicitée aux termes de la dix-neuvième résolution ci-après (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide :

- que les plans dont les modalités seront arrêtées par le conseil d'administration devront soumettre l'octroi des options aux dirigeants mandataires sociaux et/ou des cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seront proposées par le comité de rémunération,
- que la valorisation des options ne doit pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social et qu'à ce titre, le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne doit pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25 % (tenant compte tant des plans d'achat ou de souscription visés par la présente résolution que des plans d'attribution gratuite d'actions visés par la dix-neuvième résolution).

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du groupe Spir Communication, tout en favorisant l'alignement de leur intérêt avec celui de la société et de ses actionnaires.

Le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties. Toutefois, par dérogation aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce autorisant une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, et conformément aux recommandations publiées le 16 juin 2013 par l'AFEP-MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise qui prévoient notamment la suppression de la

décote, le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Si la société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce, la société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les mesures nécessaires à la protection de l'intérêt des bénéficiaires des options, y compris le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le « détachement d'un coupon » donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les options devront être levées au plus tôt dans un délai de 4 ans et au plus tard dans un délai de 8 ans à compter du jour où elles seront consenties, étant précisé que les bénéficiaires des options devront toujours être en fonction et n'être pas démissionnaires au jour de la levée d'options.

Le conseil d'administration fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être levées. Il pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de souscription d'actions et de leur levée, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 16 juin 2013 publiées par l'AFEP et le MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, effectuer toutes les formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis et effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-184 dudit Code.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration d'attribuer des plans d'attribution gratuite d'actions)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi (ou de certains d'entre eux) et/ou des cadres supérieurs (ou de certains d'entre eux) des sociétés du groupe Spir Communication des plans d'attribution d'actions gratuites existantes de la société.

Cette autorisation est donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration de consentir de tels plans et compte tenu des options éventuellement octroyées en vertu de l'autorisation donnée aux termes de la dix-huitième résolution ci-avant (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation), étant précisé que dans ce montant maximum de 4 %, le pourcentage maximum d'actions pouvant être attribué gratuitement aux mandataires sociaux est fixé à 60 %, compte tenu des options éventuellement consenties en vertu de l'autorisation sollicitée aux termes de la dix-huitième résolution ci-avant (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide :

- que les plans dont les modalités seront arrêtées par le conseil d'administration devront soumettre les éventuelles attributions d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et/ou à des cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seront proposées par le comité des rémunérations,
- que la valorisation des actions ne doit pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social et qu'à ce titre, le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne doit pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25%.

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du groupe Spir Communication tout en favorisant l'alignement de leur intérêt avec celui de la société et de ses actionnaires.

L'attribution gratuite d'actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration. L'assemblée générale fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'assemblée générale décide que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé à la seizième résolution ci-avant ou de tout programme d'achat d'actions applicable postérieurement.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution gratuite des actions, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces attributions gratuites tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 16 juin 2013 publiées par l'AFEP/MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise. Le conseil d'administration pourra prévoir, le cas échéant, la faculté de procéder pendant la période d'acquisition aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour constater les dates d'attribution définitive, signer tous actes et conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit code.

VINGTIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du groupe Spir Communication adhérant à un plan d'épargne entreprise)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et suivants du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue sa compétence au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, l'émission d'actions de la société réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans la limite de 1 % du capital à la date de la décision du conseil d'administration ;
- décide de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- décide que le prix sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, étant précisé que la décote offerte ne pourra excéder 20 % de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la société lors des vingt jours de négociation précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans ; toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à supprimer ou réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions nouvelles en application des dispositions ci-dessous ; et
- décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement, ou le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires et que les actionnaires renoncent à tout droit aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- arrêter, dans les limites ci-dessus, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ;
- déterminer que les émissions ou les attributions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- procéder aux augmentations de capital résultant de la présente autorisation, dans la limite du plafond déterminé ci-dessus ;
- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions légales ;
- prévoir en tant que de besoin la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ou la modification de plans existants ;
- arrêter la liste des sociétés dont les salariés seront bénéficiaires des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du pair de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;

- accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ;
- modifier les statuts en conséquence ; et
- généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions et aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire corrélativement le capital social du montant nominal des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par les dispositions légales en vigueur, en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est donnée au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitive(s) la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts, et généralement, de faire tout ce qui sera nécessaire.

VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

(Modification de l'alinéa 2 de l'article 22 « Conventions entre la Société et un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire » des statuts de la Société à l'effet de se conformer au nouvel article L.225-39 du Code de commerce modifié par l'article 6 de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide, en vertu du nouvel article L.225-39 du Code de commerce modifié par l'article 6 de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, de compléter le deuxième alinéa de l'article 22 des statuts de la Société, lequel est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 22 :CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN DIRIGEANT, UN ADMINISTRATEUR OU UN ACTIONNAIRE

....

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L.225-1 et L.226-1 du Code de commerce. »

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

(Modification de l'alinéa 1 de l'article 27 « Accès aux assemblées, pouvoirs » des statuts de la Société à l'effet de se conformer aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce modifié par les dispositions de l'article 4 du décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide, en vertu des dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce modifié par les dispositions de l'article 4 du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014, de modifier l'alinéa 1 de l'article 27 des statuts de la Société, lequel est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 27 : ACCES AUX ASSEMBLEES, POUVOIRS

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et également de la propriété de ses titres sous la forme mentionnée dans la convocation, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles et qu'il justifie dans les conditions légales et réglementaires, de l'inscription en compte des titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour en faire tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication (Annexe 2)

Exercice clos le 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans le présent rapport (**SECTION I**) des références faites à un code de gouvernement d'entreprise, de l'organisation des pouvoirs de direction et de contrôle, de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, des modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales ainsi que (**SECTION II**) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport renvoie également au Rapport de gestion contenu dans le Rapport financier de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 en ce qui concerne la publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatif à la structure du capital de la société et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs directions, notamment les directions financière, juridique, achats, ressources humaines et informatique du Groupe et a été validé par la Direction générale.

Il a été transmis pour revue à un conseil juridique externe et aux commissaires aux comptes.

I. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Code de gouvernement d'entreprise de référence

La société Spir Communication se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) rendu public le 6 octobre 2008 et elle adhère au Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE) constitué dans le cadre de la révision du Code AFEP-MEDEF du 16 juin 2013, en application du § 25.2 dudit Code.

Le Code de gouvernement d'entreprise révisé en juin 2013 peut être consulté sur le site internet du MEDEF dans la rubrique « Publications Economie », avec le lien suivant :

<http://www.medef.com/medef-corporate/publications/fiche-detaillee/article/revision-du-code-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees-1.html>

Par ailleurs, le HCGE a diffusé le 24 décembre 2014 une version révisée et enrichie du guide d'application du Code qui peut être consulté sur le site internet du MEDEF dans la rubrique « Publications Economie », avec le lien suivant :

<http://www.medef.com/medef-corporate/publications/fiche-detaillee/categorie/economie-1/back/110/article/guide-dapplication-du-code-afep-medef-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees-copy-1.html>

2. Structure de gouvernance

Le mode de gouvernance de la société peut évoluer en fonction des impératifs particuliers rencontrés.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont dissociées depuis le 3 avril 2013.

Cette dissociation permet au Directeur Général de prendre la pleine mesure de tous les aspects stratégiques, opérationnels et fonctionnels du Groupe, tout en ayant à ses côtés un Président en charge d'assurer l'animation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires, et de promouvoir la gouvernance de la société.

Spir Communication n'a pas confié de missions au Président du Conseil en sus de celles qui lui sont conférées de par la loi et les statuts.

3. Composition, organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui est mandatée par l'ensemble des actionnaires pour agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise.

Les dispositions régissant le Conseil d'Administration sont définies par le Code de commerce et les statuts sans qu'il ait été jugé nécessaire à ce jour de les compléter par un règlement intérieur.

▪ Composition

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration de 3 membres au moins et 18 membres au plus.

Les administrateurs sont choisis pour leur appartenance au monde de la presse et à la vie des affaires et pour leur compétence dans les métiers du Groupe.

Le Conseil d'administration est composé de onze membres au 31 décembre 2014 :

Membres du Conseil	Statut	Age au 31/12/2014	Nationalité	Date du premier mandat	Date d'expiration du mandat
Mme Christine BLANC-PATIN	Administratrice indépendante	55 ans	Française	27/05/2014	AG / 31.12.19
M. Georges COUDRAY	Administrateur	71 ans	Française	19/05/2009	AG / 31.12.14
Mme Arielle DINARD	Administratrice indépendante	49 ans	Française	22/02/2011	AG / 31.12.14
M. Louis ECHELARD	Administrateur Président du Conseil	64 ans	Française	18/05/2006	AG / 31.12.16
M. François Régis HUTIN	Administrateur	85 ans	Française	07/06/1991	AG / 31.12.14
M. François-Xavier HUTIN	Administrateur	87 ans	Française	07/06/1991	AG / 31.12.14
M. Patrice HUTIN	Administrateur	61 ans	Française	19/05/2009	AG / 31.12.14
Mme Viviane NEITER	Administratrice indépendante	58 ans	Française	27/05/2014	AG / 31.12.19

SOFIOUEST SA	Administrateur représenté par M. Georges COUDRAY	71 ans	Française	16/10/2009	AG / 31.12.14
M. Philippe TOULEMONDE	Administrateur	53 ans	Française	25/06/1996	AG / 31.12.16
M. Henri TRACOU	Administrateur indépendant	86 ans	Française	13/11/1991	AG / 31.12.18

La durée statutaire du mandat des administrateurs est de 6 ans, renouvelable par élection des actionnaires.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans.

La société n'entend toutefois pas appliquer cette recommandation portant sur la limitation de la durée du mandat des administrateurs. En effet, compte tenu de la concentration de son actionnariat et de sa vision à long terme, la société souhaite que les fonctions des administrateurs s'inscrivent dans la continuité, gage de pérennité.

▪ Cumul de mandats

La liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés (Groupe et hors Groupe) par les administrateurs visés ci-dessus figurent en annexe 7 au Rapport de gestion contenu dans le Rapport financier du groupe Spir Communication.

Le groupe Spir respecte, pour chacun de ses mandataires sociaux, l'ensemble des règles de cumul des mandats édictées par la loi, les statuts et le Code de gouvernement d'entreprise, rappelées ci-après :

Restriction globale au nombre de mandats exercés

L'article L. 225-94-1 du Code de commerce limite de façon globale le nombre de mandats de direction et d'administration dans les Sociétés Anonymes.

Un maximum de cinq mandats d'administrateurs ou de membres du Conseil de surveillance dans les Sociétés Anonymes ayant leur siège en France est imposé aux personnes physiques, compte non tenu des mandats exercés, par une même personne physique, dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la société dont elle est administrateur.

Restriction au nombre de mandats d'administrateur

Les dispositions statutaires sont conformes à l'article L. 225-21 du Code de commerce et prévoient qu'un administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'Administration ou Conseils de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Cette restriction ne concerne pas les mandats d'administrateur exercés par une même personne physique dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la société dont elle est administrateur. En outre, les mandats d'administrateur exercés par une même personne physique dans des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une même société dont elle est administrateur (sociétés sœurs) ne comptent que pour un seul mandat, sous réserve que le nombre de mandats détenus à ce titre n'excède pas cinq.

Par ailleurs, le Code AFEP-MEDEF (révisé en juin 2013) a renforcé les règles légales de cumul des mandats :

- Un dirigeant mandataire social ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son Groupe, y compris étrangères.

- Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères.

Restriction au nombre de mandats de Directeur Général

L'article L. 225-54-1 du Code de commerce prévoit qu'une personne physique ne peut exercer plus d'un mandat de Directeur Général de Sociétés Anonymes ayant leur siège en France.

Par dérogation, ce texte prévoit qu'un second mandat de cette catégorie peut être exercé dans l'un des cas suivants : exercice du deuxième mandat dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 par la société dont la personne concernée est Directeur Général, ou exercice du deuxième mandat dans une société non cotée.

▪ **Administrateurs indépendants**

Le Code AFEP-MEDEF recommande, en ce qui concerne les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la présence au Conseil d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants, au regard des différents critères qu'il édicte :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être lié directement ou indirectement à un client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son Groupe ou pour lequel la société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Suite à la nomination de deux administratrices indépendantes, Madame Christine BLANC-PATIN et Madame Viviane NEITER par l'Assemblée Générale du 27 mai 2014, le groupe Spir est en conformité avec cette recommandation : le Conseil d'administration compte quatre administrateurs indépendants au 31 décembre 2014, soit une proportion de 36%.

Lors de leur nomination respective, il a été tenu compte du fait que ces personnes n'occupaient aucun mandat exécutif dans le Groupe ou chez la société mère ni n'entretenaient de relation d'affaires avec la société Spir Communication, son Groupe ou sa direction susceptible de compromettre leur liberté de jugement, et ont une connaissance soit du secteur soit de la gestion de groupes de sociétés.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé de ne pas intégrer la durée de mandat comme un critère d'indépendance. Il a considéré en effet, d'une part, qu'une telle ancienneté est un élément positif pour la connaissance du Groupe, de son histoire et de ses métiers et, d'autre part, que c'est la liberté de jugement qui est le critère essentiel de l'indépendance d'un administrateur.

▪ **Représentation des femmes**

Conformément à l'article L. 225-17 alinéa 2 du Code de commerce et à l'article 15 des statuts de Spir Communication, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Trois femmes siègent au sein du Conseil d'administration de la société pour huit hommes au 31 décembre 2014, soit une proportion de 27%.

Cette proportion est conforme à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils et à l'égalité professionnelle, qui prévoit un premier palier de féminisation de 20% à l'issue de la première assemblée suivant le 1^{er} janvier 2014.

Selon la loi du 27 janvier 2011, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 40% à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suivra le 1^{er} janvier 2017.

Le Code de gouvernance AFEP-MEDEF recommande d'avoir atteint la proportion de 40% dès l'assemblée générale de 2016. Le Conseil mettra tout en œuvre pour atteindre ce deuxième palier dans le délai imparti.

▪ **Limite d'âge**

Les statuts prévoient que le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 85 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil en fonction. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura eu lieu.

Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires peut, sur proposition du Conseil d'administration et avec l'accord de l'intéressé, reporter trois fois au maximum cette limite d'âge d'année en année.

Au 31 décembre 2014, la limite d'âge statutaire est respectée.

▪ **Limitation des pouvoirs des dirigeants**

Il n'y a aucune limite statutaire concernant les pouvoirs des dirigeants.

Néanmoins, en vertu des normes internes, toute décision relative à des opérations d'importance véritablement stratégique, de même que toute opération jugée majeure au niveau du Groupe, d'investissement, de croissance organique, d'acquisition externe, de cession, ou de restructuration interne, en particulier si elle se situe hors de la stratégie annoncée de la société, est prise après concertation et accord du Comité d'investissement et d'acquisition ou du Conseil d'administration.

▪ **Rôle et fonctionnement**

Missions

Outre les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi, les missions du Conseil d'administration de Spir Communication sont principalement les suivantes :

- Définition de la stratégie de l'entreprise en ce qui concerne le fonctionnement et le développement de chaque métier (acquisitions, partenariat avec des Groupes extérieurs, création de filiale, détermination des plans de relance ou d'adaptation, des axes de développement...);
- Choix du mode d'organisation de la direction générale (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou unicité de ces fonctions),
- Désignation ou proposition de désignation des mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre la stratégie (nomination, cooptation, démission des membres du Conseil d'administration) ;
- Contrôle de la gestion par le suivi des résultats du Groupe et de chaque métier ainsi que par la validation et le suivi des budgets prévisionnels ;
- Etude de la concurrence, de la presse en général et du positionnement par rapport à internet ;
- Choix des investissements et de leur financement ;
- Décision des restructurations internes (apport partiel d'actif, cession de branche d'activité, réduction des coûts...);
- Etude des cautions, avals et garanties au profit des filiales (lettre de confort, cautionnements fournisseurs,...);

- Définition de la politique à mener en matière de ressources humaines (ex : plans de stock-options, plans sociaux...);
- Examen des conséquences des évolutions législatives ou réglementaires ;
- Gestion des relations avec les sociétés du Groupe (société mère groupe SIPA, sociétés filles) et les sociétés partenaires/associées ;
- Veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché.

Comme exposé ci-dessus, il n'existe pas de missions confiées au Président du Conseil en sus de celles conférées par la loi.

Organisation et tenue des réunions du Conseil en 2014

Le Conseil d'administration s'est tenu huit fois au cours de l'exercice 2014.

Date et heure	Taux de présence	
28 janvier 2014 à 10h30	88,89%	8 présents et 1 absent
18 février 2014 à 9h30	77,78%	7 présents et 2 absents
13 mars 2014 à 10h00	88,89%	8 présents et 1 absent
16 avril 2014 à 10h00	88,89%	8 présents et 1 absent
27 mai 2014 à 10h00	90,91%	10 présents et 1 absent (*)
22 juillet 2014 à 9h30	90,91%	10 présents et 1 absent
23 octobre 2014 à 9h30	90,91%	10 présents et 1 absent
17 décembre 2014 à 9h30	90,91%	10 présents et 1 absent

(*) Suite à la nomination de deux administratrices, Madame Christine BLANC-PATIN et Madame Viviane NEITER par l'Assemblée Générale du 27 mai 2014 qui s'est tenue avant la réunion du Conseil, le Conseil d'administration est composé de 11 membres.

Taux moyen de présence par administrateur

- Mme Christine BLANC-PATIN	100,00%	(soit 4 présences) (*)
- M. Georges COUDRAY	100,00%	(soit 8 présences)
- Mme Arielle DINARD	87,50%	(soit 7 présences et 1 absence)
- M. Louis ECHELARD	100,00%	(soit 8 présences)
- M. François Régis HUTIN	87,50%	(soit 7 présences et 1 absence)
- M. François-Xavier HUTIN	25,00%	(soit 2 présences et 6 absences)
- M. Patrice HUTIN	87,50%	(soit 7 présences et 1 absence)
- Mme Viviane NEITER	100,00%	(soit 4 présences) (*)
- SOFIOUEST	100,00%	(soit 8 présences)
- M. Philippe TOULEMONDE	100,00%	(soit 8 présences)
- M. Henri TRACOU	100,00%	(soit 8 présences)

(*) 4 réunions en 2014 à partir de la nomination par l'Assemblée Générale du 27 mai 2014 de Mme NEITER et de Mme BLANC-PATIN en qualité d'administratrices.

Les méthodes de travail du Conseil

Chaque dossier est préparé en interne sous le contrôle du chef de projet concerné et communiqué aux administrateurs, dans les meilleurs délais, avant la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle il sera discuté de sa pertinence.

Après la discussion, un vote est effectué en Conseil d'administration. La position adoptée, selon les conditions de majorité fixées par les dispositions légales ou statutaires, est inscrite au compte rendu du Conseil d'administration qui est transmis à tous les membres de ce Conseil.

Une évaluation formalisée des travaux du Conseil d'administration n'a pas été réalisée malgré la recommandation du Code AFEP-MEDEF. Néanmoins, en raison de l'étendue de l'information communiquée ainsi que de l'habitude des administrateurs, depuis de nombreuses années, de travailler ensemble et de débattre régulièrement sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil, cette préconisation est remplie de manière informelle.

4. Composition, organisation et fonctionnement des Comités Spécialisés

Le Conseil s'est doté de trois comités spécialisés : le Comité d'audit dès 2003, le Comité d'investissement et d'acquisition et le Comité des nominations et des rémunérations depuis 2004.

Le Conseil fixe la composition, le fonctionnement et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

▪ Comité d'audit

L'ordonnance du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire la création d'un Comité d'audit dans les sociétés cotées sauf dans le cas où le Conseil remplit les fonctions de ce Comité.

Le Conseil d'administration du 27 mai 2014 a décidé de la composition de ce Comité, qui comprend cinq membres, dont deux membres indépendants :

- Madame Christine BLANC-PATIN, administratrice indépendante
- Monsieur Georges COUDRAY, administrateur et Président du Comité d'audit
- Madame Arielle DINARD, administratrice indépendante
- Monsieur Louis ECHELARD, administrateur et Président du Conseil
- Monsieur Patrice HUTIN, administrateur.

Au 31 décembre 2014, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'audit est de 40% et elle était de 25% en 2013. Cette proportion est en progression mais n'atteint pas encore celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF qui recommande que la part des membres indépendants soit au moins de deux tiers des membres. La dérogation à cette recommandation se justifie au regard de la composition du capital de la société et son contrôle par un actionnaire de référence.

Par ailleurs, le Code recommande qu'aucun dirigeant mandataire social ne soit membre de ce Comité. La présence de Monsieur Louis ECHELARD au Comité d'audit se justifie par le caractère non exécutif de son mandat depuis le 3 avril 2013, date de prise d'effet de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général qu'il exerçait jusque-là.

Les membres du Comité d'audit sont nommés au regard de leur compétence financière et/ou comptable. Ces compétences s'apprécient en particulier en fonction de l'expérience professionnelle (fonctions au sein d'une direction générale ou financière, fonctions au sein d'un établissement bancaire, fonctions au sein d'un cabinet d'audit) et de la connaissance intime du secteur d'activité de la société.

Le Comité d'audit a pour missions :

- le contrôle de la qualité des normes comptables adoptées par le Groupe. Il s'assure de leur pertinence et de leur permanence et veille à leur évolution conformément aux nouvelles préconisations ;

- le contrôle de tous les arrêtés (semestriels et annuels) des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- le contrôle de l'établissement des budgets et des comptes prévisionnels ;
- le contrôle de la bonne application des normes IFRS ;
- le contrôle de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ;
- la bonne organisation de la mission des Commissaires aux Comptes (en donnant un avis sur le choix des cabinets, leur champ d'investigation, leurs honoraires...) et le contrôle de la transparence et de l'indépendance.

L'examen des comptes par le Comité d'audit est accompagné d'une présentation du Directeur Financier du Groupe / Directeur Général des fonctions support qui présente le projet des comptes annuels et semestriels consolidés, les évolutions significatives du compte de résultat, du bilan et de la trésorerie, les méthodes comptables adoptées ainsi que l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise.

Une présentation des commissaires aux comptes est ensuite réalisée soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

En outre sont invités au Comité d'audit, le Directeur Général du Groupe, le Directeur Comptable et Fiscal ainsi que la Responsable du Contrôle Interne.

Les membres du Comité d'audit ont décidé de se réunir spécifiquement sur le domaine du contrôle interne (deux fois par an), afin de suivre dans les meilleures conditions la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

En 2014, ce Comité s'est réuni quatre fois :

- le 13 février 2014 à 9h00, afin d'étudier la présentation des comptes clos le 31 décembre 2013,
- le 15 avril 2014 à 17h00, pour établir le bilan d'activité sur le contrôle interne et examiner les actions à mener en 2014,
- le 17 juillet 2014 à 10h00, pour la présentation des comptes semestriels 2014
- le 16 octobre 2014 à 10h00, pour réaliser un point sur les actions menées en matière de contrôle interne et préparer la clôture des comptes 2014.

En 2015, le Comité d'audit s'est réuni une première fois le 12 février à 9h30 dans le cadre de l'arrêté et de l'examen des comptes 2014.

▪ **Comité d'investissement et d'acquisition**

Le Conseil d'administration du 27 mai 2014 qui s'est prononcé sur la composition des Comités du Conseil n'a pas modifié la composition du Comité d'investissement et d'acquisition décidée par le Conseil d'administration du 3 avril 2013. Ce Comité comprend quatre membres :

- Monsieur Georges COUDRAY, administrateur,
- Monsieur Louis ECHELARD, administrateur et Président du Conseil,
- Monsieur Patrice HUTIN, administrateur et Président du Comité d'investissement et d'acquisition,
- Monsieur Philippe TOULEMONDE, administrateur.

Ce Comité détermine les orientations de la société en matière d'investissement.

Il est par ailleurs en charge d'encadrer les travaux de recherche et d'études, d'éclairer le Conseil d'administration sur la pertinence ou non d'un investissement et de veiller à la bonne coordination des actions de mise en œuvre du projet validé.

Son périmètre d'intervention comprend :

- tout investissement / désinvestissement financier (prise / cession de participation de société), et toute acquisition / cession de fonds de commerce, quel que soit son montant ;
- tout investissement / désinvestissement corporel et incorporel s'il a une valeur globale supérieure à 300 000 euros (coût d'acquisition ou valeur nette comptable),

- tout projet ou accord commercial ayant un impact supérieur à 300 000 euros sur le compte d'exploitation du Groupe, calculé sur la durée totale d'engagement.

Le Comité d'investissement et d'acquisition s'est réuni trois fois en 2014 :

- Le 17 juillet 2014 à 14h30 pour étudier :
 - o un projet de cession partielle d'actifs,
 - o des projets de financement,
 - o un projet d'acquisition de société,
 - o l'évolution d'une offre commerciale.
- Le 20 octobre 2014 à 17h00 dans le but d'examiner :
 - o un projet de cession de fonds de commerce,
 - o un projet d'acquisition de société,
 - o un projet d'investissement dans des outils de production.
- Le 5 décembre 2014 pour :
 - o finaliser le projet d'acquisition de société,
 - o un projet de cession de titres de participation.

En 2015, le Comité d'investissement et d'acquisition s'est réuni une première fois le 18 février 2015 pour examiner :

- un projet d'investissement dans des outils de production,
- un appel d'offres relatif à un contrat de prestations de services.

▪ **Comité des nominations et des rémunérations**

Le Conseil d'administration du 27 mai 2014 a décidé de la composition de ce Comité, qui comprend quatre membres, dont un membre indépendant :

- Monsieur Georges COUDRAY, administrateur et Président du Comité des nominations et des rémunérations,
- Monsieur Louis ECHELARD, administrateur et Président du Conseil,
- Monsieur Patrice HUTIN, administrateur,
- Madame Viviane NEITER, administratrice indépendante.

Au 31 décembre 2014, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Comité des nominations et des rémunérations est de 25%. Cette proportion est en progression par rapport à 2013, mais n'atteint pas encore celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF qui recommande que la part des membres indépendants soit au moins de la moitié des membres.

Dans sa version de juin 2013, le Code recommande également que le comité des rémunérations soit présidé par un administrateur indépendant.

La dérogation à ces recommandations se justifie au regard de la composition du capital de la société et son contrôle par un actionnaire de référence.

Par ailleurs, le Code AFEP-MEDEF recommande que le Comité ne comprenne aucun dirigeant mandataire social. La présence de Monsieur Louis ECHELARD au Comité des nominations et des rémunérations se justifie par le caractère non exécutif de son mandat depuis le 3 avril 2013, date de prise d'effet de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général qu'il exerçait jusque-là.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission (i) de faire des propositions au Conseil d'administration et (ii) d'étudier et d'évaluer les rémunérations des cadres dirigeants (mandataires sociaux ou non) du Groupe y compris les avantages en matière de retraite, les régimes supplémentaires, et les avantages de toute nature et doit préparer un rapport qu'il présente au Conseil d'administration.

Le Comité intervient également dans la préparation de la composition future des instances dirigeantes (recrutement de cadres dirigeants, plan de succession des mandataires sociaux, sélection des nouveaux administrateurs...).

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni trois fois en 2014 aux dates suivantes :

- Le 16 janvier 2014 à 19h30, pour :
 - o examiner les rémunérations variables des cadres dirigeants pour l'année 2013,
 - o définir les modalités des rémunérations variables et fixes des cadres dirigeants pour l'année 2014,
 - o examiner le départ et la nomination de cadres dirigeants au sein des filiales.
- Le 25 juillet 2014 à 17h30, dans le but d'examiner les objectifs fixés et les rémunérations variables associées, dans le cadre d'un contrat de mise à disposition d'un cadre dirigeant.
- Le 5 décembre 2014 à 8h30, pour étudier les départs et les nominations dans le cadre des évolutions de gouvernance au sein des filiales.

5. Principes et règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

▪ Principes et règles en vigueur

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil d'administration a estimé que les recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives aux conditions de rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivaient pleinement dans le cadre de la politique de gouvernance du Groupe et a constaté qu'une grande partie de ces recommandations étaient déjà appliquées.

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013, le Conseil présente à l'Assemblée générale ordinaire la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La présentation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social est soumise à un vote consultatif des actionnaires.

La société a prévu qu'en cas d'avis négatif des actionnaires sur la rémunération du Directeur Général ou du Président lors de l'Assemblée Générale, le Conseil, sur avis du Comité des nominations et des rémunérations délibère sur ce sujet lors d'une prochaine séance et publie immédiatement sur le site internet de la société un communiqué mentionnant les suites qu'il entend donner aux attentes exprimées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

Les rémunérations consenties par le groupe Spir aux mandataires sociaux et aux dirigeants sont fonction de critères décidés par le Comité des nominations et des rémunérations dans les conditions exposées au paragraphe 4.

Le Rapport de gestion consolidé fournit les éléments de rémunération de toute nature accordés aux mandataires sociaux en 2014, par la société, les sociétés qu'elle contrôle et par les sociétés qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

La politique d'attribution d'actions aux dirigeants mandataires sociaux est exposée dans le Rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions (annexe 4 au Rapport de gestion consolidé) et dans le Rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice au titre d'attributions gratuites d'actions (annexe 5 au Rapport de gestion consolidé).

▪ Rémunérations perçues par les administrateurs

Le Président du Conseil et les administrateurs de la société Spir Communication perçoivent des jetons de présence à l'exclusion de toute autre rémunération au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

Une résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2013 a fixé à 140 000 euros le montant global maximal des jetons de présence pouvant être alloués au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

La répartition des jetons de présence est effectuée principalement en fonction de la participation des membres aux réunions des Conseils et des Comités spécialisés, ainsi qu'à leur préparation.

La somme globale répartie par le Conseil d'administration du 16 avril 2014 s'élève à 120 000 euros.

Le détail de sommes versées par Spir Communication en 2014 et en 2013 est présenté ci-dessous :

Administrateurs	Jetons de présence versés en 2014 au titre de 2013	Jetons de présence versés en 2013 au titre de 2012
M. Gérard Bécue	-	20.000 ⁽¹⁾
M. Georges Coudray	20.000	20.000
Mme Arielle Dinard	15.000	10.000
M. Louis Echelard	20.000	20.000
M. François Régis Hutin	10.000	10.000
M. François-Xavier Hutin	10.000	10.000
M. Patrice Hutin	20.000	20.000
M. Paul Museux	- ⁽²⁾	10.000
Sofiouest SA	- ⁽⁴⁾	- ⁽³⁾
M. Philippe Toulemonde	15.000	10.000
M. Henri Tracou	10.000	10.000
TOTAL	120.000	140.000

(1) Somme versée à ses ayant-droits, suite au décès de Monsieur Gérard Bécue.

(2) Monsieur Paul Museux a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 20 décembre 2013.

(3) La société Sofiouest, administrateur, ne perçoit pas de jetons de présence. En effet, ses représentants respectifs en 2012, Monsieur Gilles Moutel puis Monsieur François Régis Hutin, a quitté la société pour le premier ou est déjà administrateur à titre personnel pour le second.

(4) La société Sofiouest, administrateur, ne perçoit pas de jetons de présence. En effet, son représentant en 2013, Monsieur Georges Coudray, est déjà administrateur à titre personnel.

Le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration au titre de l'exercice 2014 a été reconduit par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 mai 2014, à hauteur de 140 000 euros.

▪ Rémunération du Directeur Général du Groupe

Monsieur Thierry VALLENET ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général. Spir Communication bénéficie des services de Monsieur Thierry VALLENET aux termes d'un contrat de prestations de services conclu entre les sociétés CIP et Alixio Executive Management. Ce contrat s'inscrit dans la centralisation par la société CIP de l'ensemble des services support auprès de la société Spir Communication et des filiales du Groupe.

En contrepartie des prestations de services réalisées, la société Alixio Executive Management (AEM) facture à la société CIP une somme forfaitaire mensuelle fixe ; une rémunération variable est également prévue en fonction d'objectifs à atteindre définis contractuellement par les parties et afférents à la conduite des plans de transformation du Groupe.

Il est précisé que Monsieur Thierry VALLENET ne détient aucun mandat de gestion au sein de la société AEM et que la convention de prestations de services ci-dessus ne constitue pas une convention règlementée.

La prestation facturée par AEM figure dans les informations sur les rémunérations des mandataires sociaux dans le Rapport de gestion consolidé.

▪ Rémunération des Directeurs Généraux des sociétés filiales

D'une façon générale, pour les Directeurs Généraux des sociétés filiales, la rémunération est composée d'une partie fixe (fonction du poste occupé, de l'évolution des responsabilités au regard de la croissance de la filiale, de l'ancienneté...) et d'une partie variable.

La partie variable repose sur les critères économiques ci-dessous :

- atteinte d'un objectif de Chiffre d'Affaires et de Résultat Opérationnel Courant pour la filiale gérée en fonction du budget déterminé avec la Direction Générale du Groupe,
- atteinte d'un objectif de Résultat Opérationnel Courant consolidé du Groupe en fonction du budget déterminé avec la Direction Générale du Groupe.

Une quote part de rémunération variable sur atteinte d'objectifs individuels peut également compléter le dispositif en fonction des enjeux stratégiques de la filiale ou de circonstances particulières.

Les proportions de part variable selon les critères décrits ci-dessus ne sont pas uniformes pour l'ensemble des Directeurs Généraux, les systèmes de variable sont individualisés en fonction des entités du Groupe et de leur situation économique.

Les éléments de rémunération des membres du Comité de direction du Groupe tel que décrit à la SECTION II, § 3, sont mentionnés dans la Note 23 de l'Annexe des Comptes consolidés.

6. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre (article 24 des statuts).

L'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts, ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote ; sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis (article 30 des statuts).

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté à distance (article 30 des statuts).

L'Assemblée Générale Extraordinaire, seule habilitée à modifier les statuts, ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus de celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance (article 31 des statuts).

Les actionnaires participent au vote des délibérations soumises aux Assemblées Générales de quelque nature qu'elles soient, en fonction de la quotité du capital détenu par chacun et des dispositions statutaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire ; ce formulaire doit parvenir à la Société avant la date de réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en est pas tenu compte pour le calcul du quorum.

L'article 29 des statuts prévoit que « *chaque action donne droit en principe à une voix. Cependant, auront un droit de vote double les actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire* ».

Le même article précise qu' « *au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum* ».

7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Toute explication nécessaire relative aux éléments visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique est fournie dans le Rapport de gestion contenu dans le Rapport financier du groupe Spir Communication.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LE GROUPE

1. Définition et périmètre du contrôle interne

▪ Définition

Les procédures de contrôle interne du groupe Spir reposent sur une analyse des principales sources de risques propres à l'entreprise.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale et le Conseil d'administration dans les actes de gestion, la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes.

Les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques définis ci-dessus sont conformes à ceux définis par le cadre de référence du dispositif de contrôle interne de l'AMF, mis à jour en juillet 2010 et rappelés par la recommandation n°2011-17 de décembre 2011.

Le processus de contrôle interne mis en œuvre au sein du Groupe est inspiré d'une part du guide de mise en œuvre du cadre de référence élaboré par l'AMF pour les valeurs moyennes et d'autre part de la méthodologie issue des travaux du COSO (« *Committee Of Sponsoring Organization* » de la Commission Treadway) qui complète le dispositif de contrôle interne recommandé par l'AMF.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité des opérations et à la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Un tel dispositif ne peut toutefois fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels le Groupe peut être confronté.

▪ Périmètre

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Spir.

2. Environnement de contrôle

L'environnement dans lequel les personnes accomplissent leurs tâches et assument leurs responsabilités ainsi que les qualités individuelles des collaborateurs et surtout leur intégrité, leur éthique et leur compétence, constituent le socle de toute organisation.

Confronté quotidiennement aux évolutions de son environnement, le Groupe a mis en place une organisation permettant une identification des risques permanente afin de répondre de manière optimale à leurs conséquences éventuelles.

Cette organisation s'appuie sur :

- une très forte implication des cadres managers du Groupe qui appliquent une charte interne reposant sur les valeurs de Solidarité, de Professionnalisme, d'Implication et de Responsabilité (S.P.I.R),
- une direction de chaque activité ne comportant que deux à trois niveaux hiérarchiques entre le Comité de direction des filiales et les responsables des centres de profit. Cette proximité est un facteur de communication très fort permettant aux directions opérationnelles d'agir avec une grande réactivité,
- une organisation administrative proche des métiers permettant un traitement de l'information immédiat à destination des Directions Générales des filiales,
- une organisation centralisée des fonctions supports permettant de réaliser un contrôle central et d'unifier les méthodologies et normes entre les différentes filiales du Groupe.

3. Pilotage du processus de contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne sont partagés par tous les organes de gouvernance du groupe Spir.

▪ Le Conseil d'administration

Toutes les décisions relevant de son Président qui ont une conséquence humaine, financière ou juridique importante sont mises à l'ordre du jour pour une décision des administrateurs.

Les risques globaux (environnement, social, économique, juridique...) sont ainsi appréhendés lorsque les impacts sont majeurs pour l'activité du Groupe.

Un point sur les résultats mensuels et cumulés et sur les résultats prévisionnels du mois suivant ou annuels (forecast) est réalisé lors de chaque Conseil d'administration.

Afin de renforcer sa fonction de contrôle, le Conseil d'administration s'est doté, dès 2003, d'un Comité d'audit dont la mission définie par la loi, s'étend aux systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (cf SECTION I, § 4).

▪ La Direction Générale Groupe

Le Directeur Général Groupe est chargé de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif de contrôle interne le mieux adapté à la situation et aux activités de la société et de ses filiales.

▪ **Le Comité de Direction Groupe**

Un Comité de Direction Groupe réunit chaque mois les Directeurs Généraux de chaque activité et le Directeur Général des fonctions supports, sous la présidence du Directeur Général du Groupe.

Le Comité de Direction échange notamment sur les résultats économiques et les stratégies de chaque métier, la veille concurrentielle et le développement de synergies entre les activités du Groupe.

Il analyse et instruit de manière centralisée les risques globaux (environnement, social, économique, juridique...) ainsi que les risques spécifiques à chaque filiale.

▪ **Le Comité de Direction des filiales**

Chaque activité a son propre Comité de Direction qui réunit mensuellement le Directeur Général de la filiale et les Directeurs des services opérationnels au sein des filiales.

Les risques afférents à chaque filiale sont traités au sein de ces Comités de direction et un point systématique est fait sur :

- les résultats économiques, financiers et commerciaux,
- la définition et la mise en œuvre de plans d'actions pour corriger les écarts constatés le cas échéant,
- les investissements,
- le pilotage des projets,
- les ressources humaines,
- les systèmes d'information,
- l'application des décisions stratégiques prises par la Direction Générale Groupe.

▪ **Le Contrôle Interne**

Jusqu'en septembre 2012, la société Sofiouest SA avait plus particulièrement en charge la responsabilité du contrôle interne, puisque les missions d'audit interne lui étaient déléguées dans le Groupe.

Créé en avril 2012 et rattaché à la Direction Financière Groupe, le département Contrôle Interne est responsable du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion des risques tel que défini par la Direction Générale du Groupe, et selon un plan d'audit annuel validé par le Comité d'audit.

A ce titre, il a pour mission de mettre en place un dispositif, adapté à la taille et aux spécificités de l'entreprise, visant à l'identification, à l'analyse et au traitement des principaux risques.

Il a également la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer (missions d'audit interne).

Les rapports produits par le service Contrôle Interne sont transmis au Directeur Général du Groupe, aux Directions Générales des filiales et aux Directions des fonctions supports concernées et ils sont présentés au Comité d'audit.

▪ **La Sécurité des Systèmes d'Information**

La fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information est rattachée à la Direction des Systèmes d'Information.

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information est chargé notamment des choix et des actions concernant :

- la sensibilisation des utilisateurs aux problèmes de sécurité,

- la sécurité des réseaux et des télécommunications,
- la sécurité des systèmes,
- la sécurité des applications,
- la sécurité physique,
- la mise en place de moyens de fonctionnement en mode dégradé,
- la stratégie de sauvegarde des données,
- l'étude et la mise en place d'un plan de continuité d'activité.

Les rapports produits par le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information sont transmis au Directeur Général du Groupe, aux Directions Générales des filiales et aux Directions des fonctions supports concernées et sont communiqués au Responsable du Contrôle Interne.

4. Facteurs et gestion des risques

Le Conseil d'administration a validé la cartographie des risques proposée par le Comité d'audit, ces risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les principaux facteurs de risques appréhendés par le Groupe sont listés ci-dessous, en distinguant pour chacun d'eux l'identification du risque d'une part, et le mode de gestion de ce risque d'autre part.

▪ **Les risques du marché**

Le groupe Spir Communication évolue dans le marché de la communication de proximité, un marché très concurrentiel puisque les annonceurs peuvent opter pour plusieurs supports lorsqu'ils veulent communiquer : la radio, la télévision, l'affichage, la presse, le marketing direct, internet ou encore la téléphonie mobile...

Le Groupe dispose d'une offre, par l'intermédiaire de ses filiales spécialisées, qui couvre les quatre derniers modes de communication précités. Cette offre lui permet de s'adapter aux évolutions des modes de communication notamment la montée en puissance des offres numériques (web, téléphonie mobile).

Des partenariats commerciaux concernant les activités media du Groupe existent sur les offres numériques, avec des sociétés concurrentes. Afin de couvrir le risque de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, des investissements de marketing digital sont réalisés et pilotés en termes de performance.

S'agissant essentiellement de produits de grande consommation et dans un environnement économique difficile conduisant à une exacerbation de la concurrence entre les annonceurs, le marché de la communication ne présente pas de risque lié à une éventuelle concentration ou à une disparition de son fondement.

Il est en revanche sensible à l'évolution de la consommation des ménages et à son impact sur les budgets publicitaires des clients annonceurs, ainsi qu'à l'évolution de la technologie et à l'émergence de nouveaux modes et supports de communication.

Le nombre de clients du Groupe étant très important, il n'y a pas de risque majeur lié à la disparition de l'un d'entre eux ; en effet aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

▪ **Les risques liés à l'augmentation du prix des matières**

Le poste papier représente 3,6 % des charges d'exploitation du Groupe en 2014.

Une augmentation importante du prix du papier aurait des conséquences négatives sur la marge. Du fait de l'importance de ces achats, la capacité du Groupe à obtenir les meilleurs prix est déterminante ; les prix sont fixés en euros par période de un an ou six mois selon les catégories de papier.

Dans de moindres proportions, soit directement en achat de carburant pour les véhicules des forces de ventes, soit indirectement pour le transport des journaux et le remboursement des frais de déplacement des distributeurs, une forte hausse du prix des produits pétroliers ne serait pas sans conséquences sur le résultat du Groupe malgré les efforts entrepris pour répercuter l'augmentation des coûts dans les tarifs.

- **Les risques industriels et environnementaux**

Du fait de son activité d'imprimerie sur trois sites en 2014, le Groupe était exposé au risque de panne ou d'indisponibilité d'une machine pour cause de force majeure, avec des répercussions sur la parution et la diffusion des magazines.

Ce risque était limité par l'allongement des périodes de parutions (quinzomadaires / mensuels) des magazines et couvert par l'appel régulier et en croissance à de la sous-traitance d'imprimerie.

Depuis la cession des sites d'impression de Reyrieux et de Pacy-sur-Eure en février 2015, le risque est à présent limité au site d'impression de Fouillois dédié à l'impression de 20 Minutes et de nombreux autres titres de presse sans lien capitalistique avec le groupe Spir Communication.

Au sein de la filiale AD Productions, la plateforme de mécanisation de Sorgues (assemblage de poignées de documents pour la filiale Adrexo), est exposée au risque de panne technique.

Ce risque est couvert par un système d'astreinte technique interne, de stockage de pièces détachées critiques, et d'un plan de secours avec l'installateur de l'outil de production.

La formalisation d'un plan de maintenance et de continuité de service est prévue sur 2015.

Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'assurance couvrant les pertes d'exploitation.

Du fait de son activité industrielle, le Groupe est également confronté à des risques de sécurité physique de son personnel et des risques environnementaux.

L'exposé de ces risques et des plans d'actions associés sont présentés dans le Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) en annexe 12 au Rapport de gestion consolidé.

- **Les risques liés à des dommages subis par les Systèmes d'Information**

La quasi-totalité des activités du Groupe repose sur le bon fonctionnement des Systèmes d'Information, de production ou de diffusion. Leur efficacité pourrait être affectée par un certain nombre de causes accidentelles, par des actes de malveillance, ou enfin par des défaillances des réseaux de communication.

En 2013, un projet a été initié en vue de sécuriser les éléments d'infrastructures du Système d'Information localisés au Siège à Aix-en-Provence. Celui-ci s'est achevé en mars 2014 avec l'hébergement du Système d'information (SI) dans des data centers externalisés en région parisienne, résilients et fiables.

Le système de sauvegarde a également été remplacé et l'ensemble des systèmes virtualisés.

Une politique globale de sécurité du Système d'Information a été définie suite à la réalisation d'une analyse des risques informatiques par métier. Celle-ci s'appuie sur un ensemble de bonnes pratiques qui sont énumérées dans la norme ISO27002.

- **Les risques juridiques**

Le groupe dispose en interne d'une direction juridique, qui a notamment pour mission d'assurer la sécurisation des activités et transactions du Groupe et de ses dirigeants.

Le Groupe a également recours à des cabinets de conseil dans plusieurs domaines juridiques.

Concernant les risques contractuels, la direction juridique établit ou examine les projets de contrats significatifs des filiales. Elle est appelée à revoir les documents commerciaux utilisés, en vue d'en vérifier la validité et la conformité juridiques.

En tant que support de diffusion de publicités produites en interne ou élaborées par des tiers, le Groupe est également susceptible d'être confronté à des revendications diverses au titre notamment de la violation des dispositions propres aux droits de la propriété intellectuelle ou aux droits de la personnalité.

La responsabilité éditoriale du Groupe peut aussi être engagée par la diffusion dans les journaux et sur les sites internet du Groupe, d'annonces et/ou de publicités ne respectant pas les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Afin de prévenir ces risques, les annonces sont contrôlées avant mise en ligne (relecture par des sociétés externes) et les forces de ventes concernées suivent des formations juridiques internes dispensées lors de stages de formation.

Ces forces de vente disposent également d'une base de données juridiques et de bonnes pratiques, accessible sur le site intranet du Groupe, ainsi que de l'assistance opérationnelle des collaborateurs de la direction juridique.

- **Les risques relatifs aux engagements hors bilan**

Conformément aux dispositions de l'article L225-35 alinéa 4 du Code de Commerce et aux statuts, les actes de cautionnement, avals et garanties sont autorisés préalablement par le Conseil d'administration.

L'identification et le contrôle des engagements hors bilan résultent d'un travail conjoint entre la Direction Juridique et la Direction Comptable du Groupe.

Ce travail est réalisé à partir de l'analyse des nouveaux contrats et conventions de l'exercice, et de la préparation et la rédaction des procès-verbaux des Conseils d'administration tenus au cours de l'exercice.

La Note 24 de l'Annexe des Comptes consolidés expose la nature et la mesure du risque lié aux engagements hors bilan au 31 décembre 2014.

- **Les risques d'évolution législative et réglementaire**

La filiale de diffusion de documents en boîte aux lettres emploie un nombre important de salariés, exerçant le métier de distributeur dans le cadre de contrats de travail à durée indéterminée, à temps partiel, modulé sur l'année.

Cette filiale est particulièrement exposée à toutes les évolutions légales, réglementaires ou jurisprudentielles en matière de droit du travail, tant au niveau de l'organisation même de sa production que de ses coûts salariaux et, par voie de conséquence, de sa rentabilité.

Elle applique une convention collective de branche étendue qui s'appuie sur la notion de «pré-quantification» du temps de travail. Ce dispositif de détermination du temps travaillé est atypique au regard des principes de droit social applicables en la matière.

Les évolutions du cadre réglementaire, rencontrées depuis avril 2012, ont conduit la branche d'activité de la distribution directe à adapter, par voie de négociations, le dispositif conventionnel. Les évolutions de ce texte qui s'imposeront à l'entreprise peuvent accentuer ces risques.

Le Groupe a mis en place une veille législative et réglementaire permettant d'anticiper ces évolutions.

Il veille également à être présent et actif au sein des négociations susceptibles d'être menées au niveau des branches d'activité.

Ainsi, Adrexo est partie prenante aux travaux menés par le Syndicat de la Distribution Directe (SDD) et Regicom et Concept Multimedia, via le Syndicat de la Presse Gratuite (SPG), au niveau de la branche de la publicité.

- **Les risques sociaux**

Un conflit social pour des causes internes ou externes à l'entreprise pourrait conduire à des blocages de centres de distribution ou de sites industriels avec des conséquences négatives pour l'ensemble de l'activité du Groupe.

Des mouvements sociaux paralysant la libre circulation des transporteurs pourraient également affecter l'approvisionnement des imprimeries, le transport des journaux ou des imprimés publicitaires des clients vers les centres de distribution.

Pour prévenir ces risques, la Direction des Ressources Humaines fait du dialogue social une priorité et aucun mouvement social significatif n'est survenu au cours de l'année 2014.

Elle veille à entretenir un climat social le plus serein possible et à favoriser les échanges et discussions avec les représentants du personnel. Ces discussions quasi quotidiennes favorisent la négociation d'accords d'entreprise, comme leur mise en œuvre.

- **Risque de taux d'intérêt**

L'exposition du Groupe au risque de variation des d'intérêt de marché est concentrée sur l'endettement court terme.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison de financements à taux fixe et à taux variable. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir à un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Par ailleurs, le Groupe a recours ponctuellement à de la mobilisation de créances, qui constitue un financement à court terme à taux variable. Compte tenu des conditions de marché favorables et des fluctuations de cet encours au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas jugé opportun de transformer ce taux variable en taux fixe.

La mesure du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2014 est présentée dans la Note 25 de l'Annexe des Comptes consolidés.

- **Risque de crédit**

L'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. Le nombre de clients du Groupe étant très important (cf exposé du Risque du marché ci-dessus), il n'y a pas de risque majeur lié à la solvabilité de l'un d'entre eux.

Aucun client ne représente plus de 5% des créances clients consolidées.

Pour les contrats significatifs, le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

La politique du Groupe est d'appliquer des conditions de paiement conformément aux conditions générales de vente. Toute dérogation à ces conditions est soumise à l'analyse préalable de la santé financière du client concerné.

Un processus de relance automatisé pour les clients en retard de paiement est en place dans le Groupe pouvant aller jusqu'à un blocage des commandes.

De plus, les comptes clients font l'objet d'un suivi permanent et de procédures de recouvrement appropriées. Le Comité de Crédit pour la société Adrexo évalue les risques clients et émet des recommandations auprès de la Direction Commerciale et de la Direction Générale de la filiale.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la Note 25 de l'Annexe des Comptes consolidés.

▪ **Risque de liquidité**

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation d'emprunts bancaires, de contrats de mobilisation de créances et de contrats de location financement.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires, les dépôts à vue et les dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois.

Des prévisionnels de trésorerie mensuels et annuels sont réalisés tous les mois.

La mesure du risque de liquidité au 31 décembre 2014 est présentée dans la Note 25 de l'Annexe des Comptes consolidés.

▪ **Risque de délit d'initiés**

Une information est considérée comme privilégiée lorsqu'elle est susceptible, si elle était rendue publique, d'être utilisée par un investisseur et d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action ou de tout autre instrument financier lié. L'information cesse d'être privilégiée lorsqu'elle est rendue publique.

Le Groupe gère le risque lié aux initiés en mettant à jour une liste nominative des personnes « initiées », dirigeants, mandataires, salariés ou tiers ayant accès à des informations privilégiées le concernant, laquelle liste est validée trimestriellement par le Président du Conseil d'administration et disponible sur demande auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément aux recommandations de l'AMF, la Direction Financière Groupe a instauré des périodes dites de « fenêtres négatives » durant lesquelles il est interdit à ces personnes :

- de communiquer toute information privilégiée dont ils sont détenteurs, en dehors des personnes également initiées et du cadre normal de leur travail,
- d'effectuer des transactions sur les titres Spir (achat/vente d'actions, exercice de stock-options),
- de recommander à des personnes l'achat ou la cession de titres Spir.

Ces « fenêtres négatives » sont les suivantes :

- 30 jours calendaires minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels (Résultats),
- 15 jours calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle (Chiffre d'Affaires),
- en cas d'opérations financières susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse ou de l'existence d'une information privilégiée sur l'activité de la société.

La Direction Financière du Groupe a formalisé une procédure préventive aux manquements d'initiés et l'a diffusée aux personnes participant à la gestion de la liste des « initiés ». Cette procédure précise les mesures permanentes de protection des informations privilégiées et les modalités de déclaration des transactions boursières sur les titres Spir des personnes initiées.

La procédure a été réaffirmée en début d'année 2015 par une campagne de communication à destination de l'ensemble des initiés afin de rappeler les règles en vigueur au sein du Groupe.

5. Traitement de l'information financière et comptable

▪ Organisation et acteurs

Le traitement de l'information financière et comptable est uniformisé pour l'ensemble du Groupe :

La Direction Financière Groupe basée au siège de la société à Aix-en-Provence centralise l'information financière et comptable des filiales.

Elle est composée notamment d'une Direction Comptable et Fiscale, d'une Direction du Contrôle de gestion, d'un département Trésorerie et Financement, d'une Direction Administration des Ventes et d'un département Contrôle interne.

Ses principales missions sont :

- la facturation et l'encaissement des créances clients ;
- la production et l'analyse des comptes sociaux de la holding et des filiales ;
- la production des déclarations fiscales de la holding et des filiales ;
- la production et l'analyse des comptes consolidés et des informations nécessaires à la communication financière du Groupe, dans le respect des délais et des obligations légales ou de marché ;
- les études et analyses de gestion ;
- la production et l'analyse du reporting mensuel de gestion et de trésorerie Groupe et par filiale ;
- l'accompagnement des filiales dans le pilotage de leur activité économique ;
- la gestion de trésorerie en termes de placements et d'instruments financiers et la mise en place de financements adaptés ;
- le pilotage du processus budgétaire et prévisionnel (forecast) et l'actualisation des business plans des filiales y compris en termes de trésorerie ;
- l'uniformité des méthodes, procédures et référentiels utilisés pour chaque entité du Groupe ;
- l'animation du contrôle interne et la réalisation du plan d'audit interne, allant de l'identification des risques à la mise en place des actions correctives ;
- le suivi des contrôles fiscaux et l'accompagnement à la gestion des contrôles sociaux des entités du Groupe, en collaboration avec les départements des ressources humaines et juridiques du Groupe.

▪ Procédures mises en place

Reporting de gestion

L'organisation décrite ci-dessus permet de produire les états suivants :

- un reporting hebdomadaire du chiffre d'affaires pour l'ensemble des centres de profit(426 centres de profit au 31 décembre 2014) ;
- un reporting mensuel par centre de profit contrôlé par rapport à un budget et qui permet notamment de déterminer l'un des éléments de la rémunération du responsable du centre de profit ;

- un reporting mensuel pour chaque filiale (compte de résultat réel / budget) présenté à l'ordre du jour des business review mensuelles ; ces business review réunissent le Directeur Général Groupe, le Directeur Général de la filiale, le Directeur Financier Groupe et le Responsable du Contrôle de gestion en charge de la filiale ;
- un reporting consolidé mensuel des activités par rapport aux éléments budgétaires consolidés.

Processus budgétaire

Le processus budgétaire est piloté par la Direction du Contrôle de gestion Groupe et appliqué à l'ensemble des entités du Groupe.

Les principales étapes sont les suivantes :

- septembre : émission de la lettre de cadrage validée par le Directeur Général Groupe. Cette lettre de cadrage précise les objectifs généraux et les principales lignes directrices à l'attention des Directeurs Généraux des filiales et des Directeurs des fonctions support ;
- octobre : élaboration du budget pour l'année suivante par les filiales et les fonctions support ;
- novembre : présentation au Directeur Général et à la Direction Financière Groupe des budgets des filiales par la Direction Générale de l'entité ;
- décembre : présentation au Conseil d'administration des budgets des filiales et du budget consolidé par le Directeur Général Groupe ;
- mai et septembre : élaboration de re-prévisions en fonction des résultats ou des événements significatifs pour le Groupe.

Processus de suivi de trésorerie

Le suivi et l'analyse de la trésorerie sont centralisés au sein du département Trésorerie et Financement.

La Direction Financière du Groupe présente mensuellement à la Direction Générale la situation de trésorerie consolidée et le suivi de cette situation par rapport au budget annuel de trésorerie.

- **Etablissement des comptes sociaux et consolidés et autres publications légales**

Référentiel comptable IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en vigueur à la date de clôture, avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice précédent établis selon le même référentiel.

Les normes comptables retenues sont formellement validées par la Direction Générale, par les Commissaires aux Comptes et portées à la connaissance du Comité d'audit et du Conseil d'administration.

Processus d'établissement des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels

La Direction Comptable et Fiscale établit mensuellement des comptes sociaux et consolidés.

Elle élabore le calendrier et les tâches à effectuer par les équipes comptables et financières en charge des entités du Groupe pour les besoins des clôtures semestrielles et annuelles.

Ce processus régulier permet d'anticiper au mieux les évolutions réglementaires et les risques éventuels pouvant affecter le processus d'établissement des comptes en période de clôture.

L'élaboration des états financiers fait l'objet d'un audit légal et d'une publication semestrielle et annuelle.

Conformément à la législation, suite aux travaux d'audit, les comptes consolidés sont présentés au Comité d'audit puis au Conseil d'administration par la Direction générale, dans les deux mois de la clôture de l'exercice et de la clôture semestrielle, en présence des Commissaires aux Comptes, pour contrôle et arrêté puis publication.

Autres publications légales :

Le chiffre d'affaires externe est extrait des systèmes comptables des entités du Groupe pour être communiqué tous les trimestres. Il est consolidé et retraité par la Direction Comptable et Fiscale Groupe afin de communiquer une information par secteur d'activité regroupant chacune une ou plusieurs entités.

Cette présentation est identique à celle incluse dans la Note 17 relative aux informations sectorielles dans l'Annexe des Comptes consolidés annuelle et semestrielle.

▪ Gestion de l'information financière publiée

Le Directeur Général Groupe et le Directeur Général des fonctions supports sont les personnes habilitées à communiquer des informations à caractère financier sur le marché.

La Direction Financière du Groupe élabore à destination du Conseil d'administration :

- les synthèses d'activité du Groupe et de ses filiales ;
- les rapports financiers semestriel et annuel incluant le Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration ;
- les communiqués sur le chiffre d'affaires trimestriel et les résultats semestriels et annuels ;
- les communiqués de presse sur l'activité ;
- les présentations semestrielle et annuelle pour les analystes financiers et investisseurs (SFAF).

Chaque support de communication fait l'objet d'une validation par la Direction Générale.

Les rapports financiers du groupe Spir sont déposés auprès de l'AMF conformément à son règlement général.

Préalablement, les documents font l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes consistant à vérifier la concordance des informations relatives à la situation financière et comptable avec les informations financières historiques, ainsi qu'à une lecture d'ensemble desdits documents.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des acteurs du marché financier, la Direction Financière du Groupe :

- s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'ensemble de l'information réglementée concernant le Groupe ;
- la dépose sous format électronique auprès de l'AMF simultanément à sa diffusion par un diffuseur agréé par l'AMF ;
- la met en ligne sur son site internet dès sa diffusion www.spir.fr.

Elle s'assure également de porter à la connaissance du public par voie électronique, dès que possible, toute information susceptible, si elle était rendue publique, d'avoir une influence sensible sur le cours de bourse.

▪ Le système d'information

Outils de comptabilité et de gestion

Le groupe utilise le logiciel SAP aussi bien pour la tenue des comptabilités des entités du Groupe (y compris pour la filiale Suisse du Groupe) que pour l'administration du personnel et la gestion de la paie.

L'élaboration des comptes consolidés statutaires et semestriels est réalisée avec le logiciel SAP-BFC.

Les liasses fiscales sont produites via l'outil Yourcegid.

Le budget et les reporting de gestion sont suivis dans l'outil BPC (Business Planning & Consolidation) de SAP, qui est un outil collaboratif de planification budgétaire en lien avec les données réelles de SAP.

L'ensemble des outils de gestion et de comptabilité est géré par des administrateurs techniques et fonctionnels.

Sécurité informatique

Jusqu'en 2013, le système informatique central, situé au siège d'Aix-en-Provence, était réparti dans deux salles informatiques éloignées de cent mètres, et les sauvegardes quotidiennes étaient externalisées chez un prestataire externe.

Depuis le 15 mars 2014, le système central est externalisé en région parisienne dans des data centers au plus haut niveau de sécurité. Les sauvegardes sont réalisées sur un site distant et externalisées mensuellement et les données de production sont systématiquement dupliquées sur des systèmes de stockage séparés.

La prévention des risques liés à la sécurité informatique est assurée par ailleurs par les dispositifs exposés ci-après :

- les sites web grand public (Medias Généralistes et Medias Thématiques Immobilier) fonctionnent en mode actif-actif dans deux data centers éloignés de 800 Km afin d'assurer une disponibilité maximum ;
- les progiciels utilisés sont le plus souvent des références dans leur domaine ;
- la généralisation des technologies de virtualisation renforce la tolérance aux pannes ;
- des sécurités d'accès physiques aux salles informatiques ainsi que des sécurités logiques pour l'accès aux programmes et aux données sont en place ;
- des solutions d'audit des accès et de traçabilité sont déployées et exploitées par les équipes informatiques ;
- l'ensemble des systèmes informatiques est supervisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- les liaisons réseaux Intranet et Web critiques sont doublées ;
- les infrastructures informatiques de l'activité Imprimerie sont réparties sur plusieurs sites avec des possibilités de reprise d'activité intersites et une réplication des sites de pré-presses est réalisée tous les jours sur l'un des sites de la filiale IPS, nouvellement dénommée Advertising Content (back up).

6. Travaux réalisés en 2014 et planifiés pour les exercices suivants

La démarche globale et l'avancée des actions de contrôle interne ont fait l'objet de réunions régulières avec le Directeur Général du Groupe et le Directeur Général des fonctions supports.

Les bilans d'activité ont été présentés aux Comités d'audit du 15 avril 2014 et du 16 octobre 2014.

Les travaux ont été réalisés sur la base du programme validé par le Comité d'audit du 15 avril 2014.

Volet « audit interne » :

- Audit du processus de gestion des accords tarifaires sur la filiale de diffusion des imprimés publicitaires ;
- Suivi de l'avancement des plans d'actions relatifs à la Lettre de Recommandations des Commissaires aux Comptes, l'audit du Système d'information de la Paie, l'audit du processus Achats et des Frais Généraux et l'audit de la gestion des accords tarifaires Adrexo.

Volet « contrôle interne » :

Les travaux se sont poursuivis en matière d'amélioration du processus de contrôle interne et notamment sur :

- la procédure d'engagement de dépenses,
- la procédure de règlements des fournisseurs,
- la gestion des accès aux applications informatiques,
- la revue des comptes informatiques utilisateurs,
- la prévention des conflits d'intérêt dans la relation avec les fournisseurs,
- la prévention du risque de fraude.

Volet « gestion des risques » :

Les risques précédemment identifiés ont été suivis dans le cadre de la mise en œuvre des plans de transformation du Groupe.

Pour l'exercice 2015, la feuille de route du Contrôle interne a été définie après recensement des attentes de la Direction Générale Groupe, des Directions Générales des filiales, aussi bien au niveau des fonctions opérationnelles que des fonctions support.

Cette feuille de route, validée par le Comité d'audit du 28 avril 2015, porte notamment sur :

- l'aboutissement des plans d'actions liés aux précédents audits,
- le renforcement des processus clés RH,
- la sécurisation des flux financiers liés au processus de gestion de l'impression,
- la prévention du risque de fraude
- et le suivi du traitement des risques précédemment identifiés.

Aix-en-Provence
Le 29 avril 2015

Louis Echelard
Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Spir Communication (Annexe 3)

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Rennes Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
400, promenade des Anglais
B.P. 33124
06203 Nice Cedex 3
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Spir Communication

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Spir Communication

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Spir Communication et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Rennes et Nice, le 29 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé

ERNST & YOUNG et Autres

Camille de Guillebon

Rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions (Annexe 4)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 al. 1 du Code de commerce, nous devons vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce et vous rendre compte :

- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société, les sociétés qui lui sont liées et les sociétés qu'elles contrôlent au sens de l'article L. 233-26 dudit Code au cours de l'exercice 2014, à tout ou partie des mandataires sociaux de la société,
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice 2014 par le ou les mandataires sociaux de la société concernés en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées ci-dessus,
- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice 2014, par la société et les sociétés et groupement qui lui sont liés à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant bénéficié des 10 plus importantes attributions,
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice 2014 en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés susvisées par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant procédé aux 10 plus important(e)s souscriptions ou achats,
- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, au cours de l'exercice 2014, par la société et les sociétés qui lui sont liées à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

I – OPTIONS ATTRIBUEES AU COURS DE L'EXERCICE 2014 :

Aucune option d'achat d'actions ou de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2014.

II – OPTIONS LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE 2014 :

Aucune option d'achat d'actions ou de souscription d'actions n'a été levée au cours de l'exercice 2014.

Le conseil d'administration

Le 29 avril 2015

Rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 au titre d'attributions gratuites d'actions (Annexe 5)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous devons vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce et vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice 2014, ont été attribuées gratuitement à tout ou partie des mandataires sociaux de la société, par cette dernière ou par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code susvisé ou encore par les sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 dudit Code,
- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice 2014, ont été attribuées gratuitement, par la société et par les sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé,
- du nombre et de la valeur des actions, qui au cours de l'exercice 2014, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.

Dans ce cadre, nous vous précisons qu'aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à créer n'a été réalisée au cours de l'exercice 2014.

Le Conseil d'administration

Le 29 avril 2015

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225.38 du Code de Commerce (Annexe 6)



KPMG Audit
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France



Ernst & Young et Autres

400, Promenade des Anglais
BP 33124
06203 Nice Cedex 3
France

Spir Communication S.A.

Siège social : Europarc de Pichaury 1330, Avenue Guilibert de la Lauzière - 13592 Aix en Provence
Capital social : €24 981 644

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 255-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



Conventions conclues avec les actionnaires

1. Convention de cession des titres Médiacourtage

• **Personne concernée :**

Sofiouest S.A., actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %.

• **Nature et objet :**

La société Spir Communication S.A. a cédé, le 31 décembre 2014, sa participation minoritaire de 40% dans la société Médiacourtage S.A.S. à Sofiouest S.A.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 17 décembre 2014.

• **Modalités :**

La cession des titres a été réalisée pour un montant de 244 800 euros.

2. Conventions de cautionnement avec Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

• **Personne concernée :**

M. Louis Echelard, Président du Conseil d'administration de Spir Communication S.A. et représentant légal de Spir Communication S.A. à la présidence d'Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

• **Nature et objet :**

Cautionnement solidaire en cas de défaillance des sociétés éditrices Adrexo S.A.S., Concept Multimedia S.A.S. et Regicom S.A.S. envers la société ST Finance jusqu'au 30 juin 2018 dans le cadre des contrats d'impression signés lors de la cession des sites d'impression de Pacy et de Reyrieux le 9 février 2015.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 17 décembre 2014 et a donné lieu à un acte de cautionnement le 9 février 2015.

• **Modalités :**

L'engagement de la société Spir Communication S.A. est limité à 1 000 000 d'euros.

Il ne fait l'objet d'aucune rémunération.



3. *Convention de cautionnement avec Concept Multimedia S.A.S.*

• **Personne concernée :**

M. Louis Echelard, Président du Conseil d'administration de Spir Communication S.A. et représentant légal de Spir Communication S.A. à la présidence d'Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

• **Nature et Objet :**

Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société GE Factofrance, en cas de défaillance financière de Concept Multimedia S.A.S., dans le cadre du contrat d'affacturage signé le 21 février 2014. Ce cautionnement est accordé pour une période allant de la date de signature du contrat d'affacturage à la date à laquelle les fonds propres de la société Concept Multimedia S.A.S. auront été reconstitués à hauteur de la moitié du capital social.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 27 mai 2014 et a donné lieu à un acte de cautionnement en date du 2 juin 2014.

• **Modalités :**

L'engagement de la société Spir Communication S.A. est limité à 4 000 000 d'euros.

Il ne fait l'objet d'aucune rémunération.

4. *Convention de cautionnement avec Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.)*

• **Personne concernée :**

M. Louis Echelard, Président du Conseil d'administration de Spir Communication S.A. et représentant légal de Spir Communication S.A. à la présidence d'Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

• **Nature et objet :**

Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société Perlen France, en cas de défaillance financière d'Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.). Ce cautionnement est accordé pour la période du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des relations commerciales de fournitures de papier établies entre les sociétés Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.) et Perlen France.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014 et a donné lieu à un acte de cautionnement le 31 octobre 2014.

• **Modalités :**

L'engagement de la société Spir Communication S.A. est limité à 300 000 euros.

Il ne fait l'objet d'aucune rémunération.



5. Convention de cautionnement avec Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.)

• **Personne concernée :**

M. Louis Echelard, Président du Conseil d'administration de Spir Communication S.A. et représentant légal de Spir Communication S.A. à la présidence d'Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

• **Nature et objet :**

Cautionnement personnel et indivisible en faveur de la société Rotocayfo, en cas de défaillance financière d'Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.). Ce cautionnement est accordé pour la période du 1^{er} novembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des relations commerciales d'impression de journaux établies entre les sociétés Advertising Content (ex-Imprimeries IPS) et Rotocayfo.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 23 octobre 2014 et a donné lieu à un acte de cautionnement le 31 octobre 2014.

• **Modalités :**

L'engagement de la société Spir Communication S.A. est limité à 650 000 euros.

Il ne fait l'objet d'aucune rémunération.

6. Convention de cautionnement avec Advertising Productions S.A.S.

• **Personne concernée :**

M. Louis Echelard, Président du Conseil d'administration de Spir Communication S.A. et représentant légal de Spir Communication S.A. à la présidence d'Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

• **Nature et Objet :**

Garantie de paiement des loyers de crédit-bail dus par la société Advertising Productions S.A.S. à la société Star-Lease en cas de défaillance financière d'Advertising Productions S.A.S. Cette promesse de substitution est accordée dans le cadre du contrat de crédit-bail entre Advertising Productions S.A.S. et la société Star Lease d'une durée de 48 mois.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 17 décembre 2014.

• **Modalités :**

L'engagement de la société Spir Communication S.A. est limité à 1 342 000 euros.

Il ne fait l'objet d'aucune rémunération.



CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de cautionnement avec Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.)

- **Personne concernée :**

M. Louis Echelard, Président du Conseil d'administration de Spir Communication S.A. et représentant légal de Spir Communication S.A. à la présidence d'Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

- **Nature et Objet :**

Garantie de paiement des loyers de crédit-bail dus par la société Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.) à la société CIC.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 24 juillet 2007.

L'engagement est limité à 2 102 323 euros.

- **Modalités :**

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2014.

2. Convention de cautionnement avec Regicom

- **Personne concernée :**

M. Louis Echelard, Président du Conseil d'administration de Spir Communication S.A. et représentant légal de Spir Communication S.A. à la présidence d'Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

- **Nature et Objet :**

Caution solidaire en cas de défaillance de la société Regicom S.A.S. envers la société Proxiland, destinée à la location de bureaux à Ronchin (Nord) situé 230, rue Jean Jaurès, immeuble le Tripode à effet du 1^{er} juin 2013.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 19 février 2013

- **Modalités :**

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2014.



*Spir Communication S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions et engagements réglementés*

29 avril 2015

3. Convention de cautionnement avec Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.)

• **Personne concernée :**

M. Louis Echelard, Président du Conseil d'administration de Spir Communication S.A. et représentant légal de Spir Communication S.A. à la présidence d'Adrexo S.A.S., Regicom S.A.S. et Concept Multimedia S.A.S.

• **Nature et Objet :**

Caution solidaire en cas de défaillance de la société Advertising Content S.A.S. (ex-Imprimeries IPS S.A.S.) envers la société SCA Graphic Paper France pour la fourniture de papier pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Cette opération a été autorisée par votre conseil d'administration du 18 décembre 2013.

L'engagement de la société Spir Communication S.A.S. est limité à 1 000 000 d'euros.

• **Modalités :**

Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2014.


Rennes, le 29 avril 2015

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.


Vincent Broyé
Associé

Nice, le 29 avril 2015

Ernst & Young et Autres


Camille de Guillebon
Associé

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2014 (Annexe 7)

Christine BLANC PATIN

- Administratrice de la SA SPIR COMMUNICATION depuis le 27 mai 2014
- Présidente de l'Association reconnue d'utilité publique CLINIQUE SAINTE ELISABETH
- Gérante de la SARL CBP AUDIT & ASSOCIES (CBPAA)

Georges COUDRAY

- Président Directeur Général depuis le 20 juin 2014 et administrateur de la SA SOFIOUEST
- Représentant de la Société Civile SIPA au Conseil de Surveillance de la SA OUEST France depuis le 10 juin 2014
- Administrateur de la SA SPIR COMMUNICATION
- Représentant de la SA SOFIOUEST au Conseil d'Administration de la SA SPIR COMMUNICATION
- Président et Administrateur de la Fédération du CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE (Association Loi 1901)
- Administrateur de la Caisse de CREDIT MUTUEL DE PARAME (Société coopérative de crédit à capital variable)
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA EDILARGE
- Président de l'association ARK'ENSOL
- Administrateur de la SA SURAVENIR ASSURANCES
- Cogérant de la SCS PREPART

Arielle DINARD

- Administratrice de la SA SPIR COMMUNICATION
- Président du Directoire de la SA COM QUOTIDIENS jusqu'au 14 mai 2014

Louis ECHELARD

- Directeur Général de la société civile SIPA
- Vice-Président du Directoire de la SA OUEST France et Directeur Général depuis le 10 juin 2014
- Président et Administrateur de la SA SPIR COMMUNICATION
- Administrateur de la SA SOFIOUEST depuis le 20 juin 2014
- Président de la SAS SPIR MEDIAS jusqu'au 30 octobre 2014
- Représentant permanent de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS CAR&BOAT MEDIA jusqu'au 31 juillet 2014
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS 20 MINUTES FRANCE
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA EDILARGE
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil de Surveillance de la SAS PUBLIHEBDOS
- Représentant de la SA OUEST FRANCE au Conseil de Surveillance de la SA COM QUOTIDIENS
- Administrateur de la SA SOCIETE D'EDITIONS DE LA RESISTANCE DE LA PRESSE DE L'OUEST (SERPO)
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil d'Administration de la SOCIETE DES PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil d'Administration de la Société CHERBOURGEOISE D'EDITIONS
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS SOCIETE DES EDITIONS DE NORMANDIE OUEST (SEN OUEST)
- Représentant de la SA SOCIETE DES PUBLICATIONS DU COURRIER DE L'OUEST au Conseil d'Administration de la SA LE MAINE LIBRE

- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS 366 depuis le 25 juin 2014
- Administrateur et Directeur Général Délégué de la SA OUEST France jusqu'au 10 juin 2014

Patrice HUTIN

- Administrateur de la SA SOFIOUEST
- Administrateur de la SA SPIR COMMUNICATION

François Régis HUTIN

- Vice-Président depuis le 20 juin 2014 et Administrateur de la SA SOFIOUEST
- Président du Directoire de la SA Ouest-France depuis le 10 juin 2014
- Administrateur de Spir Communication SA
- Cogérant de Précom SARL
- Cogérant de Prepart SCS
- Cogérant de la société civile SIPA
- Cogérant de la société civile SPGO (SOCIETE DE PARTICIPATION GRAND-OUEST),
- Gérant de la SCI 5 RUE D'ALGER à compter du 23 juin 2014
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA Edilarge
- Membre du Conseil de Surveillance de Publihebdo SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS OUEST-France MULTIMEDIA
- Président du Conseil de Surveillance de la SAS SOCIETE DES EDITIONS DE NORMANDIE OUEST (SEN OUEST)
- Administrateur de la SA Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Représentant de la SA Ouest-France au Conseil de Surveillance de CFPP SA
- Représentant de SIPA au Conseil d'Administration de la SA LE MAINE LIBRE
- Représentant de SIPA au Conseil d'Administration de la SA Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)
- Censeur de la SA SOCIETE CHERBOURGEOISE D'EDITIONS
- Censeur de la SA Com>Quotidiens
- Président de l'Association GROUPEMENT DES GRANDS REGIONAUX
- Président Directeur Général et Administrateur de la SA OUEST France jusqu'au 10 juin 2014
- Président Directeur Général de la SA SOFIOUEST jusqu'au 20 juin 2014

François-Xavier HUTIN

- Administrateur de la SA SOFIOUEST
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA OUEST-FRANCE depuis le 10 juin 2014
- Administrateur de la SA OUEST France jusqu'au 10 juin 2014
- Administrateur de la SA Spir Communication
- Président du Conseil de Surveillance de la SA EDILARGE
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA Infomer
- Gérant de la SCI de la BELLANGERAIS
- Gérant de la SCI LE PLESSIS
- Administrateur de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Administrateur de la SA Le Maine Libre
- Administrateur de la SA Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)

Viviane NEITER

- Administratrice de la SA SPIR COMMUNICATION depuis le 27 mai 2014

- Administratrice de la SA Dolphin Intégration
- Administratrice de la SA Prodware
- Administratrice de la SA Vêt' Affairs

La SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE FINANCEMENT DANS LA COMMUNICATION (SOFIOUEST)

- Administrateur de la SA SPIR COMMUNICATION, représentée par Georges COUDRAY
- Président de la SAS SERNAS, représentée par François Régis HUTIN jusqu'au 5 mai 2014
- Administrateur de la SA SOCIETE CHERBOURGEOISE D'EDITIONS, représentée par Jean-Claude KLING

Philippe TOULEMONDE

- Membre du Directoire depuis le 10 juin 2014 et Directeur Général délégué de la SA Ouest-France
- Administrateur de la SA Spir Communication
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA INFOMER
- Administrateur de la SA Société d'Édition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)
- Président de la SAS OUEST PLUS SERVICES
- Président de la SA COM QUOTIDIENS
- Président de la SAS ONLY YOU
- Cogérant de la SARL Precom
- Gérant de la SARL Nantes Medias
- Gérant de la SARL Frequence Ille
- Gérant de la SARL Demo FM
- Gérant de l'EURL OCBS (Océane Communication Bretagne Sud)
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Publihebdo
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS SOCIETE DES EDITIONS DE NORMANDIE OUEST (SEN OUEST)
- Membre du Conseil de Surveillance de ZCOMME SAS
- Administrateur de la SA Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Administrateur de la SA Le Maine Libre
- Administrateur de la SA à Economie Mixte TVR35 depuis le 18 septembre 2014

Henri TRACOU

- Administrateur de la SA SPIR COMMUNICATION

Thierry VALLENET

- Directeur Général de la SA SPIR COMMUNICATION
- Directeur Général de la SAS CIP jusqu'au 14 novembre 2014
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS ADREXO
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS ADVERTISING PRODUCTIONS
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS CIP
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS CONCEPT MULTIMEDIA
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS IMPRIMERIES IPS
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS REGICOM
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS SPIR MEDIAS depuis le 30 octobre 2014
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS SPIR MEDIAS 1
- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Présidente de la SAS SPIR MEDIAS 2

- Représentant de la SA SPIR COMMUNICATION, Gérante de la SCI LES OISEAUX depuis le 14 novembre 2014
- Administrateur de la SA MARTINE LEHERPEUR CONSEIL
- Président de la SAS N1 DEVICE HOLDING
- Président de la SAS BRAVY MANAGEMENT
- Président de la SAS ELOY MANAGEMENT
- Liquidateur amiable de la SAS CONSO LISTS
- Président de la SAS VIVREO

Rapport sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2014 d'acquérir des actions de la société (Annexe 8)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce, le conseil d'administration doit rendre compte chaque année de la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société que vous avez autorisé, par un rapport qui précise notamment les affectations des actions achetées, le volume des actions achetées et vendues pour chaque objectif et les éventuelles allocations à d'autres objectifs.

Le présent rapport a donc trait au programme de rachat d'actions autorisé par votre assemblée générale mixte du 27 mai 2014.

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de procéder au rachat de leurs propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce afin notamment de :

- réguler le cours de l'action,
- octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions à leurs salariés ou dirigeants,
- financer des opérations de croissance.

Cependant, l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014 a décidé, dans sa dixième résolution, que les acquisitions d'actions pourraient être effectuées avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4 % du capital social,
- attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du Groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats d'actions ou de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants dudit Code,
- financer des opérations de croissance externe, en respectant le plafond légal de 5 % du capital social.

Ladite assemblée a autorisé le conseil d'administration à acheter des actions de la société dans la limite de 8 % du nombre d'actions composant le capital social à la date du 27 mai 2014, soit 499 632 actions.

Il est rappelé que les achats ou cessions de ces actions pouvaient être effectués par tous moyens et de toutes manières, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres, ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne pouvait excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 5 euros par action (sauf éventuelles opérations sur le capital de la société).

L'autorisation a été donnée pour dix-huit mois.

Pour réaliser ces opérations, le contrat de liquidité mis en place depuis août 2001 avec une société de bourse s'est normalement poursuivi au cours de l'exercice écoulé.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a utilisé, durant l'exercice 2014, cette autorisation d'opérer en bourse sur les actions de Spir Communication dans les conditions suivantes :

- La société a acheté 79 521 de ses actions au cours moyen de 13,84 euros.
- La société a vendu 74 603 de ses actions au cours moyen de 14,19 euros.

Le montant global des frais de gestion et de négociation afférents à ces opérations s'est élevé à 24 350,13 euros hors taxes.

Au 31 décembre 2014, la société détenait 10 048 actions Spir Communication d'une valeur nominale de 4 euros chacune, soit 0,16 % du capital contre 5 130 au 31 décembre 2013, représentant une valeur au dernier cours de bourse de l'année 2014 de 109 423 euros.

Par ailleurs, pour couvrir les plans d'options d'achat d'actions en cours de validité ou futurs, la société détenait au 31 décembre 2014 151 444 actions Spir Communication de valeur nominale de 4 euros, soit 2,42 % du capital social à cette date, sans changement par rapport aux actions détenues à ce titre au 31 décembre 2013. Leur valeur au cours d'achat s'élève à 15 688 381 euros.

Nous continuerons à mettre en place chaque fois que cela s'avère opportun des opérations de rachat d'actions dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014 et ceci jusqu'à expiration de sa validité soit le 26 novembre 2015, sauf décision de l'assemblée générale de mettre en place un nouveau programme de rachat, décision qui priverait d'effet, à compter de la décision, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014.

Le Conseil d'administration

Le 29 avril 2015

Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société (Annexe 9)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, à l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le présent document a pour objectif de donner une complète information du descriptif du programme de rachat d'actions de la société envisagé.

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de procéder au rachat de leurs propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce afin notamment de :

- réguler le cours de l'action,
- octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions à leurs salariés ou dirigeants,
- financer des opérations de croissance.

C'est pourquoi nous sollicitons de la présente assemblée générale d'autoriser le conseil à procéder à des acquisitions d'actions de la société ayant les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4 % du capital social,
- attribuer des actions aux salariés (ou à certains d'entre eux) et/ou aux mandataires sociaux éligibles (ou à certains d'entre eux) de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achat ou de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles (ou à certaines catégories d'entre eux) conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- conservation et utilisation dans le cadre des opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre), en respectant le plafond légal de 5 % du capital social.

L'assemblée pourrait autoriser le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois, des actions de la société dans la limite de 8 % du nombre d'actions composant le capital social à la date du 11 juin 2015 (étant précisé que, si les actions sont rachetées pour animer le marché et favoriser la liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 8 % correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation dans le cadre du contrat de liquidité).

En outre, les achats ou cessions de ces actions pourraient être effectués par tous moyens et de toutes manières autorisés par la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne pourrait excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente ne pourrait être inférieur à 5 euros par action (sauf éventuelles opérations financières sur le capital de la société, auquel cas le prix d'achat serait ajusté afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action).

A titre indicatif, le montant maximal susceptible d'être affecté par la société aux rachats de ses actions au titre du programme de rachat envisagé serait fixé à 49.963.200 euros.

La présente autorisation serait donnée pour dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée, et priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 27 mai 2014 dans sa dixième résolution.

L'assemblée générale donnerait tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre l'autorisation que vous voudrez bien lui octroyer et d'en fixer les modalités dans les conditions légales et selon celles que vous aurez décidées, passer tous ordres de bourse, signer tous actes et conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de ladite autorisation.

* * * * *

Nous vous demandons de bien vouloir voter la résolution soumise à votre suffrage.

Le conseil d'administration

Le 29 avril 2015

Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites (Annexe 10)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte à l'effet d'autoriser le conseil d'administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants éligibles (ou de certains d'entre eux) et/ou des cadres supérieurs (ou de certains d'entre eux) des sociétés du Groupe, d'une part des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou d'autre part des plans d'attribution d'actions gratuites, étant précisé que chacune de ces autorisations seraient consenties pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée générale du 11 juin 2015.

L'attribution d'options de souscription d'actions et/ou options d'achat d'actions ne devant pas bénéficier à l'ensemble des salariés, il est rappelé qu'il existe dans la société Spir Communication un accord de participation Groupe dérogatoire répondant à l'exigence d'un dispositif d'association des salariés aux performances de l'entreprise.

Les trois types de plans envisagés devront soumettre l'octroi des options ou les éventuelles attributions d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et/ou aux cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seraient décidées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Il est également proposé de décider que la valorisation des options ou des actions ne devra pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social, et qu'à ce titre le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne devra pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25 % (compte tenu tant des plans d'achat d'actions ou de souscription d'actions ou des attributions gratuites d'actions qui seraient mis en place dans le cadre des présentes autorisations qui vous sont demandées d'octroyer au conseil d'administration).

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du Groupe.

La mise en place des futurs plans sera au préalable débattue au sein du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations qui définira la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions.

1. S'agissant plus particulièrement des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions :

Le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties par ce dernier. Toutefois, par dérogation aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce autorisant une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, et conformément aux recommandations publiées le 16 juin 2013 par l'AFEP-MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise qui prévoient notamment la suppression de la décote, le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration.

En outre, aucune option d'achat ou de souscription d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le « détachement des actions d'un coupon » donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait

avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le nombre total des options d'achat ou de souscription d'actions serait limité à 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer lesdites options et compte tenu des attributions qui seront éventuellement consenties en vertu du point 2. ci-après (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Nous vous proposons par ailleurs de fixer la période de levée des options à quatre ans, à compter de la date d'attribution aux bénéficiaires et au plus tard dans un délai de huit ans à compter du jour où elles leur seront consenties, étant entendu que les bénéficiaires devront toujours être en fonction et n'être pas démissionnaires au jour de la levée des options.

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de commerce, le conseil d'administration fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être levées et pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration le soin de décider des mesures nécessaires à la protection de l'intérêt des bénéficiaires des options, y compris le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties, notamment si la société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que l'adoption de la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Enfin, à l'effet de ce qui précède, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de souscription et de leur levée et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 16 juin 2013 publiées par l'AFEP/MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise.

2. S'agissant plus particulièrement des plans d'attribution gratuite d'actions

Le nombre total des actions attribuées gratuitement serait limité à 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer lesdites actions et compte tenu des options qui seraient éventuellement consenties en vertu du point 1. ci-avant (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Nous vous proposons de (i) décider que l'attribution gratuite d'actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration et (ii) de fixer à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

Il est précisé que l'attribution portera sur des actions existantes qui devront être acquises par la société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme d'achat d'actions dont l'autorisation a été sollicitée aux termes de la treizième résolution ou de tout programme d'achat d'actions applicable postérieurement.

Enfin, à l'effet de ce qui précède, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution gratuite des actions, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces attributions tout

en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 16 juin 2013 publiées par l'AFEP/MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise, étant précisé que le conseil d'administration pourra prévoir, le cas échéant, la faculté de procéder pendant la période d'acquisition aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires.

* * * * *

Nous allons vous donner lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions soumises à vos suffrages et donner tous pouvoirs au conseil d'administration afin d'en assurer la bonne exécution.

Le conseil d'administration

Le 29 avril 2015

Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Annexe 11)

(en euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Capital en fin d'exercice					
-Capital social	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644
-Nombre d'actions ordinaires existantes	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411
-Nombre d'actions à dividende prioritaire					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
'- Par conversion d'obligations					
'- Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
-Chiffres d'affaires hors taxes	7 917 928	7 860 974	8 030 338	15 971 727	4 810 358
-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 311 485	21 820 511	13 395 786	10 996 966	170 772 067
-Impôts sur les bénéfices	(528 961)	(3 729 142)	(4 427 875)	774 897	3 546 330
-Dotations aux amortissements et provisions	31 425 096	43 774 234	15 479 136	55 560 971	86 577 080
-Participation des salariés due au titre de l'exercice					
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(23 584 650)	(18 224 581)	2 344 525	(45 338 902)	80 648 657
-Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
-Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,26	4,09	2,85	1,64	26,78
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(3,78)	(2,92)	0,38	(7,26)	12,91
-Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
-Effectif moyen des salariés de l'exercice	9	8	8	48	1
-Montant de la masse salariale de l'exercice	1 871 831	1 861 635	2 128 921	3 349 139	840 174
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	718 900	750 176	955 266	1 720 251	362 627

Rapport Responsabilité Sociétale Environnementale (RSE)
annexé au rapport du Conseil d'administration
et attestation de KPMG sur ce rapport (Annexe 12)



Rapport RSE **2014**
du Groupe
Spir Communication



Message du Directeur Général du Groupe SPIR



Notre responsabilité sociale et environnementale s'apprécie au regard de nos activités. Le périmètre de celles-ci évoluant, il en est de même pour leurs impacts social et environnemental.

C'est ainsi que la cession en février 2015 de deux imprimeries à Pacy sur Eure et à Reyrieux dans l'Ain, va diminuer significativement nos rejets polluants, aussi contrôlés fussent-ils. Le Groupe ne possède plus désormais qu'une imprimerie, située à Fouilloy dans la Somme, qui est équipée exclusivement de rotatives presse.

De même, la réduction programmée du nombre d'éditions, de la fréquence de parutions et du nombre de pages par édition de notre magazine TOP nous conduira à consommer beaucoup moins de papier.

En matière sociale, nous travaillons activement à un plan d'actions visant à mieux valoriser le travail des 20 500 distributeurs en grande majorité en CDI à temps partiel employés par Adrexo. Ces salariés distribuent chaque année 9 milliards d'imprimés publicitaires dans 26 millions de boîtes à lettres.

Au sein de la branche professionnelle de la distribution directe, nous participons activement à la négociation d'une nouvelle convention collective, porteuse de nombreuses améliorations pour le futur des distributeurs, et déclinons parallèlement cette ambition au sein des institutions représentatives du personnel Adrexo, grâce à un dialogue social plus intense qu'il ne l'a jamais été.

La mise en œuvre des mesures en cours de négociation prendra du temps en raison de leur complexité et de leur impact sur la rentabilité de nos opérations. Elle sera donc progressive, mais quel que soit le nombre de mois nécessaires à l'exercice de son plein effet, la modernisation sociale de la distribution est en marche chez Adrexo et dans tout le secteur de la distribution directe.

Moins polluant et mieux-disant social, voici le prochain visage du Groupe Spir Communication.

Présentation du rapport RSE

Ce document est le troisième rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) du **Groupe Spir Communication**. Le rapport RSE a pour vocation de présenter les politiques, les plans d'actions et les résultats du Groupe en matière de ressources humaines, d'environnement et de relations avec les parties prenantes du **Groupe Spir Communication**. Il satisfait également aux exigences de la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, qui demande à toutes les entreprises cotées sur un marché réglementé de publier des informations relatives à leur politique de développement durable.

Exerçant principalement des activités d'impression, d'édition de médias et de diffusion d'imprimés publicitaires, le **Groupe Spir Communication** est confronté à des enjeux particuliers. En matière sociale tout d'abord, la très grande majorité des salariés est constituée par le personnel de diffusion d'imprimés publicitaires, issu parfois de publics éloignés de l'emploi : ceci confère à **Spir Communication** une responsabilité particulière en termes de recrutement, d'insertion et de formation. Pour l'activité de diffusion comme pour celle

d'impression, les questions de sécurité et de santé sont également capitales. En matière environnementale, **Spir Communication** attache une grande importance aux labellisations des imprimeries, à l'utilisation de papier issu de forêts gérées durablement et au recyclage du papier. En matière sociétale, enfin, étant implanté sur tout le territoire français, **Spir Communication** est un interlocuteur de proximité non seulement pour ses clients, fournisseurs, internautes et lecteurs, mais également pour les associations et les partenaires locaux.

Le présent rapport porte sur l'année calendaire 2014. Les données publiées, examinées par les commissaires aux comptes, concernent le Groupe Spir Communication et ses filiales consolidées : **Spir Communication S.A., Adrexo, Advertising Productions, CIP, Concept Multimédia, Concept Multimédia Switzerland, Imprimeries IPS** nouvellement dénommée depuis le 30 janvier 2015 **Advertising Content, Média Courtage et Régicom**. La société **Média Courtage** n'est pas consolidée dans le périmètre financier du **Groupe Spir Communication** mais est

néanmoins incluse dans le périmètre du présent rapport. 51% du capital de la société **Car&Boat Média** a été cédé le 31 juillet 2014 : cette société ne fait donc plus partie du périmètre de reporting du Groupe, de même que sa filiale, la société **Garantie System**. Enfin, l'imprimerie de Moncé a été fermée en 2014 et par conséquent exclue du périmètre des **Imprimeries IPS**.

Vous trouverez en annexe toutes les précisions méthodologiques relatives au processus de reporting RSE.

Chiffres clés

435,9

MILLIONS D'EUROS DE CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2014

18,4%

PART DU DIGITAL DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES
DU GROUPE

118

MAGAZINES GRATUITS ET PAYANTS EN FRANCE
ET EN SUISSE

9

MILLIARDS D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES
ET DE JOURNAUX DIFFUSÉS

26

MILLIONS DE BOÎTES AUX LETTRES RECENSÉES

1

MILLION DE VISITEURS UNIQUES ET

12

MILLIONS DE CONTACTS EMAIL ET SMS GÉOLOCALISÉS
POUR L'ACTIVITÉ DE DIFFUSION NUMÉRIQUE
D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

6,7

MILLIONS D'EMAILS ET

1,8

MILLIONS DE SMS ENVOYÉS PAR REGICOM
POUR LE COMPTE DE SES CLIENTS

5,95

MILLIONS DE VISITES MENSUELLES SUR LE SITE WEB
LOGIC-IMMO.COM ET

1,18

MILLIONS DE VISITES MENSUELLES SUR
LES APPLICATIONS MOBILES LOGIC-IMMO.COM

PRÈS DE **23 000**

SALARIÉS DONT PLUS DE

20 500

SALARIÉS DISTRIBUTEURS EN CDI A TEMPS PARTIEL
(POUR PLUS DE 98%)

ENVIRON **55%**

DES SALARIÉS DE LA DIFFUSION D'IMPRIMÉS
PUBLICITAIRES ÂGÉS DE PLUS DE 50 ANS

100%

DES SITES DE PRODUCTION IMPRIMERIES IPS
ONT LA QUADRUPLE CERTIFICATION
ISO 9001, ISO 14001,
IMPRIM'VERT ET PEFC

100%

DU PAPIER ACHETÉ PAR IMPRIMERIES IPS
EST ÉCO-LABELLISÉ

Les labels IPS

Certification IMPRIM'VERT



Cette norme exige :

- la collecte et le traitement des déchets dangereux par des prestataires agréés ;
- l'aménagement des zones de stockage de ces produits dangereux ;
- l'engagement de ne plus utiliser de produits toxiques dans le cadre des activités offset ;
- la sensibilisation environnementale des employés et de la clientèle ;
- la gestion de l'énergie.

Tous les sites **Imprimeries IPS** sont certifiés Impriment'vert depuis 2009.

Certification ISO 14001



Cette norme exige :

- le respect des réglementations ;
- l'analyse des risques environnementaux et les moyens mis en oeuvre pour les maîtriser ;
- la prévention des incidents pour gérer plus efficacement les matières premières et les déchets.

Tous les sites **Imprimeries IPS** sont certifiés ISO 14001 depuis 2010.

Certification PEFC



Le Programme pour la Reconnaissance des Forêts Certifiées garantit la protection des forêts et le renouvellement de la biodiversité soit :

- une plantation immédiate effectuée après chaque arbre utilisé ;
- une exploitation exclusivement réalisée à partir de sous-produits du bois pour favoriser le développement des forêts.

Tous les sites **Imprimeries IPS** sont certifiés PEFC depuis 2010.

Certification ISO 9001



Cette norme exige :

- l'amélioration de la qualité de service et des produits ;
- la maîtrise des processus ;
- l'engagement et l'implication à tous les niveaux de l'entreprise ;
- un véritable gage de confiance et de qualité vis-à-vis des clients.

Tous les sites **Imprimeries IPS** sont certifiés ISO 9001 depuis 2012.

Organisation de la RSE

Spir Communication a désigné des correspondants RSE au sein de ses filiales, afin que les engagements du Groupe en matière de RSE puissent être transformés en actions concrètes et adaptés aux enjeux de chaque filiale.

Au sein d'**Imprimeries IPS**, un responsable QSE (Qualité, Sécurité et Environnement) est présent sur chacun des sites de production. Il existe également un coordinateur QSE au niveau national.

Au sein d'**Adrexo**, une Direction RSE a été créée en 2012 et est dédiée à la prise en compte globale des problématiques de développement durable de **Spir Communication**. En relation avec la Direction Générale pour la validation des engagements du **Groupe**, la Direction RSE est devenue le correspondant des

filiales du **Groupe** basées au siège social d'Aix-en-Provence pour les problématiques environnementales. Ses missions incluent notamment la collecte des indicateurs RSE pour l'ensemble des filiales du **Groupe**, à l'exception d'**Imprimeries IPS** qui dispose de son propre service QSE. La Direction RSE est également en charge du déploiement et du suivi de certaines actions mises en oeuvre pour atteindre les objectifs RSE du **Groupe**.

Par ailleurs, **Adrexo** a mis en place un Comité RSE depuis mai 2013. Celui-ci est composé des membres du Comité de Direction d'**Adrexo** et de la Direction des Ressources Humaines. Il se réunit tous les 45 jours et procède à un suivi des actions RSE en cours.



Communication RSE

La Direction RSE **Adrexo** a développé plusieurs canaux de communication interne permettant de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs **Adrexo**, quel que soit leur statut dans la société. La communication régulière en matière de développement durable se fait via :

2014, qui a pour but d'être une plateforme d'échanges privilégiée avec les collaborateurs. Il leur permet d'être informés des actualités et des actions menées par l'entreprise. Ce blog est administré conjointement par la Direction Communication/Marketing **Adrexo** et la Direction des Ressources Humaines ;

- une lettre d'information électronique régulièrement transmise au personnel pour communiquer sur les actions mises en place au sein de l'entreprise ;
- une affiche trimestrielle disponible dans tous les centres **Adrexo** de France et au siège social ;
- un portail partagé sur la protection de l'environnement dans le système d'information.

Par ailleurs, depuis 2013, **Adrexo** organise une campagne d'information lors de la semaine européenne du développement durable dans l'ensemble de ses 250 centres en France. Chaque jour de cette semaine, les centres affichent une nouvelle plaquette d'information sur une thématique relative au développement durable. En 2013, les plaquettes ont présenté la démarche RSE d'**Adrexo** dans sa globalité. En 2014, elles ont présenté les pratiques de tri et de recyclage des déchets. L'objectif était notamment de sensibiliser les collaborateurs sur les nouvelles vies que peuvent avoir des palettes, des films plastiques, des cartons, des papiers et des bouchons plastiques lorsqu'ils sont bien triés et valorisés.

Enfin, pour sensibiliser ses parties prenantes externes et en particulier ses clients, **Adrexo** a publié en 2014 son premier Livret de Politique RSE. Ce document formalise les engagements sociaux, environnementaux et sociétaux pris par **Adrexo** et recense les actions menées par l'entreprise. En cohérence avec la politique d'achats responsables, le livret RSE a été imprimé sur du papier 100% recyclé. Il est également disponible en ligne sur le site : <http://www.adrexo.fr/nosthematiques/responsabilite-societale-de-lentreprise-rse/>

En parallèle, et toujours en 2014, **Adrexo** a développé sa communication web, a procédé à la refonte de son site internet et a créé un blog d'entreprise à destination des clients. Sur ces deux supports, **Adrexo** détaille ses engagements RSE, notamment en matière d'utilisation durable du papier.



- un journal RSE interne, appelé le Journal des Adrexiens. Lancé en 2014, son objectif est, d'une part, de valoriser les collaborateurs par des portraits et des témoignages positifs, qui confirment la richesse et l'éclectisme des salariés **Adrexo** et, d'autre part, de sensibiliser les salariés sur des thématiques sociales et environnementales diverses. Le journal est imprimé sur du papier 100% recyclé et transmis aux collaborateurs avec leurs bulletins de salaires ;

- un blog dédié aux distributeurs refondu complètement en

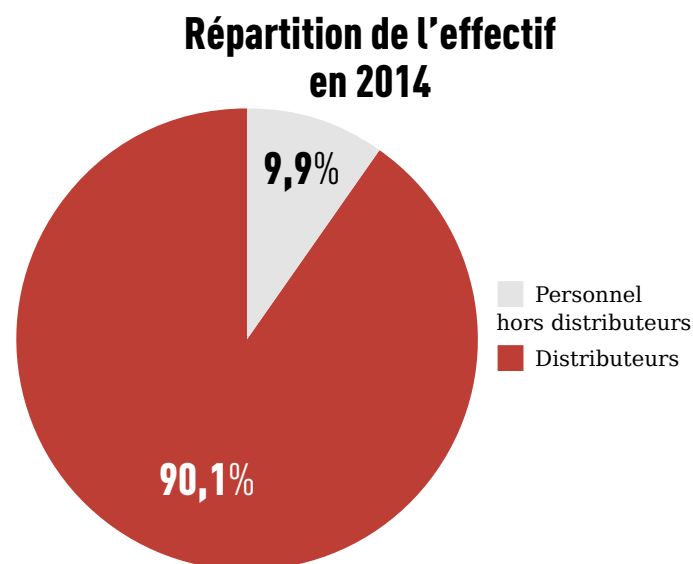
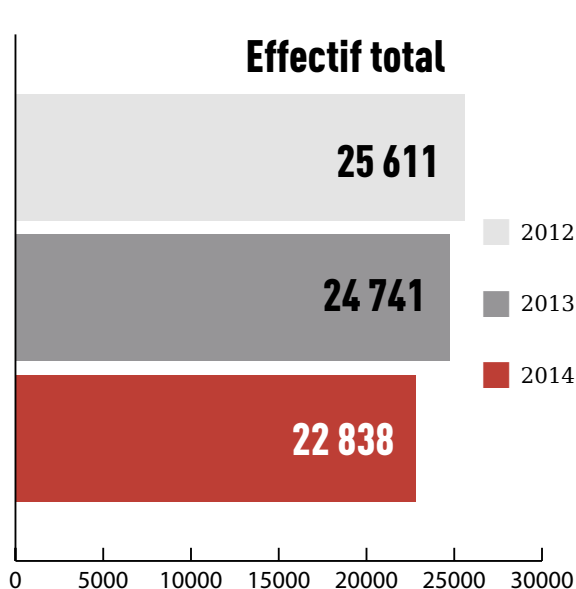


Développer l'emploi et les compétences

Les effectifs du Groupe Spir Communication

L'effectif total du **Groupe Spir Communication** était de **22 838 salariés** au 31 décembre 2014, ce qui représente une baisse de 7,7% par rapport à 2013. Cette diminution s'explique par une baisse de l'activité en 2014, engendrant un gel des embauches et la mise en oeuvre de plans de sauvegarde de

l'emploi avec des suppressions de postes dans les sociétés **Re-gicom, Concept Multimédia et Imprimeries IPS**, un plan de départ volontaire au sein d'**Adrexo**, ainsi que par les sorties de **Car&Boat Média** et de **Garantie System** du périmètre juridique du **Groupe**.



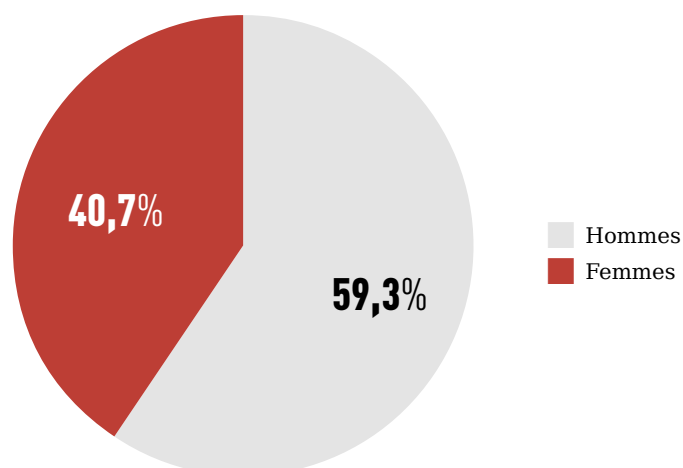
Le personnel de distribution **Adrexo** demeure très largement majoritaire parmi cet effectif, les distributeurs représentant 90,1% des salariés du **Groupe** en 2014.

La répartition géographique de l'effectif est présentée dans le tableau ci-dessous :

Pays	2012	2013	2014	Evolution 2012-14
France	25 598	24 728	22 827	-10,8%
Suisse	13	13	11	-15,4%

La répartition du personnel par sexe était de 40,7% de femmes et de 59,3% d'hommes en 2014. La part plus élevée d'hommes dans le **Groupe** s'explique principalement par le poids dans les effectifs des sociétés **Adrexo** et **Imprimeries IPS**, dont les métiers physiques sont à majorité masculine.

Répartition en 2014 de l'effectif par sexe

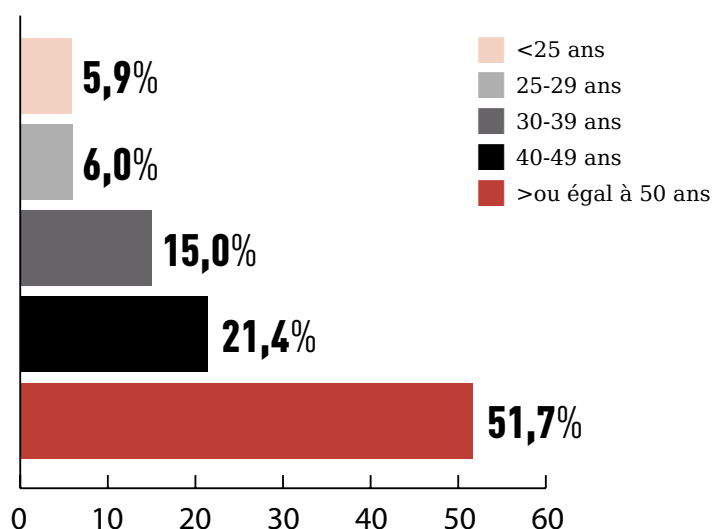


L'effectif est principalement composé de salariés de plus de 50 ans et cette caractéristique a tendance à s'accroître : les «sénior» représentaient 49,4% de l'effectif total en 2013, et 51,7% en 2014. Cela est dû à la prépondérance des distributeurs dans les effectifs, une majorité d'entre eux ayant plus de 50 ans.

Cette évolution est accompagnée d'une politique de promotion active de l'emploi des seniors du **Groupe**, notamment matérialisée par les accords d'entreprise signés par les sociétés **Adrexo** et **Imprimeries IPS**.

Ces accords prévoient en effet des mesures d'accompagnement des seniors et des objectifs ambitieux à atteindre en matière de maintien dans l'emploi des salariés âgés de plus de 55 ans.

Pyramide des âges en 2014



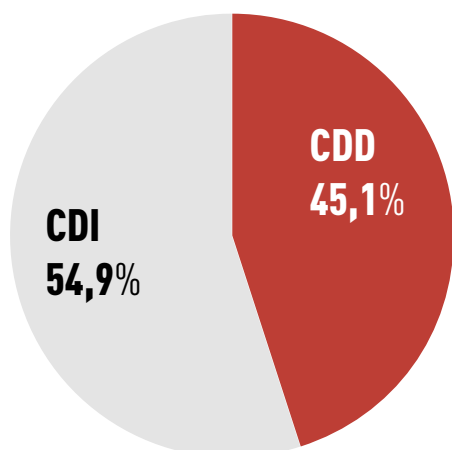
Politique de l'emploi

Les embauches

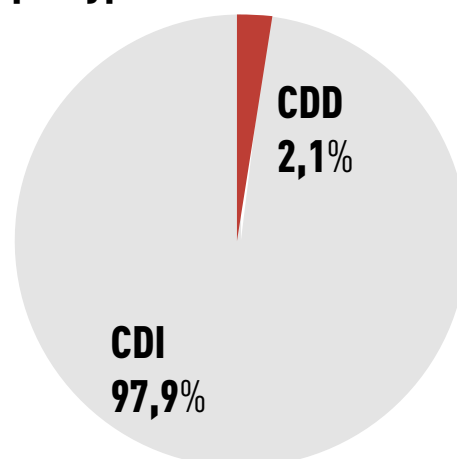
En 2014, **Spir Communication** a embauché 18 176 personnes, dont 98,6% de distributeurs. En raison du contexte économique dans lequel évolue le **Groupe** et de la saisonnalité

de certains contrats de distribution, **Spir Communication** a davantage eu recours aux CDD en 2014.

Répartition des embauches par type de contrat en 2014



Répartition de l'effectif par type de contrat en 2014



Néanmoins, le nombre de salariés en CDD demeure relativement faible : il représente environ 2,1% de l'effectif total du **Groupe** présent au 31 décembre 2014.

Les départs

En 2014, le **Groupe** a enregistré un total de 19 706 départs. Parmi eux, 7,7% ont procédé d'un licenciement (dont 4,1% de licenciement économique), la majorité des motifs de départ étant la fin de contrats à durée déterminée (34,1%), la fin de périodes d'essai (31,4%) et la démission (24,7%). Le turnover du Groupe est principalement régi par les fluctuations du personnel de diffusion d'imprimés publicitaires : en 2014, les distributeurs **Adrexo** ont constitué 98,3% des départs.

Par ailleurs, **Adrexo** a initié en 2014 un projet de transformation et de réorganisation de l'entreprise.

Annoncé en juin 2014, il a été signé en novembre 2014 avec les partenaires sociaux et validé par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la

Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) en janvier 2015. Un plan de départ volontaire est en cours de déploiement et sera clôturé en juin 2015. Il est proposé à tous les salariés **Adrexo** appartenant aux catégories de postes concernées par le projet de transformation.

Les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE)

Trois sociétés - **Regicom**, **Concept Multimédia** et **Imprimeries IPS** - ont conduit en 2014 un Plan de Sauvegarde de l'Emploi. Ces plans ont été validés

par les Instances Représentatives du Personnel (IRP) des sociétés concernées et sont encadrés par un accord collectif majoritaire. Ils prévoient pour les colla-

borateurs des reclassements internes et diverses mesures sociales d'accompagnement.

Rémunérations

Au cours de la période 2012-2014, le nombre total des effectifs ayant diminué, le montant des rémunérations brutes versées à l'ensemble des salariés du **Groupe** a baissé de 2,8%.

Néanmoins, les rémunérations totales des distributeurs ont enregistré une hausse de 6,8%. Cette évolution positive s'explique notamment par :

- l'application de la convention collective nationale de la distribution directe, qui valorise l'ancienneté,
- l'application d'accords d'entreprise qui ont favorisé des évolutions automatiques au coefficient 1.2 pour les distributeurs exerçant au moins 40% des activités complémentaires à la distribution,

- la signature en 2012 d'un accord mettant en place, à partir du 1^{er} janvier 2013, un système d'indemnisation des activités de préparation des documents effectuées par les distributeurs à leur domicile et un minimum garanti mensuel.

	2012	2013	2014	Evolution 2012-14
Rémunérations brutes totales	229 469 420 €	225 531 124 €	223 016 182 €	-2,8%
<i>Dont rémunérations versées aux distributeurs</i>	125 620 427 €	126 727 252 €	134 154 212 €	+6,8%

Spir Communication offre également à ses collaborateurs plusieurs types d'avantages sociaux, tels qu'un Plan d'Épargne Entreprise et une Réserve Spéciale de Participation (RSP), dont les bénéfices réalisés par chaque filiale durant l'année écoulée sont mis en commun et partagés entre les salariés des différentes filiales.

Développement des compétences et promotion de l'employabilité

Formation

Le **Groupe Spir Communication** est doté depuis 1987 de son propre organisme de formation : l'Université Spir. L'enjeu principal est le maintien et le développement des compétences métiers au regard des évolutions technologiques, de l'environnement marché et des évolu-

tions sociales. Par exemple, le **Groupe** forme ses commerciaux à la vente de prestations numériques dans le but de les accompagner dans la digitalisation de leurs métiers et de promouvoir leur employabilité à long terme.



Conforme à sa volonté de se rapprocher des collaborateurs et de leurs problématiques terrain, la Direction d'**Adrexo** et le service formation ont créé en 2013 une nouvelle mission intitulée «Formateurs Terrain». Les évaluations immédiates et postérieures sur les apports de ces actions de formation étant très positives, la mission a été reconduite en 2014. Ainsi les 2 formateurs dédiés ont formé en 2014 149 personnes directement dans les centres, sur un format de «formation-action» d'une durée de 1,5 à 2 jours, soit en moyenne 11h de formation dispensées par personne.

Leur domaine d'intervention s'articule autour de 6 thèmes : le management, l'organisation et le fonctionnement d'un centre, la production, la qualité, la rentabilité et les relations sociales.

L'université Spir est composée de 11 personnes : 1 directeur de formation, 2,5 formateurs en salle, 2,5 formateurs terrain, 1 gestionnaire de formation, 3 assistantes et 1 conceptrice e-learning. En 2014, l'Université Spir a dispensé 395 journées de formation et a formé 1 045 stagiaires en présentiel et 1 573 via le e-learning, toutes filiales et métiers confondus.

Au-delà de cette université interne, l'investissement et la promotion de la formation au sein de **Spir Communication** se concrétise au titre de l'année 2014 par un budget formation de **2 044 548 euros**.

Ce budget a financé un total de 1 842 journées de formation (dont environ 700 dédiées à l'utilisation du DIF), soit un total de **44 031 heures de formation** réparties sur l'ensemble des salariés, Université Spir incluse.

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Dans le cadre de la GPEC, **Imprimeries IPS** a déployé un dispositif d'accompagnement des salariés en vue d'améliorer leur employabilité. Dans un contexte économique fragilisé et un secteur d'activité soumis à de profondes mutations, il est nécessaire d'anticiper les évolutions des emplois et d'adapter les compétences au sein de l'entreprise. Le dispositif prévoit plusieurs mesures d'accompagnement, telles que :

- la mobilité volontaire sécurisée qui permet à un salarié d'exercer une activité dans une entreprise extérieure et de revenir au sein d'**Imprimeries IPS** si son projet n'aboutit pas, dans un délai de 3 mois ou de 6 mois maximum s'il avait créé son entreprise,
- la mobilité interne au sein du Groupe, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle, avec la possibilité de retrouver son poste après une période d'essai infructueuse de 3 mois.

Des bilans de compétences et des formations supplémentaires ont également été accordés aux salariés de l'entreprise.

CIP a organisé en 2014 des entretiens croisés avec l'équipe «Recrutement et Gestion des Carrières» de la DRH **Groupe** et des collaborateurs volontaires afin de construire un référentiel de compétences, visant à mieux définir les fiches de postes et le cadre des entretiens annuels de compétences.

Promotions internes

Depuis longtemps, **Adrexo** capitalise sur ses compétences et ressources internes pour accompagner son développement. La promotion interne vise à favoriser les évolutions de carrière tout en conservant les savoir-faire, au moyen d'un dispositif d'évaluation professionnel. Celui-ci traduit la détermination d'**Adrexo** à valoriser ses talents internes et à créer une réelle mobilité au sein de la société

comme au sein du **Groupe Spir Communication**.

Adrexo promeut l'évolution interne de ses collaborateurs avec un dispositif d'évaluation des compétences objectif et équitable : l'Assessment Center. Les collaborateurs sont évalués, au siège social du **Groupe Spir Communication**, par l'équipe «Recrutement et Gestion des Carrières» de la DRH Groupe. Ainsi, cha-

cun d'entre eux bénéficie d'un constat juste et complet d'axes de travail suivis ensuite au quotidien par ses managers. Grâce à ce dispositif, 34 collaborateurs ont bénéficié d'une promotion en 2014. Depuis 2011 57 collaborateurs ont été promus par Assessment pour 123 collaborateurs évalués.

Améliorer les conditions de travail

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail du **Groupe Spir Communication** est régie par les conventions collectives et des accords d'entreprise spécifiques à chaque filiale, afin de répondre aux impératifs des différentes activités. Par exemple, au

sein d'**Imprimeries IPS**, le travail est organisé en cycles de 4 à 5 semaines selon les termes d'un accord propre à chacun des sites de production de la société. **Adrexo** doit conserver une grande flexibilité pour pouvoir répondre avec sou-

plesse aux évolutions du marché. En mai 2005, **Adrexo** a signé un accord d'entreprise qui organise le temps de travail en temps partiel avec modulation annuelle pour les distributeurs.

Chacun d'entre eux dispose d'un planning individuel de modulation, qui permet de répondre plus finement aux variations de l'activité. Dans le respect des délais de distribution demandés, les distributeurs disposent d'une grande autonomie pour effectuer leurs distributions. Cela leur permet d'organiser leur journée de travail en fonction de leurs disponibilités ou de leurs contraintes personnelles. L'organisation du temps de travail du **Groupe Spir Communication** est régie par les conventions collectives et des accords d'entreprise spécifiques à chaque filiale, afin de répondre aux impératifs des différentes activités. Par exemple, au sein d'**Imprimeries IPS**, le travail est organisé en cycles de 4 à 5 semaines selon les termes d'un accord propre à chacun des sites de production de la société.

Adrexo doit conserver une grande flexibilité pour pouvoir répondre avec souplesse aux évolutions du marché. En

mai 2005, **Adrexo** a signé un accord d'entreprise qui organise le temps de travail en temps partiel avec modulation annuelle pour les distributeurs. Chacun d'entre eux dispose d'un planning individuel de modulation, qui permet de répondre plus finement aux variations de l'activité. Dans le respect des délais de distribution demandés, les distributeurs disposent d'une grande autonomie pour effectuer leurs distributions. Cela leur permet d'organiser leur journée de travail en fonction de leurs disponibilités ou de leurs contraintes personnelles.

Advertising Productions a signé un accord sur le temps de travail entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Il définit le cadre contractuel applicable en matière d'organisation du temps de travail du personnel, concernant notamment les heures supplémentaires, le travail de nuit, le travail du dimanche et l'aménagement du temps de travail par modula-

tion au cours de l'année.

Au-delà des particularités liées aux activités spécifiques des filiales, on retrouve des organisations communes à l'ensemble des filiales du **Groupe**, telles que :

- la convention de forfait jours pour les cadres autonomes,
- l'annualisation du temps de travail avec une organisation de 37 heures de travail effectif hebdomadaire,
- l'octroi de 11 jours de RTT, pour le personnel du siège social, le personnel commercial, les agents de maîtrise et les cadres non autonomes.

En 2014, **88%** du personnel du **Groupe** était à temps partiel. Par ailleurs, le nombre de jours d'absence moyen par collaborateur était de 20 jours ouvrés, soit une baisse de 6,6% par rapport à 2013 où il était d'environ 21 jours.

Equilibre vie professionnelle / vie privée

Spir Communication souhaite favoriser une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie privée pour ses salariés. Au niveau du siège social et pour l'ensemble des filiales, un système d'horaires avec plages fixes et variables permet à chaque collaborateur d'adapter ses heures de travail en fonction des horaires, de ses moyens de transport ou de ses obligations familiales et personnelles.

Depuis plusieurs années, dans les sociétés **Adrexo et Imprimeries IPS**, la politique d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée se poursuit en se positionnant sous l'angle de la reconnaissance de la parentalité.

Adrexo a ouvert le droit à deux jours de congés naissance supplémentaires rémunérés pour tous les collaborateurs masculins de plus de deux ans d'ancienneté. Par ailleurs, les dispositions de la convention collective de la distribution directe

prévoient que les collaboratrices ayant déclaré leur grossesse bénéficient de 18 semaines de congé maternité, dont deux rémunérées par l'entreprise. La convention collective autorise également 5 jours d'absence pour les enfants malades.

En 2014 **Adrexo** a continué ses actions de sensibilisation de la parentalité par une :

- distribution d'un kit parental aux futurs parents, contenant un guide d'information sur leurs droits et un cadeau de naissance pour leur enfant,
- distribution d'un «pass véhicule prioritaire» aux femmes enceintes pour qu'elles puissent se garer à proximité immédiate des centres,
- mise à disposition dans l'intranet dédié aux chefs de centre d'une Charte de Bonne Conduite, incitant les collaborateurs à aider les distributrices enceintes dans l'exercice de leurs fonctions.

Enfin, les salariés de retour de congé parental peuvent bénéficier d'une forma-

tion de réadaptation lors de leur retour dans l'entreprise, leur permettant ainsi d'actualiser leurs connaissances et de faciliter leur reprise au travail.

De son côté, la société **Imprimeries IPS** s'est engagée à :

- faciliter l'aménagement des horaires de travail pour les salariés de retour d'un congé parental ou d'un congé maternité,
- examiner toutes les demandes de temps partiel à l'issue d'un congé parental et réaliser une évaluation de la charge de travail du collaborateur concerné,
- accepter toute demande de retour à temps plein avant la fin du congé parental.

Imprimeries IPS promeut également l'engagement des hommes dans la maternité en les autorisant à s'absenter pour assister aux trois visites prénatales obligatoires.

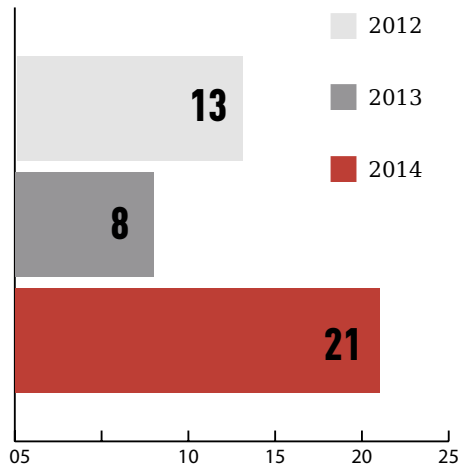
Dialogue social

Cinq sociétés du Groupe, **Adrexo, CIP, Concept Multimédia, Régicom et Imprimeries IPS**, bénéficient actuellement d'IRP, dans le respect du dispositif légal applicable aux entreprises de plus de 50 salariés : Délégation du Personnel (DP), Comité d'Entreprise (CE) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). La société **Média Courtaage** dispose depuis 2012 de délé-

gués du personnel. Par rapport à 2013, les principales évolutions ont été l'élection pour la première fois de délégués du personnel Advertising Productions au premier trimestre 2014, et le renouvellement des IRP des sociétés Concept Multimédia et Régicom au cours du second semestre 2014. Un accord a été signé en 2014 entre **Adrexo** et les partenaires sociaux pour prolonger d'un an le mandat

des DP et du CE, compte tenu du déploiement en cours du plan de transformation de l'entreprise. Cette réorganisation a conduit à la mise en place d'un plan de départ volontaire par voie d'accord. Cet accord signé majoritairement, définit les mesures d'accompagnement des salariés ; le dispositif (comprenant le plan et l'accord majoritaire) a été validé par la DIRECCTE.

Nombre d'accords collectifs signés au sein du Groupe



Au cours de l'année 2014, **21 accords collectifs** ont été signés au sein du **Groupe**. Ces accords ont notamment porté sur le temps de travail (**Advertising Productions**), le contrat de génération (**Adrexo, Régicom, Concept Multimédia**) et les mesures sociales d'accompagnement liées aux réorganisations des sociétés (**Adrexo, Imprimeries IPS, Concept Multimédia, Régicom**).

De manière générale, l'ensemble des réunions obligatoires sont organisées pour les sociétés concernées. Les exigences légales en matière d'information et de consultation des IRP, par exemple

concernant le bilan social, la situation économique de la société, le plan de formation ou le rapport annuel du CHSCT, sont respectées.

En juin 2014, les Bases de Données Uniques (BDU) ont été déployées pour chacune des filiales du **Groupe**, et ouvertes aux IRP ayant pour objectif la mise à disposition des informations nécessaires à la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise. L'ensemble des informations de la base de données contribue à donner une vision claire et globale de la formation et de la répartition de la valeur créée par l'activité de l'entreprise.

Santé et sécurité au travail

Prévenir les accidents du travail

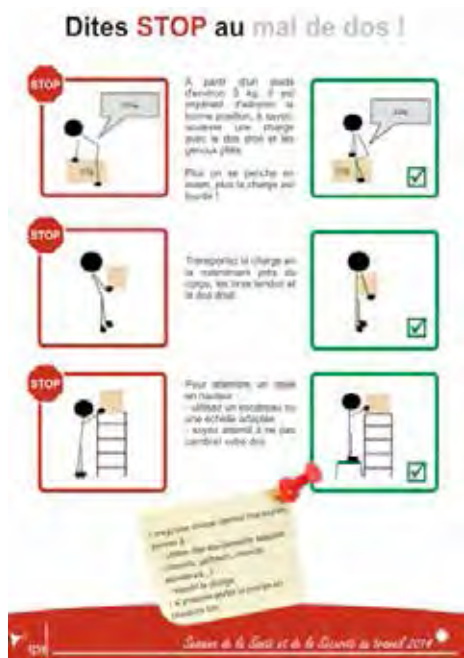
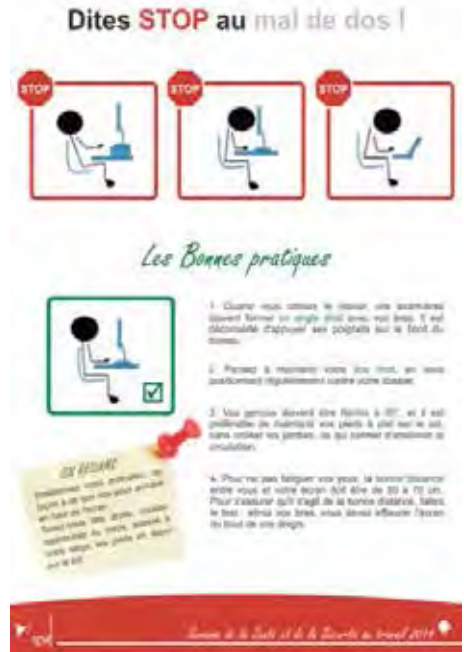
Au sein du **Groupe**, les sociétés les plus exposées à des risques d'accidents du travail sont les sociétés **Adrexo** et **Imprimeries IPS**.

Les risques prioritaires identifiés par **Adrexo** sont les risques routiers, les risques de heurts lors de l'utilisation de matériel de manutention, les risques de chutes en hauteur et les risques canins. De nombreuses mesures sont en place pour prévenir ces risques professionnels, tels que l'affichage de consignes de sécurité, les contrôles sur les équipements et véhicules et l'analyse systématique des causes de chaque accident. De nombreuses formations sont également organisées (Cf. encart ci-dessous). A titre d'exemple, en 2014, 32 sessions de formation sur les gestes et postures au travail ont été dispensées par un kinésithérapeute dans le but d'apprendre aux collaborateurs les bons gestes et les postures à adopter pour travailler en toute sécurité et pour réduire les risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Autre exemple : 29 sessions ont été dispensées sur la conduite de chariots élévateurs. Le nombre de ces formations a augmenté d'environ 25% ces 5 dernières années, compte tenu de l'évolution du matériel utilisé.

Afin d'aborder d'une façon plus globale la santé au travail, **Adrexo** a choisi de déployer en 2013 un programme participatif et innovant de Management par l'Ecoute®, développé par le cabinet Master, dans 6 agences pilotes. Ce projet collaboratif associant la Direction, les représentants du personnel, les collaborateurs des centres pilotes et les services supports, a été lancé pour identifier les risques professionnels qui peuvent être rencontrés au quotidien par les salariés,

et pour trouver des solutions concrètes permettant de préserver leur santé au travail. Dans ce cadre, des équipes d'écouterants composées à la fois de managers et de distributeurs ont été formées pendant 4 jours. Au total, 47 collaborateurs ont été formés à cette méthode et plus de 500 salariés volontaires ont été «écouterants» dans le cadre du programme. A partir des éléments recueillis lors des entretiens, les équipes d'écouterants ont extrait des situations représentant un risque en matière de santé au travail. Certaines actions ont pu être immédiatement mises en place (amélioration des équipements de protection individuelle (EPI), aménagements des espaces de travail...), et d'autres sont en cours d'analyse. Le programme a déjà permis de diviser par deux le nombre de jours d'arrêts pour accident de travail dans les agences concernées. Fort de ces résultats positifs, **Adrexo** a donc décidé d'étendre le projet à une trentaine de centres supplémentaires en 2015.

Les principaux risques d'**Imprimeries IPS** sont les risques de collision entre piétons et appareil de levage/convoiyage, les risques liés au bruit, les risques chimiques, les TMS, les incendies et les risques électriques. Des mesures sont en place de manière permanente pour limiter chacun d'eux, dont la mise à disposition d'équipements de protection supplémentaires, la sensibilisation par des campagnes d'informations, l'affichage des consignes de sécurité et l'amélioration des équipements et matériels de travail.



En 2013, la société **Imprimeries IPS** a déployé sur chaque site un dispositif d'alarme pour les travailleurs isolés. Ce système détecte automatiquement une perte d'équilibre ou une inactivité prolongée d'un travailleur isolé, et déclenche une alarme sonore et téléphonique. La position GPS du travailleur isolé en danger est automatiquement transmise à une liste de numéros pré-enregistrés. 16 dispositifs ont ainsi été installés dans les sites de l'entreprise.

Au-delà de ces filiales à forts enjeux de santé et sécurité, le **Groupe Spir Communication** a souhaité sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs en organisant pour la première fois une Semaine de la Santé et de la Sécurité au Travail. Des actions d'information et de sensibilisation ont été menées dans les différentes filiales du **Groupe** autour de trois thématiques : la sécurité incendie et les premiers secours, le dos au travail et la sécurité routière. Concernant les premiers secours, un atelier de démonstration d'utilisation d'un défibrillateur et un stand d'information et d'inscription aux formations Sauveteur Secouriste au Travail (SST) étaient installés au siège social. Pour les gestes et postures, des ateliers de sensibilisation ont été organisés en partenariat avec des professionnels de la santé. Pour la sécurité routière, des démonstrations avec un simulateur d'éco-conduite ont été organisées avec la possibilité de s'inscrire également à une formation dédiée. En parallèle de ces événements, des quizz et des affiches contenant des conseils relatifs aux piétons, à l'utilisation du téléphone au volant, au dos au bureau et au port de charges ont été diffusés à l'ensemble du réseau du Groupe. Enfin, les managers du siège social ont été invités à participer à une conférence sur le thème des risques psychosociaux, animée par le cabinet Master.

Plusieurs formations sur les premiers secours, les gestes et postures et l'éco-conduite ont eu lieu au siège social du **Groupe**.

Améliorer les conditions de travail

Adrexo conduit régulièrement des actions visant à améliorer les conditions de travail et la sécurité de ses collaborateurs. Par exemple, en 2014, environ 2000 « bodywarmers » (gilets matelés) ont été distribués dans les centres et mis à disposition des salariés, en particulier pour les manutentionnaires, chauffeurs, chefs de centre et adjoints. Un autre exemple est la décision de renouveler sur cinq ans l'intégralité des caddies de distribution disponibles dans les agences afin d'en améliorer la qualité. 3300 premiers caddies à quatre roues ont ainsi été livrés au cours de l'année 2014. Ces caddies sont plus maniables et leur utilisation est plus aisée lors

de la distribution. 400 caddies supplémentaires avec d'autres fonctionnalités (roues souples, poignées ajustables, etc.) sont actuellement en cours de test. Enfin, **Adrexo** a réalisé en 2014 une étude ergonomique afin de réduire les TMS des distributeurs et manutentionnaires.

De son côté, la société **Imprimeries IPS** a entrepris en 2013 une démarche de réduction de la pénibilité notamment par l'élaboration de 11 fiches individuelles de prévention de la pénibilité pour chacun de ses sites de production. Les actions associées ont été poursuivies en 2014 et un projet d'études ergonomiques est prévu pour 2015.

Au cours de l'année 2014, **Adrexo** a organisé 203 sessions de formation sur la santé et la sécurité, pour un total de 1671 stagiaires,

sur les thématiques suivantes :

- les gestes et postures au travail (316 stagiaires),
- le secourisme (341 stagiaires),
- la prévention des risques canins (178 stagiaires),
- l'éco-conduite (374 stagiaires),
- la conduite de chariots élévateurs (314 stagiaires),
- la maîtrise des relations institutionnelles, notamment les relations avec l'assurance maladie, la médecine du travail et l'inspection du travail (67 stagiaires),
- les risques psychosociaux (81 stagiaires).



Prendre en compte les Risques Psycho-Sociaux (RPS)

En 2014, plusieurs filiales du **Groupe** ont mené des actions sur la thématique des RPS :

- **Adrexo a dispensé** une journée de formation sur les RPS à destination des managers techniques. 11 sessions ont ainsi été organisées, bénéficiant à un total de 81 personnes.
- **Imprimeries IPS** a lancé une démarche de prévention RPS en 2013 en collaboration avec la médecine du travail du site de Reyrieux. Dans un premier temps, un questionnaire d'évaluation complété par un échantillon représentatif du personnel a permis d'analyser les ressentis individuels des salariés et d'identifier les RPS dans l'entreprise. A terme, l'objectif est de compléter l'ana-

lyse et de répertorier l'ensemble des risques dans le document unique.

- **Concept Multimédia** a axé le programme de formation de ses managers sur la prise en compte du fonctionnement humain dans la gestion d'équipe. L'ensemble de l'encadrement commercial et technique de l'entreprise, soit 60 personnes, a été formé au management des RPS. La formation, d'une durée d'une journée, a été animée par un médecin consultant et coach spécialiste des RPS.
- **CIP** a de son côté mis en place une cellule d'écoute psychologique en février 2014. En effet, au regard des évolutions organisationnelles des métiers et activités du **Groupe**, la Direction

de **Spir Communication** a décidé de prendre des mesures pour améliorer le « mieux être » des collaborateurs. Dans un premier temps, la DRH a pris le parti d'écouter ses collaborateurs, créant ainsi une cellule d'écoute anonyme et confidentielle au sein de CIP. Animée par une équipe RH dédiée et deux psychologues du travail internes, la cellule d'écoute permet d'analyser les demandes, d'orienter et/ou d'aider les individus en cas d'urgence. La finalité de la cellule est d'apporter des améliorations collectives des conditions de travail et, si l'initiative est réussie, de l'étendre aux autres filiales du **Groupe**.

En conformité avec la réglementation et en accord avec les partenaires sociaux, **Adrexo** a mis en place en juillet 2014 une mutuelle frais de santé obligatoire pour l'ensemble de ses collaborateurs ayant plus de 6 mois d'ancienneté. A l'exception de ceux qui disposent d'une dispense d'affiliation, les salariés sont automatiquement affiliés à un régime de protection complémentaire santé obligatoire, dont 50% des cotisations sont financées par **Adrexo**. Pour accompagner les salariés au moment de leur départ à la retraite, **Adrexo** a également instauré un contrat de maintien des garanties, permettant aux distributeurs qui le souhaitent de conserver leur mutuelle après leur départ.

Indicateurs de santé et sécurité

Indicateurs	2012	2013	2014
Nombre d'accords signés avec les syndicats en matière de santé et sécurité	3	0	0
Nombre total d'accidents du travail et de trajet (avec et sans arrêt)	738	749	703
Nombre de jours d'absence moyen dus à des accidents du travail et de trajet, par collaborateur ¹	0,92	0,99	1,06
Nombre de jours d'absence moyen dus à des maladies professionnelles, par collaborateur ²	0,11	0,07	0,09

Respect des conventions fondamentales de l'OIT

Les politiques de ressources humaines de **Spir Communication** respectent les conventions internationales en matière de droits de l'homme et de droits du travail, y compris les conventions fondamentales de l'OIT relatives à la liberté d'association et le droit à la négociation collective, la non-discrimination, l'abolition du travail des enfants et l'abolition du travail forcé ou obligatoire. Par ailleurs, le **Groupe** respecte les obligations

légalles concernant le droit du travail dans les pays où il est implanté, c'est-à-dire la France et la Suisse.

La liberté d'association et le droit à la négociation collective sont des droits fondamentaux. Au-delà du respect de ces droits, le **Groupe** est attentif à la qualité du dialogue social au sein de ses filiales (Cf. la partie ci-dessus sur le dialogue social).

De par la localisation géographique de son activité et la nature de ses métiers (principalement des prestations de services), le **Groupe Spir Communication** ne présente pas de risque direct, et peu de risques indirects, de travail des enfants, de travail forcé ou de travail obligatoire.

Promotion de la Diversité

Politique de lutte contre les discriminations

Le **Groupe Spir Communication** condamne toute forme de discrimination, qu'elle soit basée sur le sexe, l'âge, l'origine, la nationalité, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap ou tout autre motif interdit par la législation. Cette politique de non-discrimination s'applique à tous les niveaux et à toutes les procédures de ressources humaines du **Groupe**, y compris le recrutement, la sélection, la rémunération, la promotion, la formation et le licenciement.

Engagée pour l'insertion de tous au sein de l'entreprise et fière de recenser plus de 93 nationalités au sein de son effectif, **Adrexo** a signé le 14 novembre 2013 la Charte de la Diversité, en collaboration avec l'IMS Entreprendre. En signant

cette charte, **Adrexo** témoigne de son engagement en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale de l'entreprise.

Plus précisément, **Adrexo** s'engage à mener les actions suivantes :

- sensibiliser et former les dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité,
- respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines,
- chercher à refléter la diversité de la société française et notamment sa di-

versité culturelle et ethnique dans ses effectifs, aux différents niveaux de qualification,

- communiquer auprès de l'ensemble des collaborateurs son engagement en faveur de la non discrimination et de la diversité, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement,
- faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.



1 - Somme des jours ouvrés perdus pour accident de travail avec ou sans arrêt, divisée par l'effectif moyen

2 - Somme des jours ouvrés perdus pour maladies professionnelles, divisée par l'effectif moyen

Promotion de l'égalité professionnelle hommes/femmes

En 2012, **Imprimeries IPS** et **Adrexo** ont signé un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle applicable depuis le 1^{er} janvier 2013. Les partenaires sociaux ont décidé d'axer les actions des deux entreprises sur les quatre thèmes suivants : le recrutement, la formation, les conditions de travail et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

En matière de recrutement toutes les filiales du **Groupe** ont fait preuve d'une plus grande vigilance dans la formulation de leurs offres d'emploi, de manière à ce qu'aucune annonce d'emploi

ne contienne de facteur discriminant à l'égard du sexe ou de la situation familiale du candidat.

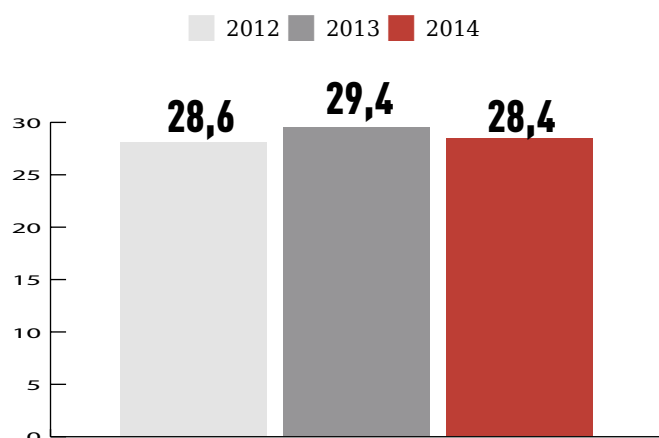
En matière de formation, le bilan d'**Adrexo** révèle une inégalité au détriment des femmes, à la fois au niveau du nombre de personnes formées (66% d'hommes stagiaires) et au niveau des heures de formation (71% des heures reçues par des hommes). Pour y remédier, **Adrexo** s'engage à mieux former les femmes, notamment après des absences de longue durée (congé parental par exemple). De son côté, **Imprimeries IPS** autorise les collaborateurs en congé parental à rece-

voir à leur retour les formations ayant eu lieu pendant leur absence.

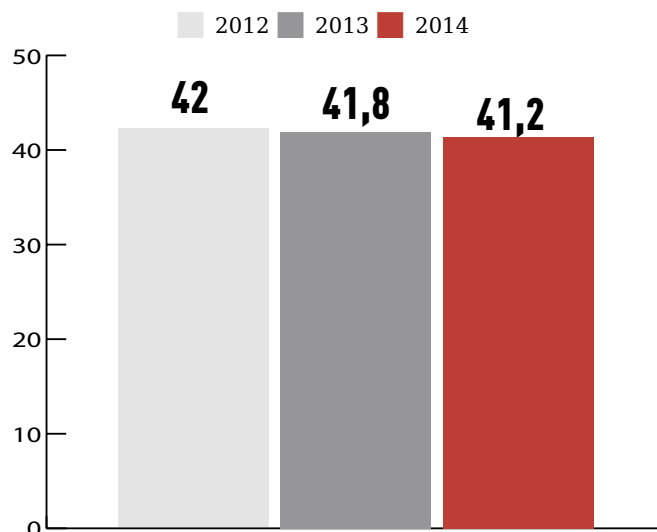
Quant aux conditions de travail et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des mesures ont été engagées pour les futurs parents et en particulier les femmes enceintes (Cf. la partie «équilibre vie professionnelle / vie privée» ci-dessus).

Au niveau du **Groupe**, la part des femmes cadres et non cadres a légèrement diminué par rapport à 2012, de 0,7% et 1,9% respectivement. En 2014, les femmes représentaient 28,4% de l'effectif cadre et 41,2% de l'effectif non cadre.

Part des femmes dans les effectifs cadres (%)



Part des femmes dans les effectifs non cadres (%)



Intégration des personnes handicapées : la mission DEFI Handicap



Ouvert aux compétences de tous, le **Groupe Spir Communication** déploie depuis plusieurs années une politique handicap active. Sa mission interne baptisée «DEFI Handicap» travaille depuis 2008 au Développement de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion de personnes handicapées au sein du **Groupe**. La mission DEFI Handicap mène notamment des campagnes de sensibilisation, anime des sessions de formation, accompagne les salariés dans leurs démarches administratives et assure le suivi et la mise en œuvre des aménagements de poste décidés par les médecins du travail.

Au 31 décembre 2014, le **Groupe Spir Communication** comptait 783 personnes reconnues travailleurs handicapés au sein de son personnel, dont 765 chez **Adrexo**, ce qui représente pour cette filiale un taux d'emploi de près de 10 % selon les règles de calcul de l'Agefiph.

Adrexo et les organisations syndicales ont signé en décembre 2011 un accord d'entreprise en faveur de l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées, pour une durée de 4 ans (2012-2015). Dans ce cadre, **Adrexo** a poursuivi son engagement et a mis en place de nombreuses actions en 2014 :

• en termes de recrutement :

Adrexo a participé au forum emploi Handi2day, salon de recrutement en ligne et sur mobile permettant aux demandeurs d'emploi en situation de handicap de postuler partout où ils se trouvent, via leurs ordinateurs, tablettes et/ou téléphones portables.

La Mission DEFI Handicap a également été présente sur de nombreux forums emploi : L'Autonomic de Marseille et de Metz, le Carrefour pour l'Emploi de Toulouse et le Forum Emploi et Handicap de Brest.

Enfin, la chargée de mission DEFI Handicap et la Directrice RSE **Adrexo** ont participé au dispositif Handichat en novembre 2014. Soutenue par l'Agefiph, cette émission de Web TV dédiée à l'emploi des personnes handicapées diffusée sur le site handichat.fr, permet d'aborder l'emploi des personnes handicapées dans l'entreprise, de diffuser des offres d'emploi, et de répondre aux questions des candidats en direct.

• **en termes de formation :**

La Mission DEFI Handicap anime des sessions de formation à destination des managers pour les sensibiliser aux enjeux du handicap au sein de l'entreprise. Quatre sessions ont été réalisées en 2014.

De plus, afin de parfaire les connaissances des managers **Adrexo** sur le sujet, un module de formation d'une journée, dispensée par un cabinet externe expert sur le sujet, a été mis en place en 2014.

L'objectif est d'intégrer le handicap à leurs pratiques managériales. Une dizaine de sessions a été réalisée en 2014 avec la participation de 74 managers.

Enfin, les acheteurs du **Groupe** ont été sensibilisés aux thématiques de la diversité et du handicap, notamment afin de favoriser le recours aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) lors du choix des prestataires.

• **en termes de maintien dans l'emploi :**

La Mission DEFI Handicap a réalisé des aménagements de poste en collaboration avec les médecins du travail et mis en œuvre une étude ergonomique sur les chariots de distribution. Conduite avec l'ergonome du service de santé au travail d'Aix-en-Provence, cette étude a pour ob-

jectif d'améliorer les outils mis à la disposition des salariés distributeurs reconnus travailleurs handicapés.

• **en termes de soutien financier :**

En 2014, la Mission DEFI Handicap d'**Adrexo** a apporté un soutien financier à 31 familles, a versé 269 gratifications à la déclaration et a financé 9 appareillages.

Le **Groupe Spir Communication** a par ailleurs reconduit en 2014 les dispositifs financiers spécifiques des sociétés **Régicom, Concept Multimédia et Média Courtage**, et mis en place un dispositif d'aides financières pour les salariés de la société **CIP**.

• **en termes de partenariat avec les associations du monde du handicap :**

En 2014, **Adrexo** a reconduit son soutien à la Fédération Française Handisport avec sa participation à l'Open de France BNP Paribas de Tennis-fauteuil, au Club Handisport Aixois, et à l'association LOS Sautaprats.

Cette année, **Adrexo** a également financé un fauteuil destiné à un jeune joueur de la première Ecole de Rugby-fauteuil enfant créée à Lyon par l'association Les Lions de Lyon.

Les campagnes d'information se sont poursuivies dans l'ensemble des filiales

du **Groupe**, avec notamment différents ateliers de sensibilisation et une exposition photo intitulée «Un autre regard» qui a été déployée au siège social du **Groupe** durant la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées de novembre 2014. Celle-ci avait pour objectif de présenter la diversité des métiers des ESAT et de valoriser leur professionnalisme. Une campagne itinérante de sensibilisation, sous forme de bande dessinée et de kakemonos, a également été lancée : les kakemonos circuleront pendant une semaine dans chaque centre d'**Adrexo**, tout au long de l'année 2015.

Enfin, les salariés du siège social du **Groupe Spir Communication** ont poursuivi leur action en faveur de l'association «Les Bouchons d'amour», en récoltant jusqu'à 176 kg de bouchons en plastique. Une dizaine de participants s'est également mobilisée pour participer à la Course de l'Intégration de l'association Algernon, qui s'est tenue au mois d'octobre 2014 à Marseille.

L'intégration des personnes handicapées est au cœur de la politique sociale du Groupe Spir Communication, l'inscrivant plus que jamais dans la dynamique des entreprises «handi-engagées».



Le maintien dans l'emploi des seniors

Depuis la signature d'un accord triennal en 2011, **Adrexo** poursuit sa politique de recrutement et de maintien dans l'emploi des seniors. Ainsi, en 2014, les salariés de plus de 50 ans représentaient environ 53,8% de l'effectif total d'**Adrexo**, soit une progression de +2,1% par rapport à 2013. L'accord prévoit plusieurs mesures d'accompagnement destinées aux seniors, telles que :

- favoriser les entretiens professionnels de deuxième partie de carrière pour les salariés de plus de 45 ans. Cet entretien a deux objectifs : anticiper l'évolution des carrières professionnelles, envisager une éventuelle mobilité, et faire le point sur les compétences, les besoins

de formation, la situation professionnelle du salarié et son évolution. En 2014, **Adrexo** a proposé ce dispositif à 430 salariés permanents et à 13 849 distributeurs ;

- favoriser la mise en œuvre d'un bilan de compétences. Basés sur le volontariat, les bilans de compétences sont assurés par un organisme externe, durent 24 heures et se déroulent en rendez-vous individuels répartis sur plusieurs semaines ;
- donner un accès prioritaire aux formations sur les gestes et postures au travail. En 2014, 316 collaborateurs ont suivi la formation «gestes, postures et santé au travail». 68,6% d'entre eux

étaient des salariés âgés de plus de 45 ans ;

- favoriser le cumul emploi-retraite par la reprise de l'ancienneté en cas de départ à la retraite et de réembauche immédiate au sein de la société. En 2014, sur les 251 départs en retraite d'**Adrexo**, 97 (soit environ 39% des départs) ont fait l'objet de réembauches.

Enfin, depuis 2010, **Imprimeries IPS** accorde un congé supplémentaire aux salariés âgés de plus de 45 ans pour tenir compte des conditions de travail des salariés en cycle. Les salariés de plus de 45 ans ont droit à un jour supplémentaire tandis que les salariés de plus de 55 ans en bénéficient de deux.

Le recrutement des jeunes

Dans le cadre de sa politique de diversité, **Adrexo** souhaite également mettre l'accent sur le recrutement des jeunes de moins de 25 ans. Plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- le développement de l'alternance avec la conception d'une mission dédiée pour accompagner les alternants dans leur parcours professionnel,
- la signature de différents partenariats écoles : plus d'informations sont présentées dans la partie «actions de partenariat et de mécénat» ci-dessous.

De manière générale, le **Groupe Spir Communication** souhaite développer sa «politique alternance» par le recrutement d'alternants et de stagiaires. La diversité de ses métiers permet au **Groupe** d'offrir des stages et des postes en alternance à une très grande pluralité de profils. En 2014, **Spir Communication** a recruté 38 alternants et 29 stagiaires.

L'objectif du développement de l'alternance est de constituer une pépinière de talents formés aux métiers et aux valeurs du **Groupe Spir Communication**, et qui participeront à l'amélioration de ses performances.

le plan d'action **Adrexo** relatif au contrat de génération

*Conformément aux dispositions du décret n° 2013-222 du 15 mars 2013 relatif au contrat de génération, **Adrexo** a établi un plan d'actions comprenant des engagements pour favoriser l'insertion durable des jeunes dans l'emploi, l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors, et la transmission des savoirs et des compétences.*

Prévu sur 3 ans, ce plan d'actions complète les mesures des différents accords conclus avec les partenaires sociaux en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'emploi des seniors et la réduction de la pénibilité au sein de l'entreprise.

Le plan d'action est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Axe d'engagement	Objectifs	Actions
L'insertion des jeunes	30% de jeunes de moins de 25 ans parmi les embauches en CDI	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un livret d'accueil - Accompagnement du jeune par un salarié «référént» - Entretiens de suivi réguliers - Recours à l'alternance, aux contrats d'apprentissage et de professionnalisation
L'emploi des seniors	24% de seniors (âgés de plus de 50 ans) parmi les embauches en CDI	<ul style="list-style-type: none"> - Examen des facteurs d'amélioration des conditions de travail des seniors - Mesures prévues par l'accord sénior - Création d'un guide d'information sur la retraite
L'articulation entre l'activité professionnelle et la vie familiale	Prolonger de 3 ans les mesures prévues par l'accord sur l'égalité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures prévues dans l'accord sur l'égalité professionnelle sur le recrutement, la formation, les conditions de travail et l'équilibre vie privée/vie professionnelle
Transmission des savoirs et des compétences		<ul style="list-style-type: none"> - Création de binômes d'échanges entre salariés expérimentés et jeunes ayant une première expérience dans l'entreprise

Performance environnementale



Intégrer la protection de l'environnement dans les activités du Groupe

Politique environnementale

Utilisant une matière d'origine naturelle, le papier, dans la majeure partie de ses activités, **Spir Communication** est depuis longtemps conscient de sa responsabilité envers l'environnement.

Pour mieux cibler ses actions en matière d'environnement, le **Groupe** a identifié les enjeux spécifiques de chacune de ses trois activités :

Enjeux environnementaux par activité		
IMPRESSION	EDITION	DISTRIBUTION
<ul style="list-style-type: none"> • La conformité aux exigences du référentiel ISO 14001 : 2004 et à la réglementation • La conformité réglementaire • La gestion des déchets • La limitation des nuisances au public (bruit et aspect visuel des sites) • La prévention des pollutions et des impacts sur l'air, l'eau et le sol • La prévention des ressources naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • L'impact environnemental du papier • Les équipements informatiques • Le fret • Les déplacements des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • La consommation d'énergie • Le traitement des déchets • Le recyclage des prospectus par le lecteur final • La réduction des émissions de CO² • Le fret

Dans le cadre de sa politique environnementale, **Imprimeries IPS** a mis en place une démarche de certification ISO 14001, PEFC, ISO 9001 et Imprim'Vert. 100% de ses sites de production ont la quadruple certification. Tout au long de l'année sont organisés des audits internes croisés entre sites, afin

de vérifier la conformité de chaque service aux exigences des référentiels. Dans le cadre de la certification ISO 14001, les analyses environnementales des sites de production sont revues à *minima* une fois par an. A la suite de cette révision, des actions environnementales sont définies pour l'année à venir.

Programmes d'éducation et de formation à la protection de l'environnement

Spir Communication reconnaît l'importance de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation de ses salariés dans la réussite de ses actions environnementales. La Direction RSE du **Groupe** suit des formations et participe réguliè-

rement à des forums RSE afin de s'informer en continu des nouvelles tendances et réglementations et de les relayer en interne. La Direction RSE a également pour mission la sensibilisation du personnel aux gestes éco-citoyens.

Outre les activités de sensibilisation transversales au Groupe, des formations ont été mises en place pour aborder des enjeux spécifiques aux métiers de certaines filiales.

Imprimeries IPS : la formation et la sensibilisation des coordinateurs QSE

Au sein de l'entreprise **Imprimeries IPS**, les coordinateurs QSE ont été formés à la mise en place et au déploiement de chaque référentiel (14001, 9001, PEFC et Imprim'Vert) par des modules d'enseignement dispensés par l'AFNOR. Ces modules s'ajoutent aux échanges de compétences et de bonnes pratiques qui s'effectuent régulièrement entre les

coordinateurs QSE des différents sites. Lors des réunions mensuelles sur site, les enjeux environnementaux sont systématiquement intégrés dans l'ordre du jour et les comptes rendus sont diffusés auprès de l'ensemble du personnel. Des audits métiers sont réalisés plusieurs fois par an, avec pour objectif de tester et de sensibiliser les salariés aux situations

d'urgences environnementales (déversement de liquides, dysfonctionnement de l'incinérateur...). Enfin, les bilans de compétences annuels intègrent une partie environnementale (connaissances des process et applications) ; lorsqu'un besoin est détecté, le responsable QSE planifie systématiquement une formation.

Adrexo : les formations à l'éco-conduite

Depuis plusieurs années, **Adrexo** dispense des formations à l'éco-conduite aux salariés utilisant un véhicule dans le cadre de leur activité quotidienne. Ces formations permettent d'expérimenter sur un simulateur les conseils à appliquer pour diminuer sa consommation d'essence et ses émissions de gaz à effet de serre. En parallèle, la formation in-

siste sur la sécurité routière afin de prévenir les risques d'accidents. En 2014, 375 salariés **Adrexo** (dont 6 au siège social) ont été formés à l'éco-conduite, soit une progression de 13% par rapport à 2013. Pour 2015, **Adrexo** ambitionne d'organiser 32 sessions supplémentaires à l'éco-conduite.



Adrexo : sensibilisation aux engagements RSE

En 2014, la Direction RSE a sensibilisé environ 70 chefs de centre aux engagements RSE et aux pratiques durables de l'entreprise, telles que le tri des déchets et le respect du stop-pub. L'objectif est

d'étendre ces sessions de formation aux équipes commerciales en 2015. Tout au long de l'année, la Direction RSE a également recueilli les interrogations des clients et prospects les plus

fréquentes sur ce thème et a choisi de synthétiser les réponses dans une FAQ à destination des commerciaux.

Gestion des risques environnementaux

L'activité d'impression de la société **Imprimeries IPS** est la principale activité industrielle du **Groupe Spir Communication**. Pour prévenir les risques de dégradation de l'environnement, **Imprimeries IPS** a mis en place des systèmes de management environnemental conformes à la norme ISO 14001, dont les contrôles internes et audits externes renforcent les mesures de prévention des risques mises en place.

En 2014, **Imprimeries IPS** a mis en place des actions spécifiques sur le site de Pacy-sur-Eure. Par exemple, les

encres sont désormais entièrement stockées à l'intérieur dans des bacs de rétention et dans une zone étanche spécifique, ce qui réduit les risques de pollution accidentelle. Une plus grande attention est portée à l'approvisionnement en encre afin de réduire les volumes stockés sur site.

Au niveau du **Groupe**, une garantie assurance «Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement» a été souscrite en 2013 pour le compte de l'ensemble des filiales. Cette garantie complémentaire permet de compléter l'assurance «Res-

ponsabilité Civile» du **Groupe**, en lui faisant bénéficier non seulement d'une couverture en cas d'atteinte accidentelle à l'environnement mais également en cas d'atteinte graduelle à l'environnement. En cas de sinistre, le contrat permet de pallier les frais de restauration des milieux naturels, les frais de dépollution d'un site et les frais de prévention afin de neutraliser, isoler ou éliminer une menace réelle et imminente de pollution. **Spir Communication** n'a pas inscrit en 2014 de provision pour risque environnemental.

Optimiser l'utilisation des ressources naturelles

Les matières premières

Avec ses activités d'édition, d'impression et de diffusion d'imprimés publicitaires, les deux matières premières principalement utilisées par le **Groupe Spir Communication** sont le papier et l'encre d'impression.

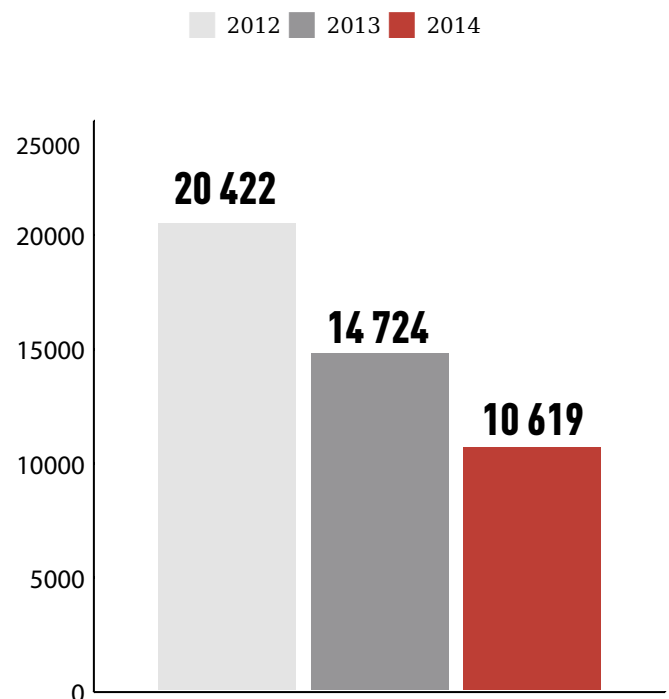
Préserver la ressource papier

Ressource d'origine naturelle, renouvelable et recyclable, le papier est au cœur des activités du **Groupe Spir Communication**. Il est à la fois la matière première de l'activité d'impression, un support de l'activité d'édition et le produit final de l'activité de diffusion. En 2014, **100%** du papier acheté par la société **Imprimeries IPS** était éco-labellisé (PEFC, FSC ou autre éco-label). Cela permet à **Imprimeries IPS** de s'assurer que son empreinte environnementale est minimisée et que les prélèvements de fibres de bois de sa chaîne d'approvisionnement ne sont pas supérieurs à la capacité de régénération des forêts. Par ailleurs, les sites de production d'**Imprimeries IPS** sont eux-mêmes certifiés PEFC, ce qui donne aux clients la possibilité d'apposer le logo PEFC sur leurs imprimés. La démarche environnementale associée à la certification PEFC peut donc être valorisée tout au long de la chaîne de valeur.

Au-delà de la démarche d'approvisionnement responsable, la société **Imprimeries IPS** souhaite préserver la ressource papier dans ses propres processus de production. Chaque site suit un indicateur lié à la gâche papier, l'objectif étant de diminuer la quantité de déchets papier produits en début d'activité par le réglage et l'ajustement de la rotative.

En 2014, **Imprimeries IPS** a utilisé **10 619 tonnes** de papier pour l'impression de journaux édités pour le compte du **Groupe Spir Communication**. Ce volume inclut la consommation de papier d'**Imprimeries IPS**, ainsi que celle des sous-traitants auxquels le **Groupe** fait appel pour une partie des impressions de **Régicom**. La réduction de 48% par rapport à 2012 (Cf. graphique ci-contre) s'explique en majeure partie par la baisse importante du chiffre d'affaires des magazines TOP et de manière plus contenue Logic Immo.

Consommation de papier des Imprimeries IPS

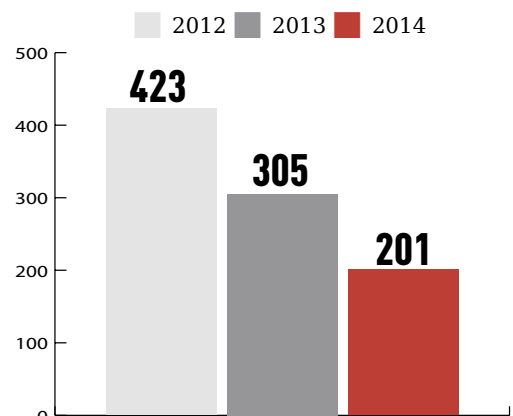


Optimiser l'utilisation d'encre

En 2014, **Imprimeries IPS** et les sous-traitants mandatés par **Régicom** pour imprimer les journaux du **Groupe** ont utilisé **201 tonnes** d'encres d'impression. La forte diminution de la consommation d'encre par rapport à 2013 s'explique par les mêmes raisons que celles du papier exposées ci-dessus.

De manière générale, les équipes des **Imprimeries IPS** veillent à ce que l'utilisation d'encre soit optimisée. Par exemple, les imprimeries ont adopté la technique du retrait sous couleur, qui permet de compenser l'addition des trois couleurs primaires par l'utilisation de la couleur noire seule, ce qui réduit la consommation globale d'encre. De plus, la société **Imprimeries IPS** effectue un traitement des couleurs en amont des fichiers clients, afin d'optimiser leur rendu colorimétrique et ainsi mieux équilibrer les consommations des quatre encres (cyan, magenta, jaune et noir).

Consommation d'encre des Imprimeries IPS



L'eau

Spir Communication prélève de l'eau à des fins de consommation, des fins sanitaires (nettoyage des bureaux et des usines) et des fins industrielles. De par son implantation géographique (France et Suisse), l'approvisionnement en eau n'est pas un enjeu significatif pour le **Groupe**.

Certains sites réalisent mensuellement des relevés de compteurs, en complément du suivi des consommations au travers des factures de fournisseurs. En 2014, la société **Imprimeries IPS** a poursuivi le déploiement de nouveaux systèmes Computer to Plate» (CTP) qui utilisent moins d'eau.

En 2014, le **Groupe Spir Communication** a consommé 22 901 m³ d'eau. La hausse de 17,9% par rapport à 2013 s'explique par la non prise en compte par manque de lisibilité d'un des compteurs d'eau du siège social en 2013. Le pic de consommation en 2012 était quant à lui dû à une fuite d'eau dans un des sites d'**Imprimeries IPS**, qui a été réparée.

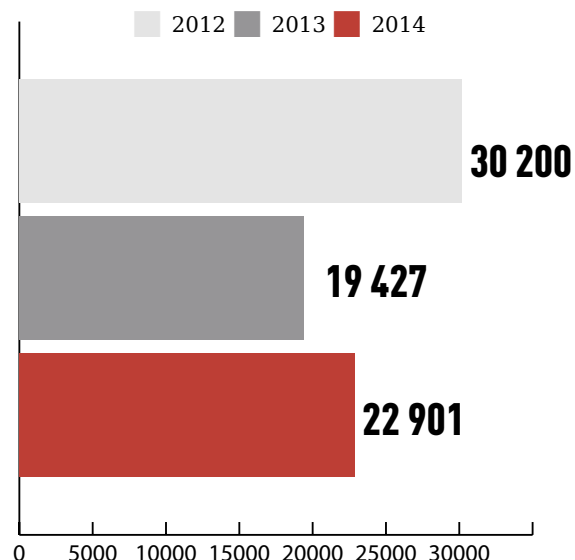
L'énergie

Plusieurs sources d'énergie sont utilisées pour les activités du **Groupe Spir Communication** : d'une part l'électricité et le gaz pour les bâtiments, les process, les salles blanches³ et les parcs informatiques ; d'autre part le carburant pour les flottes de véhicules du **Groupe** et des distributeurs **Adrexo**. Le site de Moncé des **Imprimeries IPS** était le seul à consommer du

fioul. Cet établissement ayant été fermé en 2014, le **Groupe** n'utilise plus cette source d'énergie.

Depuis 2012, le **Groupe** effectue un suivi régulier de tous ces indicateurs afin de pouvoir mesurer leur impact individuel et ainsi réaliser les investissements adéquats.

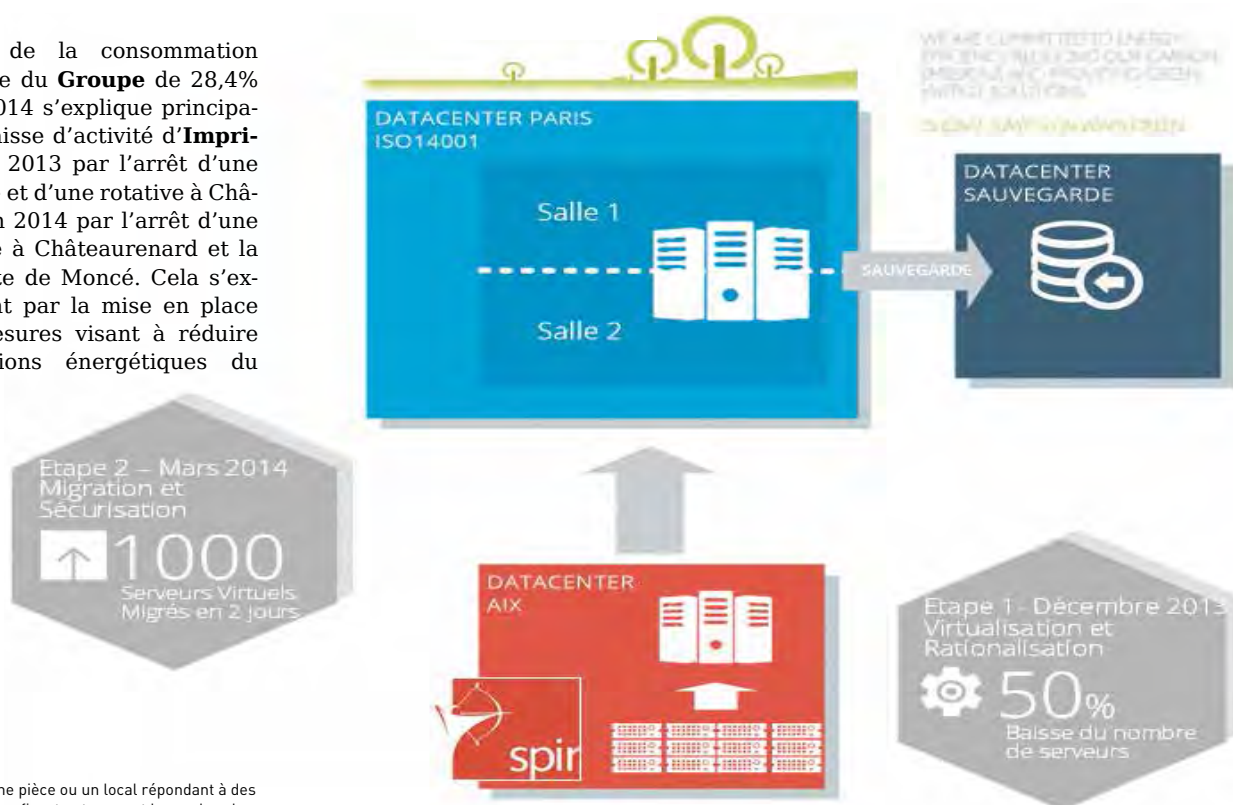
Consommation d'eau (m³)



Consommation énergétique

	Unité	2012	2013	2014	Evolution 2012-14
Consommation d'énergie totale	kWh	40 101 477	37 967 806	28 718 707	-28,4%
Dont:					
- électricité	kWh	23 491 807	21 987 462	17 235 844	-26,6%
- gaz	kWh	15 861 940	15 481 844	11 482 863	-27,6%
- fioul	m3	75	50	0	-100%

La diminution de la consommation d'énergie globale du **Groupe** de 28,4% entre 2012 et 2014 s'explique principalement par la baisse d'activité d'**Imprimeries IPS**, en 2013 par l'arrêt d'une rotative à Moncé et d'une rotative à Châteaurenard et en 2014 par l'arrêt d'une seconde rotative à Châteaurenard et la fermeture du site de Moncé. Cela s'explique également par la mise en place de plusieurs mesures visant à réduire les consommations énergétiques du **Groupe** :



3 - Une salle blanche est une pièce ou un local répondant à des conditions d'hygiène précises fixant notamment le nombre de particules de poussière autorisé par mètre-cube

• En 2013, les consommations électriques d'**Imprimeries IPS** ont été analysées en détail afin d'identifier les variations de puissance des équipements (écart entre la capacité maximale nécessaire et les plages d'utilisation). Par la suite, les contrats d'électricité ont été adaptés pour mieux prendre en compte les besoins réels des sites. Sur l'établissement de Châteaurenard, les températures de chauffage dans les lieux de stockage ont été ajustées afin de réduire la consommation de gaz. En 2014, le site de Fouillois a installé un système de détection lumineuse dans les vestiaires. Enfin, sur le site de Pacy-sur-Eure, le renforcement de l'isolation du four a permis de limiter l'utilisation de gaz.

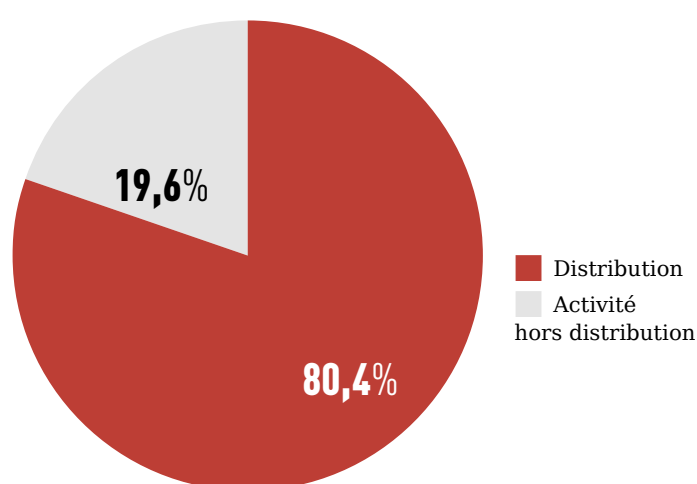
• Au siège social du **Groupe**, des améliorations ont été effectuées au niveau des consommations énergétiques des équipements informatiques. Un projet d'externalisation des salles informatiques a été initié en 2013. La première étape a consisté à virtualiser l'ensemble des serveurs sur des matériels plus récents, et moins consommateurs en énergie. La seconde étape, qui a eu lieu en 2014, a consisté à migrer tous les serveurs virtuels dans un datacenter externalisé mutualisé, également plus efficace énergétiquement. La virtualisation complète aura ainsi permis de diviser par deux le nombre de serveurs physiques (passage de 179 à 85 serveurs), mais également d'absorber la croissance des activités numériques du **Groupe**.

Pour la première fois, **Adrexo** a collecté en 2014 les données de consommations énergétiques de ses centres et sous-dépôts. L'objectif de cette démarche est d'analyser le détail des consommations, d'effectuer un suivi annuel et, à terme, de proposer aux chefs de centres des mesures de réduction et/ou d'efficacité énergétique. La collecte des données a permis de connaître la consommation d'électricité de l'ensemble des centres et sous-dépôts, soit 4 904 532 kWh. Seuls 22 centres utilisent du gaz et leur consommation de ce combustible a représenté 463 685 kWh. La consommation totale d'énergie des centres **Adrexo**, comprenant l'électricité et le gaz, est donc équivalente en 2014 à 5 368 217 kWh⁴.

Consommations de carburant

	Unité	2012	2013	2014	Evolution 2012-14
Consommation totale de carburant	litres	5 370 330	5 352 928	5 177 951	-3,6%
Dont:					
- activité de distribution	litres	4 222 896	4 051 431	4 161 944	-1,4%
- toutes activités hors distribution	litres	1 147 434	1 301 497	1 016 004	-11,5%

Répartition par activité de la consommation de carburant en 2014



C'est principalement **Adrexo** qui consomme du carburant lors de ses activités de diffusion d'imprimés publicitaires : la consommation de la filiale pèse en effet pour 80,4% de la consommation totale de carburant du **Groupe**. En 2014, un appel d'offres a été lancé pour le renouvellement de la flotte des fourgons et petites camionnettes **Adrexo**, et des critères de développement durable (consommation de carburant, émissions de gaz à effet de serre...) ont été intégrés dans la grille d'analyse des réponses. Plus de détails sont présentés dans la partie «Politique d'achats responsables du **Groupe**» ci-dessous.

Au niveau du **Groupe**, les véhicules de fonction sont désormais équipés de la technologie «start and stop», un système qui permet de limiter la consommation de carburant lorsque le véhicule est à l'arrêt.

L'utilisation des sols

Les surfaces bâties du **Groupe**⁵, en propriété ou en location, à usage tertiaire, industriel ou logistique, représentaient un total de 237 556 m² en 2014.

4 - N.B. cette consommation n'est pas incluse dans la donnée consolidée de consommation d'énergie du **Groupe** figurant dans le tableau récapitulatif, étant uniquement disponible pour l'année 2014.
5 - Les surfaces bâties prises en compte pour cet indicateur comprennent les surfaces occupées par **Adrexo**, **Concept Multimédia**, **Advertising Productions**, **Imprimeries IPS**, **Régicom**, **Media Courtage et Spir**.

Minimiser les pollutions et déchets

Réduction des pollutions dans l'air, l'eau et le sol

Spir Communication s'engage à minimiser les pollutions de l'air, de l'eau et du sol induites par ses activités, et en particulier par les sites **Imprimeries IPS** classés ICPE⁶.

Pour limiter les émissions atmosphériques, les installations offset des imprimeries sont munies d'un dispositif de collecte et d'incinération des gaz résiduels. A Reyrieux, un nouveau mécanisme de détection des fuites de gaz a été installé sur les deux sècheurs en 2014. Des systèmes d'aspiration de poussière captent les déchets en suspension issus de l'activité ; ces déchets sont ensuite compactés et stockés dans des bennes dédiées. Les émissions de COV (Composés Organiques Volatils) en sortie des installations sont mesurées une fois par an par une

société agréée. En 2014, **Imprimeries IPS** a émis **1 273 kg de COV**, soit une réduction de 29,2% par rapport à 2012. Cette diminution est due à la fois à l'arrêt d'une rotative à Moncé et une rotative à Châteaurenard au cours de l'année 2013, l'arrêt d'une seconde rotative à Châteaurenard et à la baisse d'activité des autres sites de production en 2014.

Conformément à la réglementation des sites classés ICPE, des inspections et contrôles sont régulièrement menés dans l'objectif de réduire, entre autres, les risques de déversements accidentels pouvant entraîner une pollution des sols. L'ensemble des produits chimiques utilisés par **Imprimeries IPS** est stocké sur rétention. Certains sites d'impression sont équipés de séparateurs d'hydrocarbures

et de bassins de rétention. Ces équipements ont pour objectif de filtrer les eaux pluviales et de piéger les hydrocarbures. Des sociétés spécialisées interviennent régulièrement sur ces équipements afin de pomper les boues souillées et les eaux hydrocarbonnées.

Au niveau des rejets dans l'eau, des procédures ont été mises en place pour éviter les déversements des réservoirs d'encre, et les eaux usées industrielles et résidus sont stockés en attendant d'être pris en charge par un prestataire externe agréé. Aucun rejet n'est effectué dans le réseau d'eau.

A ce jour, la société **Imprimeries IPS** n'a reçu aucune plainte ni réclamation de la part de ses parties prenantes concernant ses impacts environnementaux.

*Suite à la décision de fermer les sites de production de Moncé et de Châteaurenard, **Imprimeries IPS** a fait réaliser un diagnostic de pollution des sols sur chaque site.*

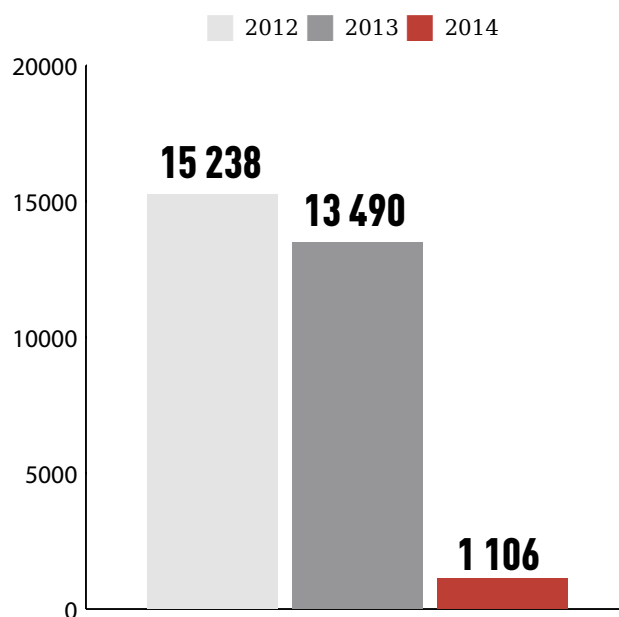
Des analyses approfondies pour 2015 sont en cours.

Par ailleurs, à Moncé, la gestion de la cession d'activité du site a conduit au traitement des cuves en vue de leur recyclage, à l'enlèvement de la cuve de propane et à l'inertage des cuves enterrées afin d'éviter toute pollution après leur utilisation.

*Les principales sources de pollution atmosphérique **Adrexo** sont les émissions de COV dues à l'utilisation de bombes de peinture en aérosol pour le codage des documents à distribuer. Des essais ont été menés pendant deux ans pour limiter l'usage de ces bombes de peinture en aérosol.*

*Le remplacement total des bombes de peinture en aérosol par des marqueurs à eau, sans émissions de COV, a été validé en 2013. Cela permet à **Adrexo** à la fois de supprimer l'un de ses principaux déchets dangereux et de considérablement réduire ses émissions de COV. En 2014, les dernières commandes de bombes de peinture en aérosol ont été passées en juin ; le passage aux marqueurs a déjà permis la baisse d'émissions de COV de 92% par rapport à 2013.*

Emissions de COV Adrexo (kg)



Prévention des nuisances sonores

L'enjeu des nuisances sonores concerne principalement la société **Imprimeries IPS**. Des mesures de bruit sont régulièrement réalisées en limite de propriété sur l'ensemble des sites. En 2014 comme en 2013, toutes les mesures étaient conformes à la législation et aucune plainte n'a été enregistrée.

Gestion des déchets

La réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets font partie des principaux enjeux du **Groupe Spir Communication** en matière de protection de l'environnement.

Les déchets dangereux

L'activité d'impression génère une certaine quantité de déchets dits «dangereux», selon la classification des déchets de l'ACFCI⁷. Il s'agit principalement d'encre d'impression, de résidus de solutions de mouillage, de produits CTP (révélateurs / fixateurs), de lavettes souillées et de solvants pour l'imprimerie.

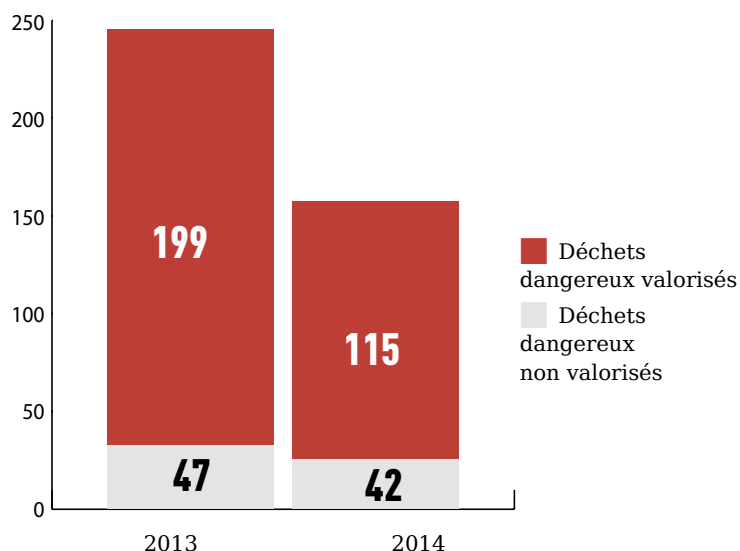
En 2014, la production de déchets dangereux par **Imprimeries IPS** était de **157 tonnes**, soit une diminution de 36% par rapport à 2013. Cette forte baisse s'explique principalement par la cession d'activité du site de Moncé et le déploiement de CTP nouvelle génération.

Dans le cadre de sa politique de gestion des déchets, le **Groupe** cherche à valoriser tous les déchets, y compris les déchets dangereux. Par exemple, les déchets contenus dans les lavettes souillées, qui sont collectées et traitées par un prestataire agréé, sont valorisés à 90%. En effet, 80% de ces déchets sont des hydrocarbures qui seront utilisés en tant que carburant dans une cimenterie, et 10% sont des huiles fines qui seront réutilisées dans les sites du prestataire agréé.

En 2014, 73% des déchets dangereux ont été valorisés, ce qui représente une

baisse par rapport à 2013, où le taux de valorisation était de 81%. Cette baisse est principalement liée à une évolution de la méthode de calcul des données : en 2014 ont été intégrées les quantités de déchets dangereux pour lesquelles **Imprimeries IPS** n'avait pas encore le retour définitif des Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD). Les années précédentes, ces quantités étaient uniquement prises en compte lors de la réception des BSD. De plus, en l'absence d'information sur les BSD finaux, les quantités manquantes ont été comptabilisées comme non valorisées.

Déchets dangereux d'Imprimeries IPS (t)



En ce qui concerne **Adrexo**, les bombes de peinture en aérosol sont le seul déchet dangereux significatif généré par l'activité de diffusion d'imprimés publicitaires. Suite aux expérimentations menées ces dernières années par des centres pilotes et la Direction hygiène et sécurité, les bombes de peinture en aérosol ont été remplacées progressivement par des marqueurs à eau à compter de mars 2014. Ces marqueurs étant composés de pigments et d'eau, ils ne sont pas classés comme déchets dangereux car exempts de tout produit chimique.

Les déchets électriques et électroniques

Au niveau du **Groupe**, une attention particulière est portée aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). **Spir Communication** veille à prolonger la durée de vie de ses équipements électriques et électroniques (EEE) autant que cela est possible, étant donné les rapides évolutions technologiques de ces catégories de produits. L'analyse de

la gestion du parc informatique de **Spir Communication** a montré qu'un peu moins de 80% du matériel mis au rebut a plus de 7 ans. À titre de comparaison, la durée d'usage moyenne des imprimantes (domestiques et professionnelles) en France est de 3 à 5 ans, et de 3 à 12 ans pour les ordinateurs portables⁸.

Par ailleurs **Spir Communication** as-

sure un suivi de la collecte et du recyclage de ses DEEE. En 2014, plus de 2/3 du matériel remis au prestataire spécialisé a été réparé et réutilisé. Le matériel restant est mis au rebut et traité par une société basée à Lyon, qui fait notamment appel à un ESAT pour le démantèlement de certains produits spécifiques.

7 - Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie

8 - Source: "La durée de vie des équipements électriques et électroniques », ADEME, Juillet 2012

Les déchets non-dangereux

Les déchets non-dangereux forment la majeure partie du volume total des déchets du **Groupe**, et ce sont les filiales **Imprimeries IPS et Adrexo** qui en produisent les quantités les plus significatives. Leurs déchets incluent des emballages en carton ou plastique, des palettes en bois, du papier bureautique et d'autres déchets industriels banals (DIB).

Adrexo a renforcé en 2013 ses consignes de tri sur le territoire national et a installé un outil informatique interne pour mieux suivre les volumes de déchets collectés par l'ensemble de ses centres. Les résultats sont très positifs : en un an, le pourcentage de sites participant à la collecte et au recyclage des déchets est passé de 46% à 71% pour les déchets en carton, et de 41% à 70% pour les déchets en plastique.

Soucieuse de poursuivre l'amélioration du tri des déchets, la Direction RSE **Adrexo** a mené au cours du second semestre 2014 une étude visant à recycler un nou-

veau déchet : les cerclages plastiques entourant les palettes. Sans tri, ils sont classés comme des DIB et ne sont pas réutilisés. Les résultats de l'étude étant concluants, de nouvelles consignes de tri ont été diffusées en décembre 2014. Le tri des cerclages plastiques a démarré dans une large majorité des centres au 1^{er} janvier 2015. Une fois triés, ils seront collectés puis recyclés par un prestataire spécialisé.

En 2014, **Imprimeries IPS et Adrexo** ont généré **23 468 tonnes** de déchets non dangereux, soit 3,7% de moins qu'en 2013. Grâce à une politique proactive de réduction des impacts des déchets, **99,7%** des déchets non-dangereux ont été valorisés en 2014, soit par recyclage, soit par incinération avec récupération de l'énergie générée.

Un exemple de la politique de recyclage conduite par **Adrexo** est le traitement des palettes en bois utilisées par les centres : en 2014, la totalité de ses 15 806 tonnes de palettes a été valorisée.

Les palettes sont soit revendues en état, soit réparées puis vendues, soit broyées et transformées en de nouveaux produits (par exemple : meubles, panneaux à particules, granulés de chauffage).

Au sein d'**Imprimeries IPS**, la totalité des déchets papiers et cartons est collectée par un prestataire agréé, qui les trie et les valorise. Ces déchets sont ensuite transformés en Fibres Cellulosiques de Recyclage (FCR), puis en de nouveaux produits (cartons, papier journal, etc.). En 2014, **Imprimeries IPS** a investi dans une nouvelle ligne de rogne avec aspiration afin d'améliorer la compression et le compactage automatique des déchets papiers, ce qui a permis l'optimisation du traitement de ces déchets.

Quant aux plaques offset en aluminium des imprimeries, 100% de l'aluminium est recyclé et réutilisé en tant que matière première, l'aluminium ayant la capacité d'être recyclé à l'infini sans perdre ses caractéristiques physiques.

Production de déchets **Adrexo** et **Imprimeries IPS** :

	Unité	2012	2013	2014	Evolution 2012-14
Déchets non dangereux	tonnes	25 827	24 377	23 468	-9,1%
Déchets non dangereux valorisés	tonnes	25 694	24 260	23 408	-8,9%
Taux de valorisation		99,5%	99,5%	99,7%	+0,02%

Par ailleurs, au siège social du **Groupe**, des poubelles collectives de tri pour le papier de bureau ont été installées en septembre 2014. Sur les quatre derniers mois de l'année, cela a déjà permis le recyclage de 3 755 kilos de papier.

La prise en compte du cycle de vie du papier



Spir Communication considère que le papier imprimé ne doit pas devenir un déchet, mais une matière première à valoriser et à inscrire dans une économie circulaire⁹. Depuis 2007, le **Groupe** est associé et administrateur de la société Eco-Folio, éco-organisme des papiers, et participe au suivi de la feuille de route fixée par agrément ministériel : faire progresser le recyclage des papiers par la performance collective et la maîtrise des impacts sur les activités économiques. Depuis le 1^{er} janvier 2013, le barème éco-différencié d'Eco-Folio est entré en vigueur.

L'éco-contribution est calculée en fonction de la quantité de papier émise, puis modulée par un système de bonus/malus, en fonction de l'origine de la fibre et de sa recyclabilité.

Depuis la mise en place de ce barème éco-différencié, **Imprimeries IPS** propose à ses clients et à ses prospects :

- en amont, de les accompagner dans l'éco-conception de leurs documents avant la mise sur le marché du document imprimé,
- en aval, de leur transmettre les informations nécessaires pour pré-déclarer les tonnages mis sur le marché.

Dans l'activité de distribution, **Adrexo** veille à promouvoir des bonnes pratiques d'éco-conception : la société encourage certains de ses clients à concevoir leurs imprimés publicitaires sur du papier de grammage faible, en recto verso, sur du papier issu de forêts gérées durablement, sans reliure à base de colle, et sans vernis dans la majorité des cas. Ensuite, le

ciblage précis des boîtes aux lettres sur une zone géographique optimisée constitue non seulement un gage d'efficacité de diffusion pour le client, mais aussi un moyen de n'imprimer que les quantités utiles. Une équipe de 10 spécialistes en géomarketing conseille les clients et optimise la diffusion des imprimés. Enfin, plusieurs actions sont menées pour réduire les impacts des prospectus lors de leur distribution et leur fin de vie :

- En 2013, un courrier d'information a été transmis à 2 600 communautés de communes pour expliquer la signification des messages «stop pub» affichés par les particuliers en France. L'objet de ce courrier portait sur les caractéristiques écologiques du papier (ressource naturelle et matière renouvelable et recyclable) ainsi que sur la filière économique liée à l'activité de distribution des imprimés publicitaires (250 000 emplois). Une démarche similaire a été entreprise auprès des villes de Marseille et de Lyon.
- Un «link» (poignée publicitaire) sur le tri des déchets a été inséré en 2014 dans les prospectus distribués afin de sensibiliser le grand public aux gestes de tri. Sous forme de bande dessinée, ce link a également été affiché sur les sites internet d'**Adrexo** et de Com Média, le groupement des entreprises du secteur de la communication et de la publicité.
- **Adrexo** s'engage auprès de ses clients à recycler 100% des prospectus en retour de distribution.

Le Tri du papier : c'est l'affaire de tous !



Ayez le bon geste !

Adrexo s'implique au quotidien dans le tri et le recyclage

ADREXO
www.adrexo.fr

9 - L'économie circulaire est un modèle économique qui a pour objectif un développement durable et qui a pour principe d'utiliser les déchets comme des ressources pour produire d'autres produits.

ADREXO la réussite à portée de main



1. Je respecte le **STOP-PUB** : il concerne les personnes qui ne lisent JAMAIS de prospectus.

Respecter le STOP-PUB = respecter le choix de chacun.

CAS PARTICULIER : les communications institutionnelles (conseil général, mairies, etc.) sont à mettre dans toutes les boîtes aux lettres malgré le STOP-PUB. Ce n'est pas considéré comme de la publicité.

2. Pour les autres, les lecteurs de prospectus, même occasionnels, j'encourage **LE TRI SELECTIF**.

Un prospectus lu, puis jeté dans une poubelle bleue ou jaune, c'est une nouvelle matière première → on la recycle et on en fait de nouveaux produits. C'est un cycle vertueux.



Adrexo et le stop-pub

Adrexo a défini un positionnement clair face au stop-pub :

- le stop-pub est la solution pour les personnes qui ne lisent jamais les prospectus,
- pour les autres, l'alternative responsable consiste à jeter les prospectus dans une poubelle de tri sélectif après lecture.

Adrexo a toujours respecté le stop-pub et sensibilise régulièrement les chefs de centre et les distributeurs au respect de cette consigne.

Changement climatique

Le Bilan Carbone® d'Adrexo

Suite à la réalisation d'un Bilan Carbone® sur les données 2011, **Adrexo** s'est engagée dans la mise en place de plusieurs actions pour réduire ses émissions de CO2 :

- Les formations à l'éco-conduite (Cf. partie «programmes d'éducation et de formation à la protection de l'environnement» ci-dessus).
- Le renouvellement des véhicules par des plus performants : en 2013, le renouvellement des deux tiers de la flotte automobile **Adrexo** a permis une économie de carburant et une réduction de 6,6% d'émissions de CO2 par kilomètre par rapport à la flotte précédente.
- L'intégration de critères environnementaux lors des appels d'offres transport : en 2014, pour ses centres d'Ile de France, **Adrexo** a exigé auprès du prestataire de traitement des déchets qu'au moins 5% de ses déchets recyclables soient transportés par fret

fluvial. Le fret fluvial est un mode de transport moins émetteur de gaz à effet de serre que le transport routier. Par cet engagement, **Adrexo** soutient concrètement le développement de ce mode de transport alternatif moins polluant. **Adrexo** a également demandé à ce que ses déchets papier soient recyclés en France ou en Europe.

Pour la première fois, **Adrexo** a cette année collecté les données de consommation énergétique de ses centres et sous-dépôts. Les émissions de gaz à effet de serre associées à la consommation d'électricité de l'ensemble de ses dépôts et sous-dépôts, et à la consommation de gaz de 22 dépôts, ont représenté 495 tonnes d'équivalent CO2.

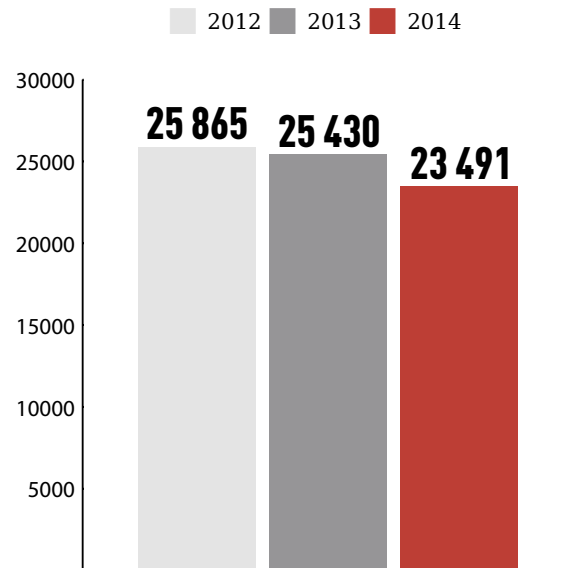
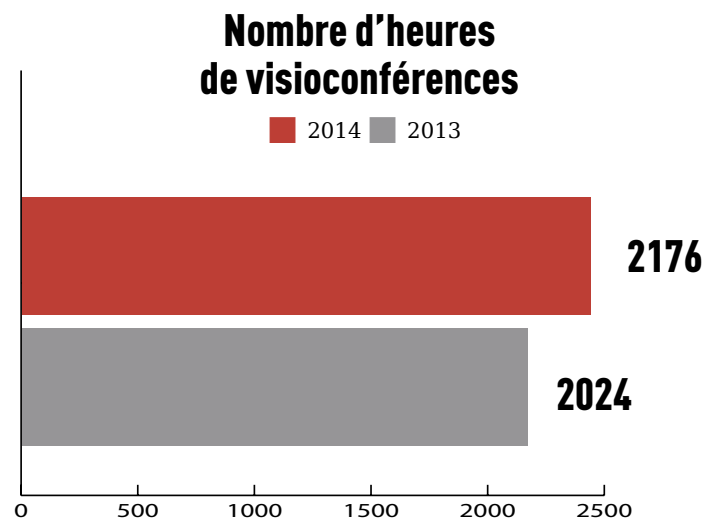


Une prise de conscience au niveau du Groupe

Dans toutes les filiales de **Spir Communication**, les déplacements en train plutôt qu'en avion sont privilégiés, notamment pour le trajet Aix-en-Provence - Paris. Par ailleurs, le transport étant l'une des sources importantes d'émissions de GES du **Groupe**, des mesures visant à remplacer les déplacements par des visioconférences et à optimiser les distances parcourues en voiture par les commerciaux sont déployées depuis 2012. Ainsi, en 2014, 1 786 visioconférences ont eu lieu (soit 150 de plus qu'en 2013), représentant un total de 2 176 heures pour un nombre moyen de 149 visioconférences par mois.

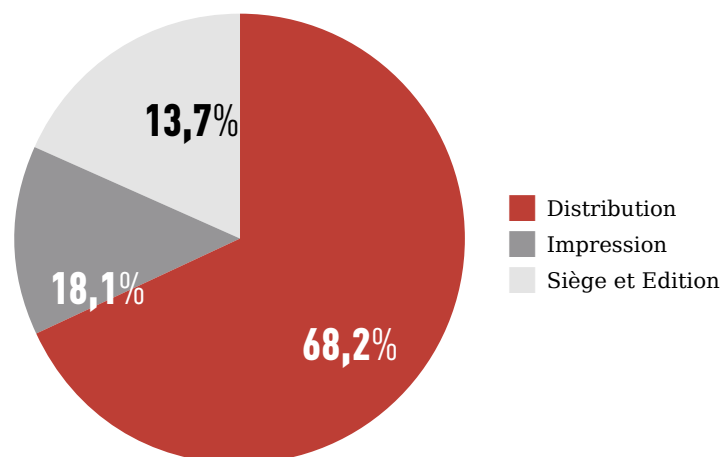
En 2014, les émissions de GES de l'ensemble des filiales du **Groupe** étaient de **23 491 tonnes¹⁰** d'équivalent CO₂, ce qui représente une baisse de 7,6% par rapport à 2013. Cette réduction est principalement liée à la baisse d'activité des **Imprimeries IPS**.

Emissions de GES du groupe (t CO₂ eq)



Répartition par activité de la consommation de carburant en 2014

Adrexo est le premier émetteur du **Groupe** : les émissions issues des véhicules de diffusion (c'est à dire les véhicules des distributeurs et les véhicules de fonction et de service) représentent environ 68,2% des émissions totales.



L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Les activités du **Groupe Spir Communication**, étant principalement des prestations de services, sont peu exposées aux risques liés aux conséquences du changement climatique.

Quant à **Imprimeries IPS**, la société n'a pas identifié de risque majeur justifiant une politique spécifique d'adaptation à court et moyen terme.

Ancrage territorial

Favoriser le développement de l'économie locale

Relations et dialogue avec les parties prenantes

Quatre valeurs animent le **Groupe** : solidarité, professionnalisme, implication et responsabilité. Ce sont ces valeurs qui guident la stratégie et le dialogue de l'entreprise avec ses parties prenantes. La volonté de développer un fort ancrage territorial a naturellement débouché sur la promotion de relations de proximité avec les internautes-lecteurs-consommateurs, les clients, la jeunesse, le monde associatif, et le tissu économique, politique et administratif local.

Avec ses journaux gratuits et l'intégration de supports digitaux, l'objectif de **Spir Communication** est de mettre en relation les acteurs de l'économie locale, faciliter les échanges et dynamiser le commerce. Le **Groupe** est ainsi un acteur économique local de premier plan et un véritable créateur de lien social.

- Agence spécialisée en communication locale, **Regicom** est le partenaire des petites entreprises, artisans et commer-

çants locaux, pour leur communication de proximité. Au-delà du magazine gratuit TOP, **Regicom** permet aux professionnels locaux de disposer d'outils de marketing digital performants : création de sites web, d'applications mobile et Facebook, campagnes email et SMS, référencement Adwords grâce à son statut de régie locale Google, etc. S'appuyant sur une gamme de solutions de communication on et off-line, **Regicom** permet aux petites entreprises locales de se faire connaître, de recruter ou de fidéliser leur clientèle, de faire connaître leur enseigne et de promouvoir leurs meilleures offres.

- **Concept Multimedia** est spécialisée dans les annonces immobilières avec sa marque Logic-Immo.com, connue sur l'ensemble du territoire, son site web, ses applications mobiles et ses 33 éditions régionales papier gratuites. Elle a fait paraître au cours de l'année 2014 dans son édition du Havre deux numéros

«tirés à part» encartés au centre de son magazine réservant exclusivement cet espace à des annonces concernant des biens immobiliers, dont le prix était inférieur à 180 000 euros, privilégiant ainsi notamment l'accès au marché immobilier aux primo-accédants.

- **Adrexo** propose aujourd'hui aux annonceurs de développer l'efficacité de leurs campagnes avec des services et des offres de diffusion cross-média complémentaires à la boîte aux lettres : conception et impression des documents, diffusion de la main à la main, par e-mail et SMS, et sur Internet avec l'édition du site promodéclic.fr. Ces activités représentent 8% du chiffre d'affaires d'**Adrexo** et viennent renforcer son métier historique en apportant une audience complémentaire, mais aussi conseil et expertise, à ses clients locaux et nationaux.

Parties prenantes de Spir Communication	Supports du dialogue
Clients	Blogs, site internet, réunions, Livret RSE Adrexo
Fournisseurs, sous-traitants	Réunions, questionnaire RSE, Charte de la Médiation
Commerçants, Internaute-Lecteurs-Consommateurs	Imprimés publicitaires, «links», petites annonces, informations promotionnelles digitales (smartphone, tablettes)
Salariés et Syndicats	Blogs, newsletters, sites intranet, sites internet, «Journal des Adrexiens», accords collectifs, réunions IRP
Secteur éducatif et associatif	Partenariats, mécénat
Pouvoirs publics et Collectivités locales	Imprimés publicitaires, courriers sur le stop-pub et le soutien au recyclage
Acteurs de la communication et de la publicité	Participation à la plateforme Com Média, participation aux conseils d'administration Eco-Folio

Impact sur l'emploi local

Par sa présence sur l'ensemble du territoire français, **Adrexo** représente localement un acteur économique d'importance en matière d'emplois et de revenus financiers pour les collectivités territoriales.

Adrexo se positionne en véritable intégrateur social en offrant un emploi, un salaire et un statut à des personnes peu ou non qualifiées, souvent en quête d'un premier emploi ou d'un complément d'activité. L'entreprise propose notamment des emplois de distributeur d'imprimés publicitaires en CDI à temps partiel. Etre distributeur publicitaire chez

Adrexo, c'est avoir un emploi près de chez soi, adapté à ses disponibilités. La distribution permet de bénéficier d'un revenu supplémentaire : elle peut correspondre aux besoins des étudiants recherchant une activité compatible avec leur emploi du temps, mais aussi à ceux des personnes retraitées souhaitant compléter leur pension, des mères au foyer ou encore des personnes travaillant à temps partiel en attente de retrouver un emploi à temps plein. Accessible à tous sans conditions de diplôme, le métier de distributeur d'imprimés publicitaires peut également être l'opportunité pour les

demandeurs d'emploi de revenir dans le monde du travail dans de nombreux territoires.

Depuis plusieurs années, l'entreprise a intégré dans sa démarche de recrutement l'insertion de publics défavorisés, tels que des personnes en chômage de longue durée, des anciens détenus ou des personnes en situation de précarité. En 2013, **Adrexo** a renforcé cet engagement en devenant membre de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), qui œuvre depuis 1993 contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Actions de partenariat et de mécénat

La démarche de partenariat et de mécénat de **Spir Communication** consiste principalement à promouvoir la jeunesse et à apporter un soutien à des ONG et associations locales.

Partager les savoir-faire et ouvrir les portes du monde de l'entreprise aux étudiants

Depuis près de 10 ans, le **Groupe Spir Communication** s'est rapproché de partenaires majeurs universitaires et de grandes écoles telles que Sciences Po Aix, Kedge Business School Marseille-Bordeaux ou l'ESC Montpellier, afin de partager avec les étudiants l'ex-

périence de l'entreprise et les métiers du **Groupe**.

Adrexo s'est également rapproché de différentes écoles proposant des niveaux de formation Bac +2/+3 sur l'ensemble du territoire national.



Le tissu associatif : une visibilité accrue grâce au magazine TOP

Depuis 2011, la société Régicom, filiale du **Groupe Spir Communication** et éditeur du magazine TOP, s'engage auprès d'associations caritatives et humanitaires françaises en relayant gracieusement leurs campagnes dans ses magazines. À tour de rôle et selon les temps forts annuels des associations, des parutions gracieuses sont éditées dans les 88 éditions du média.

En 2014, 8 associations, fondations et

ONGs ont bénéficié de ces actions de mécénat. Parmi les plus connues : Vaincre la Mucoviscidose, Les Petits Princes, Aides et Le Secours Catholique. Au cours de l'année 2014, 11 campagnes publicitaires ont été diffusées, avec des objectifs de communication multiples : sensibilisation du grand public, recrutement de bénévoles, collecte nationale de denrées alimentaires, appels aux dons, appels aux legs, campagnes institutionnelles,

etc. Au total, 508 encarts sont parus dans les magazines TOP pour ces associations, soit l'équivalent de 207 pleines pages. Ces associations sont élues selon leur engagement sur des sujets au cœur des préoccupations des français et selon leur ancrage local en accord avec l'implantation des magazines TOP partout en France.



Appliquer la RSE dans la chaîne d'approvisionnement

La politique d'achats responsables du Groupe

Le **Groupe Spir Communication** a élaboré une politique d'achats responsables en 2012 en collaboration avec la Direction RSE. Son objectif est d'intégrer des critères de développement durable de manière progressive dans la notation de ses appels d'offres. Cette mesure permet au **Groupe** de marquer son implication dans ce domaine sans pour autant pénaliser les fournisseurs qui n'auraient pas encore intégré cet aspect à leur activité. **Spir Communication** s'engage à intégrer un critère portant sur une thématique RSE spécifique dans l'ensemble de ses appels d'offres. Ce critère varie en fonction des catégories d'achats concernées. A terme, l'objectif de la Direction achats du **Groupe** est d'augmenter le poids des critères responsables dans les appels d'offres à **10%**. En ligne avec ces engagements, le **Groupe** a mis en place un Comité Achats Responsables, composé de l'équipe de la Direction achats, d'un responsable QSE et de la Direction RSE.

Plusieurs exemples illustrent la mise en œuvre de la démarche d'achats responsables du **Groupe** :

Les appareils d'impressions

Le renouvellement des appareils d'impressions multi-fonctions (imprimantes,

fax, photocopieurs) est le premier appel d'offres à avoir bénéficié en 2013 de l'application de critères de développement durable. Le **Groupe** a pris en compte les critères suivants :

- les économies de papier et de consommables liées à des possibilités de programmations de type recto-verso par défaut ou suppression des impressions non récupérées,
- l'éco-conception des machines (possibilité de recycler les matières utilisées pour la fabrication des appareils), - l'existence d'une filière de collecte et de recyclage des consommables (cartouches, toners) mais également des appareils obsolètes,
- l'existence d'une politique environnementale chez le fournisseur.

Au total, le volet développement durable a représenté 6,6 % de la note globale de l'appel d'offres.

Les fourgons Adrexo

En 2014, **Adrexo** a lancé un appel d'offres pour l'achat de nouveaux fourgons pour la société. Deux critères environnementaux ont été intégrés : les émissions de CO2 et la consommation de carburant. Au total, ces deux critères ont compté pour environ **20%** de la note finale. Les 177 véhicules sélectionnés consomment jusqu'à 7,3% de litres de carburant par

kilomètre en moins que les précédents, et émettent jusqu'à 7,8% d'émissions de CO2 en moins.

Les services de transport

Pour les appels d'offres relatifs au transport, **Adrexo** prend en compte et analyse les critères suivants : la signature de la charte Ademe «*Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent*», la formation des chauffeurs à l'éco-conduite, l'utilisation de véhicules électriques ou répondant aux normes Euro 5, le taux de remplissage des véhicules, la sensibilisation du personnel au développement durable et la politique d'achats responsables du transporteur.

Le papier de bureau

En 2014, des tests ont été conduits au **siège social** de Spir Communication sur l'utilisation de papier 100% recyclé pour les directions support du **Groupe**. Les résultats étant positifs, l'achat et l'utilisation de papier recyclé ont été adoptés à 80% par le siège social d'**Adrexo** (les 20% restants étant dédiés à certains courriers et présentations nécessitant des types de papier spécifiques) et à 100% par la Direction juridique et la Direction des achats du **Groupe**.

La promotion de relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs

Sous-traitants

Le **Groupe Spir Communication** sous-traite une partie de ses activités, notamment lorsqu'il ne dispose pas des moyens humains et matériels adéquats pour assurer les prestations qui lui sont confiées par ses clients. C'est ainsi qu'**Adrexo** sous-traite la distribution dans certaines zones rurales qu'elle ne peut pas couvrir et une partie de son activité transport pour laquelle elle ne dispose pas des véhicules adaptés.

La société **Imprimeries IPS** peut être amenée à sous-traiter une partie de son impression si elle ne dispose pas des moyens techniques pour assurer tout ou partie de la prestation confiée par ses clients.

Le **Groupe Spir Communication** vérifie que les sous-traitants disposent des compétences et des capacités logistiques, techniques et humaines pour permettre la réalisation des prestations confiées.

Il veille au respect par les sous-traitants de la qualité des prestations sous-traitées et des obligations légales et réglementaires notamment en matière de droit du travail, de fiscalité, de sécurité sociale et de sécurité.

Fournisseurs

Le **Groupe Spir Communication** a signé le 11 décembre 2012 la charte de médiation¹¹, élaborée conjointement par la Médiation du Crédit et la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France (CDAF). Cette charte a pour objectif d'engager les grands donneurs d'ordres signataires à mettre en place une démarche de progrès vis-à-vis de leurs fournisseurs, et notamment des petites et moyennes entreprises.

Le **Groupe Spir Communication**, tout comme les autres entreprises qui ont signé ladite charte, manifeste sa volonté de travailler avec les fournisseurs dans

la connaissance et le respect des droits et devoirs de chacun.

La charte énumère 10 engagements pour des relations plus responsables et plus durables avec les fournisseurs. Par exemple, le donneur d'ordres doit assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs, apprécier le coût total de l'achat, intégrer la problématique environnementale, veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise, réduire les risques de dépendance réciproque entre donneurs d'ordre et fournisseurs, et fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs.

Enfin, **Spir Communication** a décidé en 2014 d'intégrer un questionnaire sur les politiques RSE des fournisseurs avec lesquels un contrat cadre a été signé. Ce questionnaire devrait être envoyé aux fournisseurs concernés à partir du premier trimestre 2015 et leurs réponses seront ensuite analysées par la Direction RSE.

Renforcer l'éthique et la déontologie

Le **Groupe Spir Communication**, en tant qu'entreprise d'édition, d'impression et de diffusion d'imprimés publicitaires, n'est pas fortement exposé à des risques de corruption. Toutefois, **Spir Communication** a établi deux chartes qui contribuent à renforcer l'éthique au sein de ses activités :

- la charte déontologique permet au **Groupe** de bâtir avec ses partenaires fournisseurs et sous-traitants des relations fondées sur l'honnêteté, la confiance et le respect. Cela nécessite la mise en place de repères clairs, précis et incontournables dans la gestion des relations entre les collaborateurs du **Groupe** et les sous-traitants ou fournisseurs.

- la charte des initiés, formalisée en novembre 2012 par la Direction Financière du **Groupe** dans le respect du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, précise les mesures permanentes de protection des informations privilégiées (fenêtres d'abstention, validation de la liste, sanctions...) et les modalités de déclaration des transactions boursières sur les titres **Spir Communication** des personnes initiées.

Note méthodologique

Méthodologie de reporting

PRINCIPES DU REPORTING

Sur la base des principes de reporting du GRI (Global Reporting Initiative), le rapport RSE du **Groupe Spir Communication** applique les principes suivants :

- Clarté : le **Groupe Spir Communication** s'efforce de présenter une information compréhensible par le plus grand nombre, tout en maintenant un niveau de détail approprié.
- Pertinence : le contenu de ce rapport se concentre sur les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux les plus significatifs pour les activités du **Groupe**.
- Régularité : le **Groupe Spir Communication** s'engage à produire et à publier chaque année un rapport RSE.
- Exactitude : le **Groupe** s'efforce de s'assurer de l'exactitude des données publiées, par des contrôles internes manuels et automatiques.

Un Protocole de Reporting a été élaboré par la Direction du **Groupe Spir Communication**. Il décrit la méthodologie générale de reporting et précise les modalités de collecte, de calcul et de contrôle pour chaque indicateur. Ce document est disponible sur demande auprès de la Direction Juridique du **Groupe Spir Communication**.

Indicateurs de reporting

CHOIX DES INDICATEURS

Les indicateurs ont pour objectif de suivre les engagements et la performance du **Groupe Spir Communication** au regard de ses principaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Ils ont été choisis par le **Groupe** pour leur pertinence par rapport à ses activités, ainsi que pour répondre aux exigences réglementaires du décret d'application de l'article 225 de la loi dite « Grenelle 2 » relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

MODALITES DE COLLECTE DES DONNEES

Le système de collecte des données est fondé sur une double remontée d'informations permettant la collecte de données qualitatives et quantitatives. Pour les informations qualitatives, les informations ont été transmises par email et compilées dans des fiches classées par thématique. Quant aux données quantitatives environnementales, elles ont été collectées par les différents responsables de collecte grâce à un outil tableur. Enfin, pour les données quantitatives sociales, la collecte s'est également effectuée avec un outil tableur, auprès de **Concept Multimédia Switzerland** et de la Direction des Ressources Humaines au siège social du **Groupe** pour les informations concernant toutes les autres filiales du **Groupe**.

PÉRIODE DE REPORTING

La période retenue pour le présent rapport social, environnemental et sociétal du **Groupe Spir Communication** est l'année calendaire du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Le périmètre de reporting pour les informations sociales, environnementales et sociétales couvre l'ensemble des activités dont le **Groupe Spir Communication** a le contrôle opérationnel en France et en Suisse au 31 décembre 2014, pour les activités d'impression, de diffusion d'imprimés publicitaires et d'édition. Plus précisément, le périmètre englobe le siège **Spir Communication S.A.** et les filiales suivantes : **Adrexo, Advertising Productions, CIP, Concept Multimédia, Concept Multimédia Switzerland** (hors environnement), **Imprimeries IPS, Média Courtage¹² et Régicom**. Il convient de noter que le périmètre de la société **Adrexo** comprend 309 locaux. Celui d'**Imprimeries IPS** comprend les sites de production de Châteaurenard, Fouillois, Pacy-sur-Eure et Reyrieux.

MODALITES DE CONSOLIDATION DES DONNEES

La consolidation des données quantitatives a été réalisée automatiquement par les outils tableurs utilisés pour la collecte. Les données environnementales ont été d'abord collectées par les responsables en charge du reporting, notamment par la Direction RSE **Adrexo** et le responsable QSE d'**Imprimeries IPS**, puis consolidées au niveau **Groupe**. Les données sociales ont été collectées par la Direction des Ressources Humaines du **Groupe** et la filiale **Concept Multimédia Switzerland**, puis consolidées au niveau **Groupe**.

MODALITES DE CONTROLES DES DONNEES

Des contrôles de cohérence ont été effectués par les responsables de la collecte des données au niveau des filiales, puis par les responsables au niveau **Groupe**. Les outils tableurs utilisés pour la collecte donnent la possibilité d'insérer des commentaires explicatifs, facilitant ainsi le contrôle interne.

PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES SUR LES INDICATEURS COLLECTÉS

Les méthodologies utilisées pour certaines informations sociales, environnementales ou sociétales peuvent présenter des limites, notamment pour les raisons suivantes :

- La disponibilité parfois limitée des données nécessaires aux calculs,
- Les modalités pratiques de collecte et de saisie des données.

Par conséquent, les définitions, les périmètres de reporting et les méthodologies spécifiques utilisés pour certains indicateurs sont précisés dans la partie suivante.

SPÉCIFICITÉS MÉTHODOLOGIQUES

Précisions méthodologiques concernant les indicateurs sociaux

Effectifs

Les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée, y compris les contrats alternants et aidés, sont pris en compte dans le calcul des effectifs du **Groupe**. En revanche, les stagiaires, intérimaires et prestataires externes en sont exclus.

Absentéisme

Les motifs d'absence pris en compte dans le nombre de jours d'absence moyen par collaborateur communiqué sont les suivants :

- maladie (mi-temps thérapeutique, maladie, invalidité),
- accidents de travail, de trajet et maladie professionnelle,
- congés pour événements familiaux,
- absences autorisées payées (hors préavis payé non travaillé, hors congé de reclassement) et non payées (hors mise à pied conservatoire et disciplinaire, congés sans solde, chômage partiel et congé sabbatique),
- grèves.

Heures de formation

Les heures de formation communiquées sont les heures de formation attestées (d'une durée minimum de 1 journée de 7 heures ou agréées par l'OPCA) qui regroupent les formations imputables au titre de la formation professionnelle continue, les DIF, les bilans de compétences, les périodes de professionnalisation et les VAE. Sont exclus les CIF et les contrats de professionnalisation. Par ailleurs le nombre de journées de formation communiqué correspond à la somme des durées des actions de formation dispensées (une action de formation dispensée à plusieurs stagiaires n'est comptée qu'une fois) alors que les heures de formation communiquées tiennent compte du nombre de stagiaires qui ont suivi les actions de formation.

Accidents du travail

Sous la terminologie « accidents du travail », il a été regroupé les accidents de travail et de trajet survenus au cours de l'année civile 2014 et déclarés cette même année.

Précisions méthodologiques concernant les indicateurs environnementaux

Pourcentage de sites IPS certifiés Imprim'Vert, PEFC, ISO 9001 et ISO 14001

Cet indicateur couvre les sites de production d'**Imprimeries IPS**, soit Châteaurenard, Fouillois, Pacy-sur-Eure et Reyrieux.

Consommation de papier et d'encre

Les consommations de papier et d'encre reportées sont calculées par rapport à la production de journaux imprimés par **Imprimeries IPS** pour le compte du **Groupe**. Les données papiers sont issues du stock papier (comparatif entre les entrées et les sorties). La quantité d'encre utilisée est déterminée sur la base d'une moyenne de consommation lors des impressions **Groupe**.

Part du papier éco-labellisé

La part de papier certifié PEFC est calculée par rapport aux achats de papier globaux au cours de l'année 2014 d'**Imprimeries IPS**. Afin d'identifier les papiers certifiés PEFC, chaque fournisseur est régulièrement interrogé sur la validité de son certificat et de son numéro de chaîne de contrôle.

Volume d'eau prélevé sur le réseau

Les données de consommation d'eau sont reportées sur un périmètre incluant les sites **Imprimeries IPS**, le siège social du **Groupe** et les filiales pour lesquels les données sont disponibles hors **Media Courtage** et **Concept Multimédia Switzerland**. Sont exclus de cette consommation les établissements secondaires pour lesquels l'eau est comptabilisée dans les charges et donc non quantifiable. Nous entendons par établissements secondaires les agences, centres ou tout autre bâtiment qui n'est pas considéré comme le siège social. En cas de données manquantes, les consommations d'eau ont été estimées sur la base des données de production pour les sites **Imprimeries IPS**, et sur la base d'un *pro rata temporis* pour les bâtiments du siège social.

Consommation d'énergie (électricité, gaz et fioul)

Les données consolidées de consommation d'énergie sont reportées sur un périmètre incluant les sites d'**Imprimeries IPS**, le siège social du **Groupe** et les filiales pour lesquels les données sont disponibles hors **Concept Multimédia Switzerland**.

En 2014, les consommations d'électricité et de gaz des centres **Adrexo** ont également été reportées de manière distincte. Les données d'électricité d'**Adrexo** couvrent tous les dépôts et sous-dépôts : en effet, une extrapolation linéaire sur la base des m² a été réalisée pour mesurer la consommation des 77 dépôts (sur 296 centres au total) n'ayant pas transmis de données, soit une estimation faite sur un peu plus d'un quart des dépôts n'ayant pas transmis de données. Les données de consommation de gaz **Adrexo** couvrent les 22 dépôts qui utilisent du gaz (donc 100% du périmètre applicable).

Les quantités de fioul reportées sont les quantités achetées dans l'année (non prise en compte des variations de stock dans la donnée communiquée). En 2014 il n'y a plus eu de consommation de fioul, étant donné que seul le site de Moncé (**Imprimeries IPS**), dont l'activité a cessé, en utilisait.

Consommation de carburant

Les quantités de carburant sont celles consommées par les distributeurs **Adrexo** pour assurer la diffusion des publications ainsi que les quantités de carburant consommées par les véhicules de fonction et de service des salariés du **Groupe**. Ces dernières consommations sont obtenues sur la base des relevés des cartes carburant Total.

La consommation de carburant dans le cadre des tournées de distribution a été établie selon trois sources : - Le nombre de kilomètres parcourus en 2014 par les distributeurs, donnée obtenue selon les feuilles de route établies en 2014 pour l'ensemble des distributeurs et consolidée annuellement. - Le référentiel géographique qui répertorie le découpage territorial français selon 3 grands types de densité, mis à jour régulièrement via un processus de remontées terrain :

- Zone urbaine
- Zone sub-urbaine
- Zone rurale

Une consommation moyenne de 7,2 litres de carburant pour 100 kilomètres parcourus a été utilisée pour le calcul (source : Base Carbone de l'ADEME V6.1).

Utilisation des sols

Les surfaces bâties reportées sont basées sur les fichiers de déclaration aux assurances en date du 5 décembre 2014. Cette donnée correspond aux surfaces bâties occupées par les entités du **Groupe Spir Communication** incluses dans le périmètre de reporting, à l'exclusion des locaux de **Concept Multimedia Switzerland**.

Emissions de Composés Organiques Volatils (COV)

La donnée publiée pour **Imprimeries IPS** est calculée à partir des Déclarations Annuelles des Emissions Polluantes 2014 des sites de production **Imprimeries IPS**. Ce calcul prend en compte les consommations de COV, le nombre d'heures de traitement des épurateurs/incinérateurs, les mesures de flux horaires de COV totaux relevés annuellement et le rendement des épurateurs/incinérateurs. La donnée publiée pour les émissions de COV **Adrexo** a été calculée à partir du nombre de bombes de peinture en aérosol achetées au cours de l'année et des concentrations en mélange maximales des différents composants organiques entrant dans la composition du produit utilisé (sur la base de la fiche de donnée sécurité du produit).

Déchets dangereux

La donnée publiée ne concerne que les déchets dangereux générés par les quatre sites **Imprimeries IPS**. Les déchets industriels dangereux enlevés de manière irrégulière ne sont pas inclus dans le calcul de production des déchets dangereux. Notamment, les déchets suivants ne sont pas pris en compte dans les valeurs reportées : les cartouches d'imprimantes et les ampoules. Les lavettes souillées traitées par un opérateur spécialisé sont considérées comme un déchet d'activité **Im-**

primeries IPS et sont comptabilisées dans la production de déchets dangereux.

A noter qu'en 2014 la méthode de calcul des déchets dangereux a évolué : ont été intégrées les quantités de déchets dangereux pour lesquelles la société **Imprimeries IPS** n'avait pas encore le retour définitif des BSD. Les années précédentes, ces quantités étaient uniquement prises en compte lors de la réception des BSD. De plus, en l'absence d'information sur les BSD finaux, les quantités manquantes ont été comptabilisées comme non valorisées.

Déchets non dangereux

La donnée publiée comprend les déchets non dangereux des sites **Imprimeries IPS** et **Adrexo**.

Les déchets ménagers **Imprimeries IPS**, pris en charge par les collectivités locales, ne sont pas pris en compte dans le total de production des déchets non dangereux. Les quantités de déchets non dangereux comptabilisées par **Adrexo** sont les quantités de déchets plastique, carton et bois (palettes) générées par l'activité de distribution (hors quantité de papier liée aux retours de distribution et hors quantités de papier liées aux opérations spéciales). Les quantités comptabilisées sont celles des centres pour lesquels la prise en charge est assurée par le principal prestataire du **Groupe** en charge de la collecte des déchets. La part des centres couverts par la quantité de déchets plastique, carton et bois consolidée communiquée est respectivement de 70%, 71% et 91%.

Emissions de Gaz à Effet de Serre

Les sources d'émissions prises en compte sont :

- les consommations d'énergie (électricité, gaz et fioul) des installations industrielles, du siège social du **Groupe**, des dépôts et sous-dépôts d'**Adrexo**, des filiales pour lesquels les données sont disponibles hors **Concept Multimédia Switzerland**.
- les consommations de carburant de l'activité distribution et des véhicules de service et de fonction du **Groupe**.
- les fuites de gaz réfrigérants des sites de production **Imprimeries IPS**.

Les émissions de CO₂ liées aux déplacements des distributeurs **Adrexo** sont calculées sur la base des kilomètres parcourus par type de zone (zone urbaine, sub-urbaine ou rurale) auxquels sont affectés un facteur d'émission (source : Base Carbone de l'ADEME V7.02).

Les facteurs d'émission affectés aux données d'électricité, gaz, fioul, carburant et gaz réfrigérants en 2014 sont issus de la Base Carbone de l'ADEME mise en ligne sur le site www.bilans-ges.ademe.fr et affichés en décembre 2014. Ceux de 2013 et de 2012 sont issus de la Base Carbone de l'ADEME V7.02.

Vérification externe

Depuis 2013, et en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, il appartient à un organisme tiers indépendant :

- ◆ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- ◆ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée¹³ sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Protocole de Reporting (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Tableau de concordance avec les indicateurs de l'article 225 de la loi Grenelle 2

INDICATEURS SOCIAUX		Partie du rapport
Emploi	L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	I. A. a
	Les embauches et les licenciements	I. A. b
	Les rémunérations et leur évolution	I. A. c
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	I. B. a / b
	L'absentéisme	I. B. a
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	I. B. c
	Le bilan des accords collectifs	I. B. c
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	I. B. d
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	I. B. d
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	I. B. d
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	I. A. d
	Le nombre total d'heures de formation	I. A. d
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	I. C. b
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	I. C. c
	La politique de lutte contre les discriminations	I. C. a / d / e
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	I. B. e
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	I. B. e
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	I. B. e
	A l'abolition effective du travail des enfants	I. B. e

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		Partie du rapport
Politique générale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	II. A.a
	Les actions de de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	II. A.b
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	II. A.c
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	II. A.c
Pollution et gestion des déchets	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	II. C.a
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	II. C.c
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	II. C.b
Utilisation durable des ressources	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	II. B.b
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	II. B.a
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	II. B.c
	L'utilisation des sols	II. B.d
Changement climatique	Les rejets de gaz à effet de serre	II. C.d
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	II. C.d
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	II. B.a

INDICATEURS SOCIETAUX		Partie du rapport
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement régional	III. A.b
	Sur les populations riveraines ou locales	III. A.b
Relations avec les parties prenantes	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	III. A.a
	Les actions de partenariat ou de mécénat	III. A.c
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	III.B.a
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	III.B.b
Loyauté des pratiques	Les actions engagées pour prévenir la corruption	III.C
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	N/A*
	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	I.B.e

*En tant que producteur de médias et de diffuseur d'imprimés publicitaires, les produits et services du **Groupe Spir** Communication n'ont aucune incidence sur la santé ou la sécurité des consommateurs. Les journaux sont produits en conformité avec la réglementation et leur manipulation ne présente pas de risques sanitaires spécifiques.



Spir Communication
Europarc de Pichaury – Bâtiment D5
1330 avenue Guilibert de la Lauzière
BP 30460
13592 AIX-EN-PROVENCE Cedex 3
T : +33 4 42 33 65 00
www.spir.fr

Société Anonyme au capital de 24 981 644 euros
RCS Aix-en-Provence 317 082 675 – APE 221 C